REMARQUES
THEOLOGIQUES
ET CRITIQUES
SUR
L'HISTOIRE
DU PEUPLE DE DIEU,

Depuis la Naiſſance du Meſſie juſqu'à la fin de la Synagogue, tirée des ſeuls livres Saints par le Pere ISAAC-JOSEPH BERRUYER, de la Compagnie de Jeſus.

A ALETHOPOLIS.

M. DCC. LV.

Neceſſe eſt profectò omnibus Catholicis qui ſeſe Eccleſiæ matris legitimos filios probare ſtudent, ut ſanctæ ſanctorum Patrum fidei inhæreant, adglutinent; immoriantur: prophanas verò novitates deteſtentur, horreſcant, inſectentur, perſequantur.

Vincentii Lirin. commonit.

AVANT PROPOS.

QU'il ſeroit à déſirer qu'on pût garder le ſilence, & ſupprimer les remarques qu'on donne aujourd'hui au Public ! ſi l'ouvrage du P. B. n'étoit pas répandu, ſi l'Hiſtoire du Peuple de Dieu depuis la Naiſſance du Meſſie, n'étoit pas entre les mains des Fidéles, je ne me ſerois jamais déterminé à faire part de mes obſervations ; je ſais que les Critiques ſont reçuës avec prévention, contre celui par qui elles ſont fai-

tes, & qu'on commence toujours à prêter des intentions mauvaiſes à quiconque entreprend de faire ouvrir les yeux ſur les erreurs d'un ouvrage qui a trouvé des Partiſans.

Ainſi on affoiblit l'impreſſion qu'une Critique ſage & modérée ſeroit capable de faire ſur les Perſonnes ſenſées, en diſant, que la jalouſie l'a inſpiré, que l'amour propre & la vanité l'ont entrepris, & que la malignité y a mis la derniere main: on croit donner par-là une réponſe ſatisfaiſante, & cette reſſource réuſſit ſouvent. Eſt-il rare même aujourd'hui de rendre

un Critique odieux, en rendant ſa foi ſuſpecte, quoique ce ne ſoit qu'un zèle pur & éclairé pour la Religion qui l'anime ?

Heureuſement on n'écoutera pas ces déclamations vagues, en cas qu'il ſe trouve des Gens prevenus qui s'échappent en invectives à l'occaſion de cette Critique ; ceux qui étoient plus intéreſſés à parer les coups & à deffendre la nouvelle Hiſtoire du Peuple de Dieu, l'ont abandonné ſans reſtriction. On ſait que les ſages Supérieurs de la Compagnie de Jeſus, s'étoient oppoſés longtems à l'impreſſion de ce livre,

parce qu'ils avoient prévû le ſcandale, qu'il ne manqueroit pas de donner ; à peine la voix de Mr. l'Archevêque de Paris s'eſt-elle fait entendre, qu'on a vû avec édification, ces mêmes Supérieurs adhérer à une condamnation ſi juſte ; ils n'avoient pas même attendu ce moment, & on apprit plutôt dans les Provinces, le déſaveu qu'ils firent de l'ouvrage, qu'on n'en ſut l'impreſſion.

Telle a été dans tous les tems la conduite de cette célébre Compagnie, zélée pour l'avancement de la Foi, & pour la pureté de la Doctrine. Elle

a même exigé que le P. B. donnât à tous ceux qui s'en écartent un exemple célébre de ſoumiſſion, en adhérant ſimplement au jugement que les Evêques porteront de ſon Hiſtoire.

Je le répête, il eſt impoſſible de diſſimuler plus longtems ſes ſentimens, & il eſt néceſſaire de montrer dans le plus grand détail, combien cet ouvrage eſt pernicieux ; de quelle conſéquence il eſt d'en dérober la lecture au Peuple, & d'en indiquer les erreurs.

La modération & la ſincérité doivent faire le caractere de ces remarques ; la premie-

re de ces obligations eſt eſſentielle, & elle conſiſte à ſéparer toujours la perſonne du P. B. de ſon ouvrage, & à éviter avec un grand ſoin de rien échapper qui puiſſe diminuer l'idée avantageuſe qu'on a juſtement conçuë pour ce célébre Hiſtorien ; la ſincérité a un rapport plus immédiat à ſon Hiſtoire, elle exige une attention particuliere à ne prêter au P. B. aucune opinion nouvelle, aucune erreur qu'il n'ait enſeigné bien expreſſément ; car il eſt odieux de ſuppoſer à un Auteur catholique, des ſentimens, des penſées & des intentions qu'il n'a pas eu.

Je ſerai ſcrupuleux à ſuivre cette régle, c'eſt pourquoi je citerai tout au long les Propoſitions téméraires, erronées, ſcandaleuſes, contraires à la Morale Chrétienne, les fauſſes explications, les réfléxions hardies & indiſcrétes que j'ai remarqué, & dont le Lecteur pourra appercevoir comme moi toute la fauſſeté.

Déclaration du Pere Provincial des Jéſuites, & des Supérieurs de leurs Maiſons de Paris, touchant un ouvrage intitulé Hiſtoire du Peuple de Dieu, *depuis la Naiſſance, &c.* par le Pere Iſaac-Joſeph Berruyer, *de la Compagnie de Jeſus. Deuxiéme Partie, à la Haye, chez Neaulme & Compagnie.* 1753.

L'Impreſſion d'un ouvrage intitulé *Hiſtoire du Peuple de Dieu*, &c. nous met dans l'indiſpenſable néceſſité d'expliquer nos ſentimens ſur cet ouvrage, & d'informer le Public des articles ſuivans :

1°. Que cette impreſſion a été faite à notre inſçu, & contre notre propre volonté.

2°. Qui ayant tout lieu de craindre que ce livre ne contînt des choſes ſingulieres & hazardées, nous avons fait tout ce qui dépendoit de nous pour arrêter cette édition, & pour en empêcher le débit.

3o. Qu'étant parvenus à en avoir un exemplaire, nous l'avons fait examiner avec soin, autant que l'a pû permettre la diligence dont nous avons crû devoir uſer, pour que la déclaration de nos ſentimens, prevînt ou accompagnât du moins le debit d'un livre ſi critique, & que nous ſavions pouvoir d'un jour à l'autre devenir public.

4o. Que ſur le compte qu'on nous en a rendu, nous croyons devoir non ſeulement déſavouer l'impreſſion, mais improuver un ouvrage que nous n'aurions jamais laiſſé paroître ſans un grand nombre de corrections importantes & néceſſaires.

Fait à Paris, le vingt-deux Octobre 1753.

Signé M. G. LE FORESTIER, de la Compagnie de Jeſus, Provincial de la Province de France.

L. A. LE HOUX, de la Compagnie de Jeſus, Superieur de la Maiſon Profeſſe.

P. F. DE SAINT-JEAN, de la Compagnie de Jeſus, Recteur du College de Louis le Grand.

ETIENNE DE LA CROIX, de la Compagnie de Jeſus, Recteur du Noviciat.

Copie du Mandement de Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, &c. A tous les Fidéles de notre Diocèſe : SALUT & Bénédiction.

Dans la vive douleur, mes très chers Fréres, que nous cauſe la multitude d'écrits, que l'incrédulité enfante chaque jour, & qui attaquent la Religion par ſes fondemens, c'eſt un ſurcroit d'affliction pour nous, de voir que d'une main qui ſe préſentoit pour la défendre, il ſoit parti un ouvrage, dont il n'eſt que trop à craindre que ſes ennemis ne tirent avantage.

Il Paroit depuis peu un livre intitulé *Hiſtoire du Peuple de Dieu*, depuis la Naiſſance du Meſſie, juſqu'a la fin de la Sinagogue, tirée des ſeuls livres ſaints, ou le Texte ſacré des livres du nouveau Teſtament, réduit en un corps d'Hiſtoire, ſeconde Partie, à la Haye, chez Néaulme & Compagnie, 1753. livre que le cri public nous a d'abord dénoncé, que nous avons jugé, à la premiere lecture, repréhenſible à bien des égards, & que nous ne pouvons par conſéquent retirer trop promptement de vos mains.

L'Auteur en rendant l'Ecriture ſainte en notre langue, ſemble éviter avec attention d'en imiter le ſtyle; & la maniere dont il s'exprime n'a rien de cette noble & majeſtueuſe ſimplicité qui caracteriſe la divine parole. Quoiqu'il nous promette une Hiſtoire tirée des ſeuls livres ſaints, il mêle fréquemment ce qu'il a produit de ſon

propre fonds, à ce que le Texte ſacré lui fournit : il le fait ordinairement ſans en avertir le Lecteur ; & il l'expoſe par là, à prendre la parole de l'homme, pour celle de Dieu même. Non ſeulement il donne un ſens forcé à des expreſſions de l'Ecriture qui en préſentent naturellement un autre ; il oſe même ajouter à l'Evangile, pour le rendre ſuſceptible d'interprétations ſingulieres, & qui ſont dangereuſes. Il s'éloigne de la régle du ſaint Concile de Trente, (*) qui défend de donner aux ſaintes Ecritures une interprétation contraire au ſentiment unanime des Peres.

C'eſt ainſi qu'il autoriſe par un exemple contagieux, la licence effrenée avec laquelle on abandonne aujourd'hui les voyes frayées par la tradition, & on s'engage, ſans autre guide que ſon propre eſprit, dans des routes pleines d'écueils & de précipices.

Comme nous ne voyons de nos jours que trop de Perſonnes que le goût de la nouveauté ſéduit & entraîne, nous nous croyons obligés de prévenir, par une prompte prohibition, les dangereux effets que la lecture d'un pareil ouvrage pouvoit produire dans les eſprits. Le juſte empreſſement qu'ont eû les Supérieurs de l'Auteur d'apprendre au Public ce qu'ils ont penſé d'un livre qui n'eût jamais dû paroître, a bien pû tempérer notre douleur, mais il n'a pû nous acquiter envers vous, mes très chers Fréres, de ce que notre miniſtere exige de nous.

A ces cauſes, après en avoir conféré avec

(*) *Conc. Trid. ſeſſ. 4. decreto de editione & uſu ſacrorum librorum.*

plusieurs Théologiens, nous faisons très expresses inhibitions & défenses à toutes Personnes de notre Diocèse, de lire ou de retenir le livre intitulé *Histoire du Peuple de Dieu*, depuis la Naissance du Messie, &c.

Enjoignons à tous les Supérieurs des Monasteres, d'en retirer les exemplaires qui peuvent être entre les mains des Religieux & Religieuses qui sont sous leur conduite : défendons sous les peines de droit, à tous Prêtres, Curés, Vicaires, Confesseurs & Directeurs des ames, d'en conseiller ou d'en permettre la lecture : nous réservant de prendre au sujet de cet ouvrage, après l'examen plus étendu que nous nous proposons d'en faire, les mesures qui nous paroîtront les plus convenables pour l'avantage de la Religion. Et sera notre présent Mandement imprimé, publié aux Prônes des Messes de Paroisses, affiché aux Portes des Eglises de la Ville & Faux-Bourgs de Paris, & par-tout où besoin sera, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance. Donné à Paris, en notre Palais Archiépiscopal, le treiziéme jour de Décembre mil sept cens cinquante trois.

Signé † CHRISTOPHE, Archevêque de Paris.

Par Monseigneur,
DE LA TOUCHE.

ACTE de ſoumiſſion des Supérieurs des Jéſuites de Paris, au Mandement de Monſieur l'Archevêque de Paris, portant condamnation de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu, depuis la Naiſſance du Meſſie. *Extrait des Mémoires de Trévoux, janvier 1754. page 166.*

LEs Supérieurs des Jéſuites de cette Ville, voulant donner à Monſeigneur l'Archevêque, un témoignage authentique & public de leur obéiſſance, nous eſt chargé de déclarer :

1°. Qu'ils ſont très ſincérement ſoumis au Mandement dudit Seigneur Archevêque, en datte du treize Décembre dernier, par lequel ce Prélat interdit la lecture du livre intitulé *Hiſtoire du Peuple de Dieu depuis la Naiſſance du Meſſie, juſqu'à la fin de la Synagogue. Seconde Partie, &c.*

2°. Qu'ils perſiſtent dans la déclaration qu'ils ont publié le 22. d'Octobre 1753. touchant ledit Ouvrage.

3°. Qu'ils ont vû avec ſatisfaction le P. Berruyer abandonner totalement ſon

Livre au jugement de Noſſeigneurs les Evêques, comme il paroît par l'Acte que ce Pere a remis à Monſeigneur l'Archevêque.

ACTE de ſoumiſſion du P. BERRUYER *au Mandement de Monſeigneur l'Archevêque de Paris.*

JE ſouſſigné, Prêtre, Religieux de la Compagnie de Jeſus, declare que je me ſoumets ſincérement au Mandement de M. l'Archevêque de Paris en datte du 13. du préſent mois, qui interdit la lecture d'un Ouvrage intitulé *Hiſtoire du Peuple de Dieu depuis la Naiſſance du Meſſie juſqu'à la fin de la Synagogue, ſeconde Partie, &c.* & promets de m'en rapporter au jugement qu'en porteront mondit Seigneur l'Archevêque de Paris, & Noſſeigneurs les Evêques; & de regarder comme répréhenſible & condamnable, ce qu'ils croiront y devoir reprendre. A Paris le 21. Décembre 1753.

Signé ISAAC-JOSEPH BERRUYER.

REMARQUES THEOLOGIQUES ET CRITIQUES,

Sur l'Hiſtoire du Peuple de Dieu, depuis la Naiſſance du Meſſie.

CHAPITRE I.

Propoſitions téméraires.

PREMIERE PROPOSITION.

„ IL n'eſt point écrit com- Tom 2.
„ me de Zacharie, que page 32.
„ l'Ange ſoit apparu, ou
„ qu'il ſe ſoit fait voir à la timide
„ Vierge, ſous une figure humai-

„ ne.... L'Ange reſpecta la crain-
„ tive pudeur de la Vierge, juſ-
„ qu'à lui épargner les plus vives
„ allarmes.... *Si marie ne vit pas*
„ *ſenſiblement l'Ange*, elle l'enten-
„ dit au moins diſtinctement."

L'Ange Gabriel eſt il apparu ſenſiblement à Marie?

Quoique l'Ecrivain ſacré ne diſe pas expreſſément que l'Ange Gabriel ſoit apparu à Marie, il ne laiſſe cependant aucun doute ſur cette apparition ſenſible : les démarches, les actions, les paroles de l'Ange ſuppoſent qu'il étoit ſenſiblement préſent, quand il annonça à Marie qu'elle concevroit par l'opération de l'Eſprit ſaint.

Parcourons les principales circonſtances de cette viſite; d'abord, l'Ange eſt envoyé à la ville de Nazareth, *miſſus eſt Angelus Gabriel à Deo in civitatem Galilæa, cui nomen Nazareth* ; c'eſt pour annoncer à une Vierge les deſſeins de Dieu ſur elle; il vient la trouver, *& ingreſ-*

Luc, ch. 1. ℣. 26.

Ibid.

ſus Angelus ad eam; il lui parle: *dixit; ave gratiâ plena*; & la pudeur de Marie s'allarme d'entendre la voix d'un homme. *Quæ cum audiſſet turbata eſt*: l'Ange avoit exécuté ſa commiſſion; la réponſe avoit été conforme à l'objet de ſon ambaſſade; preſſé de la rendre à Dieu qui l'avoit envoyé, il ſe ſépara de Marie; *diſceſſit ab ea Angelus.*

Je demande à préſent; faut-il d'autres preuves de la préſence de l'Ange Gabriel, que des actions qui exigent néceſſairement un corps ſenſible? par où marcher, venir, ſe retirer, ſans avoir au moins les apparences d'un homme, à moins qu'on ne prenne ces expreſſions dans un ſens allégorique ſans la moindre néceſſité, & préciſément pour accorder l'Evangile à des opinions ſinguliéres & imaginées à plaiſir; on appercevra qu'elles ſe rapportent à un objet palpable & ſenſible.

J'ajoute, comment la sainte Vierge auroit-elle été effrayée, si elle n'eut rien vû : je parle de cette frayeur que la modestie de Marie fit naître dans son cœur à l'abord de l'Ange : *cogitabat qualis esset ista salutatio*. L'Eglise n'a-t-elle pas toujours proposé aux Vierges chrétiennes les allarmes de Marie comme un exemple à imiter ? Quelles sont donc les puissantes raisons qui détournent le P. B. de l'explication commune ? c'est, dit-il, parce que S. Luc ne dit pas que l'Ange soit apparu ; *apparuit*, comme il s'exprime quand il raconte la vision de Zacharie ; *apparuit illi Angelus*.

Ibidem.

Luc, ch. 1. ℣. 11.

Mais une simple différence d'expression aussi légére que celle qui se rencontre entre ces mots *apparuit* & *ingressus* ; peut-elle fonder un sentiment inconnu jusqu'apresent parmi les interprétes ? l'appa-

rition de l'Ange à Marie n'eſt pas annoncée par l'expreſſion *apparuit* : donc elle n'a pas vû l'Ange, mais elle l'a ſeulement entendu : quelle conſequence ! pour en ſentir le faux, il ſuffit de lire la ſuite de cette entrevuë miraculeuſe.

„ Mais dit le P. B. l'Ange de- Tom. 2. pag. 32.
„ voit épargner à Marie les plus
„ vives allarmes. “ Je ne vois pas que cette réfléxion puiſſe s'accorder avec le texte ſacré, qui aſſure l'état de trouble & d'inquiétude où Marie ſe trouva, *turbata eſt*. Bien loin de craindre avec le P. B. que la préſence de l'Ange ne fit cette impreſſion, les Peres de l'Egliſe conviennent qu'elle en fut la cauſe, & que la conduite que tint Marie, doit ſervir d'exemple aux Vierges : c'eſt l'explication de S. Ambroiſe ; voici ſes paroles : „ *Ip-* *Ambroſ. l. 2. in Luc.*
„ *ſa ut vidit eum, mota eſt in in-*
„ *troïtu ejus ; diſce virginem mo-*

„ *ribus, diſce virginem verecun-*
„ *diâ; diſce virginem oraculo; diſ-*
„ *ce virginem myſterio. Trepidare*
„ *virginum eſt, & ad omnes viri*
„ *ingreſſus pavere, omnes viri af-*
„ *fatus vereri, diſcant mulieres*
„ *propoſitum pudoris imitari. Sola*
„ *in penetralibus quam nemo viro-*
„ *rum videret, ſolus angelus repe-*
„ *riret, ſola ſine comite, ſola ſine*
„ *teſte.* “

Hieron. Ep. 7. ad Latam.

S. Jerome ſuppoſe avec S. Ambroiſe que l'Ange avoit apparu à Marie, & qu'il l'avoit troublé par ſa préſence: „ *Imitetur virgo Ma-*
„ *riam quam Gabriel ſolam in cubi-*
„ *culo ſuo reperit, & ideò forſitan*
„ *timore perterrita eſt, quia virum*
„ *quem non ſolebat, aſpexit.* “ Remarquez en paſſant que S. Ambroiſe n'avoit pas lu dans le texte ſacré, ces mots, *quæ cùm audiſſet;* mais, *ipſa ut vidit.* Theophilacte & Euthyme liſent pareillement,

vidiſſet conformément à la verſion Syriaque, & au texte original que le P. B. auroit dû conſulter, & qui ne laiſſe aucune incertitude. ἡ δὲ ἰδοῦσα διεταράχθη, *quæ cùm vidiſſet*. C'eſt donc bien en vain qu'il appuye une explication ſinguliére ſur une ſeule expreſſion de la Vulgate qui n'eſt probablement pas la leçon véritable, & qu'on doit interpréter en la confrontant avec l'original ſoutenu de l'explication des Saints Peres : & ſi le P. B. attend pour changer d'opinion que l'on liſe dans les Evangéliſtes, l'Ange *apparut* à Marie ; ſi ſon incrédulité a beſoin d'un témoignage auſſi clair pour la diſſiper, que veut-il davantage que ces mots ? *Marie l'ayant vue en fut troublée.* ἡ δὲ ἰδοῦσα. Ce qui a induit le P. B. à erreur ſur ce point, eſt que les interprétes attribuent communément le trouble de Marie aux pa-

roles de l'Ange, fondés ſur ces paroles *cogitabat qualis eſſet iſta ſalutatio*, d'où il a conclu que l'Ange ne lui étoit point apparu; conſéquence d'autant moins juſte que de tous les Auteurs qui admettent cette explication, il n'en eſt pas un ſeul qui ne diſe, que l'Ange ſe fit voir à Marie ſous une figure humaine.

Salmeron & Tolet, écrivains reſpectables pour le P. B. aſſurent que l'Ange apparut à Marie ſous la figure d'un homme: *Apparitio autem quæ facta eſt beatiſſimæ virgini viſio fuit ... & in figurâ humanâ, non fœmineâ ſed virili, viſus eſt*, dit Tolet. Salmeron confirme la même viſion preſque dans les mêmes termes: *apparuit autem Angelus in formâ humanâ viri non fœminæ*; mais Tolet & Salmeron étoient des écrivains trop circonſpects pour ſervir l'imagination échauf-

Tolet. annot. in Luc.

Salmer. Tract. de Angelo Gabriele.

fée du P. B. il a mieux aimé prendre pour guide le P. Hardouin, ce téméraire Interpréte qui donne à chaque page des preuves convaincantes de l'illuſion dont l'imagination eſt capable : c'eſt là l'auteur favori du P. B. & c'eſt dans cette ſource qu'il a puiſé la plus grande partie des erreurs qui doivent faire le ſujet de notre critique : celle que je reléve eſt exprimée dans ces termes par l'homme aux Paradoxes, *vocem Angeli audio, vultum non video, neque dicitur Virgini, ut* ſ. 11. Zachariæ Angelus *apparuiſſe.* Hardouin in Luc.

II. PROPOSITION.

» MArie fit marcher Jeſus entr'elle & Joſeph : ils l'avoient porté d'Egypte à Jeruſalem : mais dans le Temple, *comme il avoit déja trois* Tom. 2. pag. 117.

„ *ans*, ils le conduiſirent par la
„ main juſqu'à l'endroit du veſti-
„ bule deſtiné à la conſécration
„ des premiers nés. "

La préſentation de Jeſus au Temple, s'eſt-elle faite quarante jours, ou trois années après ſa naiſſance?

Comment ſe peut-il faire que Jeſus eût trois ans, lorſqu'il fut préſenté au Temple? puiſque cette cérémonie s'accomplit dans le Temple le jour preſcrit par la Loi de Moyſe, qui étoit le quarantiéme après la naiſſance de l'enfant: cette Loi n'eſt point enveloppée d'obſcurité, elle eſt préciſe; *mulier, ſi ſuſcepto ſemine peperit maſculum, immunda erit ſeptem diebus.... & die octavo circumcidetur infantulus, ipſa verò trigintâ diebus manebit in ſanguine purificationis ſuæ.... cumque expleti fuerint dies purificationis ſuæ, pro filio deferet agnum anniculum.*

Levit. Cap. 12.

Il eſt clair par ces paroles de Dieu à Moyſe, que la cérémonie de la purification des femmes, &

de l'offrande pour leur enfant, devoit ſe faire le quarantiéme jour depuis l'accouchement de la mere : il n'eſt pas moins certain d'ailleurs que Marie ſe purifia, qu'elle préſenta ſon Fils au Temple dès que le tems de le faire fut écoulé ; *poſtquam impleti ſunt dies purgationis ejus.* Et afin qu'il n'en reſtât aucun doute, l'Hiſtorien remarque, qu'elle le préſenta conformement à la Loi de Moyſe, à laquelle le Fils & la Mere voulurent bien ſe ſoumettre, quoi qu'elle ne les regardât pas *ſecundùm legem Moyſi.* Luc, 2. v. 22. *Ibid.*

On n'ajouteroit rien à l'évidence du texte ſacré, ſi le P. B. n'avoit pas eſſayé de l'obſcurcir, par une diſſertation latine, remplie de principes faux & hardis. Il s'appuye d'abord ſur la chronologie, qu'il prétend ne s'accorder pas avec les faits rapportés par ſaint Luc : mais comme il ſait qu'une difficulté de *Diſſert. de Chriſto in templo præſentato* Tom. 8. pag. 247.

chronologie ne fait pas un préjugé quand le texte eſt clair & précis, il ſe jette dans une critique des textes originaux qui étonnera par la ſingularité de ſes maximes, & dont il eſt très important de montrer la fauſſeté.

En premier lieu le P. B. ſoutient que ces mots *poſtquam impleti ſunt dies purgationis ejus*, ne regardent pas Marie, mais ſon Fils, & que le pronom *ejus* ſe rapporte à Jeſus. Ce ne ſeroit donc que l'ambiguité du pronom *ejus* qui pourroit ſervir à donner quelque vraiſemblance à cette explication. Mais puiſque ce mot *ejus* peut s'appliquer grammaticalement à l'un & à l'autre, car il ſe dit des deux genres; le P. B. n'auroit-il pas dû recourir au texte Grec qui eſt l'original, pour fixer le ſens que doit avoir ce pronom *ejus*. On y lit *lorſque les jours de* LEUR *purification furent*

Luc. 2. v. 22.

accomplis: ὅτε ἐπλησθήσαν αἱ ἡμέραι τοῦ καθαρισμοῦ αὐτῶν. Cette leçon leve toute difficulté, & elle s'accorde parfaitement avec la Loy de Moyſe, qui ordonnoit des ſacrifices pour la mere & pour le fils après quarante jours. D'autres manuſcrits Grecs déterminent ce pronom *ejus* à Marie ſeulement *τοῦ καθαρισμοῦ αὐτῆς, purificationis illius* au feminin.

Le P. B. s'oppoſe à une reflexion auſſi naturelle, en diſant qu'il faut s'en tenir à la Vulgate, & qu'elle doit ſervir de regle unique pour l'interprétation de l'Ecriture. Mais attaque-t-on l'authenticité de la Vulgate en conſultant l'original dans les endroits où les mots de cette verſion peuvent être pris dans deux ſens différens? le Concile de Trente a-t-il deffendu d'y recourir? eſt-ce manquer de ſoumiſſion à l'Egliſe quand on

uſe avec modération de cette unique reſſource contre les obſcurités qui ſe rencontrent néceſſairement dans une verſion, quelque ſoit d'ailleurs ſon authorité & ſon exactitude.

Que veut donc dire cette exclamation d'écolier ? cette eſpéce d'enthouſiaſme auquel l'Autheur de la diſſertation ſe livre, quand, plein de confiance en ſes propres idées, & rempli de mépris pour le texte Grec qu'il ne daigne preſque pas conſulter ; il félicite l'Egliſe Romaine d'avoir une Vulgate authentique qui ſert à confondre les erreurs & les bevûës de l'original ? *felices nos ! qui providente Deo, à Romanâ autenticâ vulgatâ editione habeamus, unde Grecannicos errores reprehendamus.*

Diſſert. Tom. 8. page 199.

Et c'eſt la ſeule réponſe que donne le P. B. au raiſonnement que tous les interprètes avoient

fait pour établir que la Purification dont parle S. Luc, étoit celle de Marie. Or cette reponſe hardie eſt un de ces principes faux, & d'une dangereuſe conſequence; que j'ai dis qu'il étoit néceſſaire de détruire.

Le Concile de Trente a déclaré la Vulgate authentique; mais cette déclaration eſt-elle faite aux dépens des originaux? non ſans doute. Les Peres du Concile n'entendent autre choſe par la Vulgate authentique, que ſa conformité avec l'original dans les points eſſentiels. L'authenticité de la Vulgate ſuppoſe même néceſſairement les originaux purs, entiers, comme repreſentants la parole de Dieu ſans altération. Cette authenticité eſt compatible avec des défauts réels de traduction; ce mot AUTHENTIQUE, n'emporte pas avec ſoi une ſi grande perfection, qu'on ne puiſſe faire une verſion

En quel ſens la Vulgate eſt authentique.

plus parfaite. Ce ſont là autant de vérités inconnuës au P. B. où dont il n'a pas voulu faire uſage, parce qu'elles incommodoient ſes ſyſtêmes.

Il eſt certain, en premier lieu, qu'en examinant de près la déciſion du Concile, la Vulgate authentique n'eſt ni comparée ni préférée aux originaux, mais aux verſions latines qui s'étoient fort multipliées il y a deux cens ans. *Concil. Trid. ſeſſ. 4.* *Inſuper eadem ſacro-ſancta Sinodus conſiderans non parùm utilitatis accedere poſſe Eccleſiæ Dei, ſi ex omnibus latinis editionibus quæ circumferuntur ſacrorum librorum, quænam pro authenticâ habenda ſit, innoteſcat ſtatuit, &c.* Peut-on douter après avoir remarqué l'attention qu'ont eu les Peres de Trente d'inſérer dans leurs Canons ces mots, *ex omnibus latinis editionibus.* Que la déciſion du Concile

Concile ne laiſſe aux originaux toute l'authorité qu'ils avoient? ſi on y touchoit à cette authorité, par quel moyen l'Egliſe auroit-elle pû fixer les Fideles ſur le choix de la Vulgate? car après tout, ce n'eſt point par une révélation du S. Eſprit qu'elle a connu l'authenticité de la Vulgate. Ce Canon n'eſt que le fruit d'un examen ſérieux de comparaiſon dans lequel, J. C. qui préſide à ſon Egliſe pour l'empécher d'errer, l'a aſſiſté afin qu'elle décidât avec infaillibilité. Mais cette infaillibilité ſuppoſe toujours l'examen. Or point d'examen ſans texte original. Puiſque la voye de tradition n'apprend autre choſe, ſinon que l'Egliſe s'eſt ſervi depuis long-tems d'une verſion; ſans garantir les fautes qui s'y ſont gliſſées par l'inadvertance des copiſtes, & par la multiplicité des exemplaires: je parle des fau-

tes de grammaire ou d'équivoques qui n'intereſſent ni le dogme ni la morale.

En ſecond lieu, pour qu'on puiſſe dire qu'une verſion eſt authentique, il ſuffit qu'elle n'ait pas été corrompuë à deſſein, quoi qu'elle ne ſoit pas pour cela exempte de fautes, & c'eſt la valeur grammaticale du mot grec αὐθεντικὴ *conformis*. On appelle donc, authentique, la verſion de quelqu'acte que ce ſoit, laquelle a été faite avec exactitude ſur l'original; & l'autorité de cette verſion ne lui eſt pas attribuée, parce qu'elle eſt ſimplement une verſion, mais parce qu'elle eſt la traduction fidéle, ou copie d'un tel acte.

Hiſt. Card. Pallav. l. 6. c. 17. Le Cardinal Pallavicini a très bien obſervé que le Concile de Trente, en déclarant l'édition Vulgate authentique, n'a pas pour cela rejetté le texte Hebreu, ni la

verſion grecque des LXX. ni le texte Grec original du nouveau Teſtament, ainſi que Calvin & Frapaolo ſemblent l'avoir reproché injuſtement aux Peres de ce Concile, pour les rendre odieux. Il prétend au contraire qu'il eſt impoſſible de faire une traduction ſi parfaite qu'elle n'ait aucun défaut. Auſſi le Concile de Trente, ſelon le même Hiſtorien, n'a t-il pas prétendu que la verſion Vulgate étoit exempte de toutes ſortes de fautes, quand il l'a déclaré authentique : il ajoute enfin que l'opinion contraire eſt à la vérité appuyée par quelques perſonnes pieuſes ; mais que l'Egliſe ne condamne point ceux qui y ſont oppoſés : *E pia ſentenza d'Alcuni ; ma la chieſa non condamna chi non la ſegue.* *Nil.*

La preuve de ce qu'avance le Cardinal Pallavicini, ſe trouve dans l'ordre que donne le Con- *Seſſ. 4.*

cile de faire imprimer au plutôt la ſainte Ecriture le plus correctement qu'il ſera poſſible. Les Papes attentifs à mettre en exécution le decret, firent imprimer la Vulgate à Rome, après l'avoir fait corriger par pluſieurs habiles Théologiens qui conſulterent le texte Hebreu, la verſion Grecque, les anciens manuſcrits, lorſque le texte latin étoit équivoque, ou que les exemplaires varioient : correction dont Sixte V. lui-même fait foi dans ſa Bulle qu'il fit pour l'édition faite par ſes ordres. *In iis tandem quæ neque codicum, neque doctorum magnâ conſenſione ſatis munita videbantur, ad Hebræorum, Græcorumque exemplaria duximus confugiendum.*

Bulla Sixt. V.

Noublions pas ſur-tout, de rapporter le témoignage de Mariana, Jeſuite Eſpagnol, qui doit être d'un grand poids dans cette queſ-

Mariana pro editione vulgata.

tion. Cet Autheur dans un ouvrage qui eſt rare aujourd'hui, & qui a pour titre *pro editione vulgatâ* qu'il entreprend de deffendre, ne craint point de dire que le Concile de Trente n'a pas prétendu déclarer la Vulgate infaillible, en la déclarant authentique ; puiſqu'il eſt conſtant que S. Jerome qui en eſt l'Auteur, n'a point été Prophête, & qu'il a pû ſe tromper comme tous les autres Interprêtes, *quid juvat poſt tot ſæcla, novo commento, novos prophetas comminiſci?* *Mariana, ibid.*

Cet Autheur condamne hautement la fureur de l'inquiſition d'Eſpagne, qui pouſſée d'un zéle indiſcret, vouloit qu'on crût que le Concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, l'avoit exempté des moindres fautes ; avoit fait empriſonner pluſieurs perſonnes de mérite, qui fu-

rent obligées de deffendre leur cauſe, chargées de fers. *Viri eruditionis opinione præſtantes, è vinculis cogebantur cauſam dicere, haud levi ſalutis exiſtimationiſque diſcrimine.* Enfin Mariana a montré que la Vulgate avoit ſes défauts de même que les autres verſions qui n'en ſont pas exemptes.

Ibid.

Genebrard, un des plus grands deffenſeurs de la Vulgate, a crû que les Peres du Concile n'avoient fait autre choſe par leur déclaration, que comparer l'ancien Interprête latin avec les nouveaux, qui multiplioient ſans ſujet les verſions de l'Ecriture, & ſans autre deſſein que de s'oppoſer à la Vulgate qui étoit généralement reçuë & approuvée dans tous les ſiécles par l'Egliſe d'Occident. *Tantùm comparat Synodus vulgatam cum cæteris ejuſdem ge-*

Geneb. Ep. ad Ariam Montan.

neris, propter recentiorum hæreticorum & aliorum novatorum novitatem, qui novas subindè versiones expectant, veteres fastidiunt, proque innatâ rerum novarum cupiditate antiquâ novis posthabent.

Je citerai encore Bellarmin comme un témoin sûr, qui détermine en quoi consiste l'authenticité de la Vulgate, & il est important d'entendre convenir à ce Cardinal, quelle n'est pas exempte de fautes. *Scias velim*, dit-il, en écrivant au célèbre Luc de Bruges, *biblia vulgata non esse à nobis accurratissimè castigata, multa enim de industriâ, justis de causis pertransivimus.* *Bellarm. Epist. ad Luc. Brugen.*

Aussi Luc de Bruges instruit du sens de la décision du Concile de Trente, & si habile dans la correction des exemplaires, regarde-t-il comme un trait d'ignorance, & une marque de pusillanimité

d'eſprit, de n'oſer recourir au texte original, pour s'en tenir en eſclave à la Vulgate : qu'il eût été ſurpris de cette joye ſoudaine qui s'empare du P. B. quand il s'écrie, *felices nos ! qui providente Deo, &c.* Il l'auroit ſans doute averti de modérer cette ſaillie, & de conſulter plutôt les originaux.

Lucas Brug. Epiſt. ad Cardin. Sirlet.

Qui ſolam adfert Latinorum exemplarium variationem, nihil niſi ſcrupulum injicit lectoris animo : hæret enim animus dubius quid amplectatur, donec aut ex fontibus, aut ex antiquis aliarum linguarum editionibus, aut ex tractatorum commentariis.... quid inter exemplaria diſcernat, afferatur.

Enfin, pour guérir entiérement le P. B. d'un préjugé contre lequel on ne peut trop ſe précautionner ; écoutons encore l'excellente régle que donne S. Auguſtin pour l'interprétation de l'Ecri-

ture, quand il y a quelqu'obſcurité dans le texte latin. *Contra ignota ſigna propria magnum remedium eſt linguarum cognitio. Latinæ quidem linguæ, homines quos nunc inſtruendos ſuſcepimus, duabus aliis ad Scripturarum divinarum cognitionem opus habent; hebræâ ſcilicet & græcâ, ut ad exemplaria præcedentia recurratur, ſi quam dubitationem adtulerit Latinorum interpretum infinita varietas.* S. Auguſt. de doctrinâ chriſtianâ.

Je fais l'application de ces principes au Texte de S. Luc, où il parle de la purification de Marie; puiſque la verſion latine n'eſt pas claire en cet endroit, & qu'on pourroit appliquer le pronom *ejus* à l'un des deux genres; les régles d'une critique ſage & fondée preſcrivent l'obligation à un Interprête qui n'eſt pas prévenu que le texte Grec eſt altéré, d'y avoir recours; or il ne reſte plus d'em-

baras ; & ſoit qu'on ſuive la leçon la plus ancienne *αὐτῶν eorum*, qui eſt celle de l'ancien manuſcrit d'Angleterre, ou ſoit qu'on s'en tienne à celle de la verſion Syriaque, celle de Theophilacte, d'Euthyme, d'Origene, qui donne *αὐτῆς illius* au feminin, il eſt toujours évident que cette purification ſe rapporte à Marie, & par conſequent que ces jours accomplis pour ſe purifier, ſont les quarante jours dont Dieu preſcrit le terme dans le Lévitique.

Mſſ. Anglic. ſeu Alexand.

Au defaut de preuves ſolides, le P. B. ou plutôt le P. Hardouin, dont notre Hiſtorien n'eſt qu'un compilateur trop fidele, nous fait une nouvelle difficulté. Il prétend que cette cérémonie ne doit ſe rapporter qu'à la Purification de J. C. comme s'il ne s'agiſſoit que d'une ſimple préſentation de ſa

perſonne au temple, qu'on pouvoit différer ; & il nous renvoye à la mere de Samüel, qui ne préſenta ſon fils au Grand-Prêtre Hely, qu'après qu'il fut ſevré. D'où il infére, que Marie en fit de même à l'égard du Sauveur.

Il ajoute que S. Luc ne dit pas, „ *poſtquam impleti ſunt* „ *dies Purificationis ejus* ; mais il „ dit, *dies purgationis.* Or dans „ la Vulgate qui doit nous ſervir „ de régle unique, & à laquelle „ tout Catholique doit s'attacher „ inviolablement, & même à „ l'excluſion de l'original, ſi on „ ne veut pas prendre les téné- „ bres pour la lumiére : *A Gra-* „ *cis poſſumus nullo detrimento* „ *temperare, niſi fortè ut docti* „ *præter cæteros, audiamus, te-* „ *nebras monente Chriſto magis*

Tom. 8. page 299. *de Chriſto præſentato.*

„ *amamus quam lucem.* Dans la
„ Vulgate quand il eſt queſtion
„ de la cérémonie de la Purifica-
„ tion des femmes, jamais on
„ ne ſe ſert du mot *purgatio*,
„ mais du terme *purificatio*; com-
„ me on peut s'en convaincre en
„ parcourant le Levitique. C'eſt
„ donc à deſſein que S. Luc a
„ évité de s'en ſervir pour l'hon-
„ neur de Marie, qui étant de-
„ meurée Vierge dans l'enfante-
„ ment, ne pouvoit être aſſujet-
„ tie aux ſuites humiliantes de la
„ maternité, & aux purifications
„ legales. "

J'avoue que ce raiſonnement m'a paru ſi foible, que je ſuis étonné qu'il vienne du P. B. ou qu'il ait le courage de l'adopter. Je lui demande donc : S. Luc a-t-il écrit en Grec ou en Latin. Et s'il n'a pas écrit en Latin, que de-

vient l'avantage qu'il prétend tirer du mot *Purgatio* ? terme par lequel le traducteur a cru rendre, & a rendu en effet le ſens de l'Evangéliſte : il eſt donc néceſſaire de conſulter l'original, ὅτε ἐπλησθήσαν αἱ ἡμεραὶ τοῦ καθαρισμοῦ αὐτῶν. La Purification eſt exprimée par le terme καταρισμος. Voyons à préſent ſi les LXX. que S. Luc à ſuivi, changent d'expreſſion dans le Levitique, où il s'agit de la Purification des meres. καὶ ὅταν ἀναπλησθώσιν αἱ ἡμεραὶ καθάρσεως αὐτῆς. C'eſt la même racine Grecque, & on diroit que S. Luc copioit ce paſſage du Levitique ; & qu'il l'avoit ſous les yeux, quand il voulut citer la Loy de Moyſe. *Levit. c.* 12.

Le P. B. ſe montre d'autant plus ſingulier par ſon affectation à s'attacher dans les expreſ-

ſions équivoques à la Vulgate ; qu'il a paſſé avec plus de hardieſſe les bornes que le Concile de Trente preſcrit aux Interprêtes, dans le même chapitre où il déclare l'authenticité de la Vulgate. Le véritable attachement à l'Egliſe & à ſes déciſions, eſt toujours raiſonnable, éclairé ; jamais il n'eſt affecté dans les minuties, & il augmente toujours dans les points eſſentiels.

Tom. 2. pag. 165.

III. PROPOSITION.

„ JEſus apperçoit une colombe
„ qui deſcend ſur lui : c'étoit
„ le S. Eſprit, qui ſous ce ſigne
„ viſible & corporel de ſa de-
„ meure inviſible dans le même
„ Jeſus, lui donnoit un témoi-
„ gnage authentique de l'amour

„ du Pere pour le Fils... la vision
„ & la voix ne regardoient que
„ Jesus ; *Jean-Baptiſte & le peuple*
„ *n'y eurent point de part ;* il n'é-
„ toit pas encore tems de con-
„ duire les Juifs au Meſſie par le
„ moyen des prodiges. "

Puiſque le Meſſie étoit Dieu & homme en même tems, ſon ame unie à la divinité étoit remplie de tous les dons de la grace & de toutes les connoiſſances dont elle étoit capable. La premiere des connoiſſances qu'il eut, c'étoit que comme homme, il étoit l'objet de l'amour de ſon Pere. Il étoit donc inutile qu'une colombe deſcendît ſur lui ; c'eſt-à-dire, que le St. Eſprit ſous ce ſigne ſenſible, vînt donner à J. C. *un témoignage authentique de l'amour du Pere pour le Fils.* Ce Miracle n'étoit pas pour Jeſus ; il n'en

S. Jean a-t'il été témoin de la deſcente du S. Eſprit ſur Jeſus ?

avoit pas beſoin ; & Dieu n'a jamais deſtiné ſes Miracles que pour la manifeſtation de ſa gloire, & pour la propagation de la foi. Ainſi, ſoutenir que cette viſion ne regardoit que Jeſus, & que Jean-Baptiſte & le peuple n'y eurent point de part, c'eſt, ou renverſer ce myſtere de providence, ou donner occaſion de douter de la divinité de J. C. & donner de nouvelles armes aux Soeiniens qui la combattent.

Mais ſans faire ſentir à l'Auteur les conſéquences fauſſes auſquelles ſon explication conduit naturellement, qu'il diſe donc où il a lû que cette viſion & cette voix ne furent que pour Jeſus, & que S. Jean-Baptiſte ni le peuple, n'y eurent point de part ? il eſt certain que les Evangéliſtes n'en parlent pas : n'eſt-il pas étonnant qu'un Hiſtorien

Hiſtorien qui annonce dans le titre de ſon Ouvrage, qu'il eſt *tiré des ſeuls Livres Saints*, prenne enſuite la liberté d'y inſérer ce qu'on n'y trouve pas ?

Je dis plus, c'eſt qu'un des Evangeliſtes aſſure que cette voix fut entenduë par d'autres que par Jeſus. Jean-Baptiſte dit qu'il avoit vû le S. Eſprit deſcendre du ciel en forme de colombe, pour demeurer ſur le Meſſie qu'il annonçoit aux Juifs. *Et teſtimonium perhibuit Joannes, dicens : quia vidi Spiritum deſcendentem quaſi columbam de cœlo & manſit ſuper eum.* Joan. c. 1. v. 32.

Or cette viſion eſt la même que celle dont parlent S. Mathieu, S. Marc & S. Luc. Ce ſont les mêmes circonſtances : c'eſt toujours le S. Eſprit qui deſcend en forme de colombe, & le Ciel qui s'ouvre : les tems de la viſion ſont les mêmes ; c'eſt après que J. C. ſor-

tit de l'eau, où il fut baptisé par son Précurseur.

MATH. CH. 3. ℣. 16. 17.	MARC, CH. 1. ℣. 10.	LUC, CH. 3. ℣. 26.
Baptisatus autem Jesus, confestim ascendit de aquâ, & ecce aperti sunt ei cœli, & vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam & venientem super se, & ecce vox de cœlis, dicens : hic est filius meus dilectus, in quo complacui.	*Et statim ascendens de aquâ, vidit cœlos apertos, & Spiritum tanquam columbam descendentem & manentem in ipso : & vox facta est de cœlis ; tu es filius meus dilectus, in te complacui.*	*Factum est autem cùm baptizaretur omnis populus, & Jesu baptizato & orante, apertum est cœlum, & descendit Spiritus sanctus corporali specie, sicut columba in ipsum, & vox de cœlo facta est tu es filius meus dilectus, in te complacui.*

Voilà une apparition attestée par trois Evangelistes, & presque dans les mêmes termes. Les deux premiers disent que Jesus vit le S. Esprit ; *vidit : aperti sunt ei cœli :* mais y trouve-t'on le mot *solus* qui seroit nécessaire pour avancer

que perſonne n'eut part à cette viſion ? ajoutez le témoignage de Jean qui en parlant de la même deſcente du S. Eſprit, aſſure l'avoir vû de ſes yeux : *quia vidi ſpiritum deſcendentem quaſi columbam de cœlo, & manſit ſuper eum.* Tous les Interprétes s'accordent ſur ce point, & Cornelius à Lapide avoit levé le doute, (s'il y en a.) C'étoit au P. B. à conſulter le Commentaire de ce Jéſuite ſi eſtimé parmi eux. *Vidit, ſcilicet ipſe Jeſus ; non dubium quin & Joannes idipſum viderit, ac cæteri qui aderant, utpote propter quos hæc fiebant ; undè Math. ait, aperti ſunt ei cœli, id eſt propter eum cœli, puta in ejus gratiam & honorem viſi ſunt aperiri.*

Joan. c. 1.

Cornel. à Lap. Com. in Math. pag. 149.

Maldonat n'explique pas autrement ce paſſage, & il concilie les quatre Evangéliſtes, en diſant :

Maldonat. in Math. c. 3.

„ *non ſolùm Chriſtus & Joannes,*
„ *ſed omnes etiam qui aderant,*
„ *apertos cœlos & ſpiritum deſcen-*
„ *dentem viderunt. Chriſtus, quia*
„ *propter ipſum; Joannes quia hoc*
„ *illi à Deo datum erat ſignum:*
„ *alii ut eo ſigno Joanni crederent,*
„ *ſed nimirùm non omnes Evange-*
„ *liſtæ omnia dicere voluerunt.*
„ *Matthæus & Marcus quia de*
„ *Chriſto agebant, dixerunt eum*
„ *Spiritum deſcendentem vidiſſe;*
„ *Joannes de Joanne agens, Joan-*
„ *nem vidiſſe dixit; turbam quæ*
„ *aderat vidiſſe nemo dixit, quia*
„ *de illâ agebat nemo.“*

IV. PROPOSITION.

„ VOus connoiſſez les Rois des Nations ; ils exercent „ ſur leurs ſujets une domination „ *fiére & impérieuſe*. Leur *orgueil* „ ſe fait ſentir juſques dans les „ *noms* qu'ils affectent. Ont-ils „ quelque pouvoir ſur les hom- „ mes ! ils en font leurs Vaſſeaux, „ ſouvent même *des Eſclaves*. Le „ fond de terre qu'on cultive à „ la ſueur de ſon front, il faut le „ tenir d'eux à tître de bienfait, „ & à charge de *mille onéreuſes* „ *ſervitudes*. “ Tom. 5. p. 149.

Notre Auteur qui s'eſt attaché juſqu'ici ſervilement & à la lettre aux idées du P. Hardoüin, s'eſt donné la liberté de le paraphraſer *Hard. in Math.*

en cet endroit : ces mots odieux de *domination fiere*, *impérieuſe*, *d'orgueil*, qui ſe fait ſentir juſques dans les noms qu'ils portent, d'onéreuſe *ſervitude*, ſont du P. B. il a tout l'honneur de l'invention; examinons les conſéquences pernicieuſes qui ſuivent naturellement de cette invective.

J. C. a-t'il parlé déſavantageuſement de l'état Monarchique?

Ce portrait de l'état Monarchique & de l'authorité des Rois, n'eſt ni fidéle ni ménagé ; il reſpire même, je ne ſais quel ſentiment de revolte & de haine contre cette forme de gouvernement; pourquoi caractériſe-t-on la Monarchie comme un odieux deſpotiſme ! on ne parle du pouvoir dans celui qui gouverne, que comme d'une *domination fiere & imperieuſe :* on traite d'orgueil la qualité de Roi ; & les ſujets de cet Etat y ſont repréſentés com-

me *des Eſclaves chargés de mille onéreuſes ſervitudes.* A peine pardonneroit-on une peinture auſſi fauſſe de l'Etat Monarchique à un Hiſtorien élevé & nourri dans les principes de la plus jalouſe République. Cette propoſition hardie, avancée ſans ménagement, ne doit-elle effrayer que les ſujets zélés pour leur Souverain ?

Elle doit d'autant plus revolter toute perſonne ſenſée & religieuſe, qu'on lui donne du poids en la faiſant prononcer mal-à-propos à l'Homme-Dieu ; c'eſt-à-dire qu'on nourrit l'eſprit de ſédition ſous le voile d'une Religion mal entenduë : reconnoit-on à ce tableau l'eſprit de J. C. qui étoit un eſprit de paix, un eſprit de ſoumiſſion aux puiſſances établies de Dieu ? il ſeroit extraordinaire en effet que J. C. qui a payé le tri-

but comme les Juifs, & qui leur a ordonné de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar, ſe fût plaint d'y être aſſujetti, & qu'il eût regardé cette obligation comme un *Eſclavage*. Jeſus n'a pas fait difficulté d'obéir aux Empereurs Romains; il a reſpecté dans leur authorité celle de Dieu, dont ils ſont dépoſitaires, & jamais il n'a mal parlé du caractere des Rois; jamais il n'a défiguré ni changé ce beau nom en celui d'*orgueil*.

On le dit à regret, mais on ne ſauroit s'en taire; le Commentaire du P. B. doit plaire aux Anabaptiſtes: ils avoient cru rencontrer dans ces paroles du Sauveur les maximes les plus oppoſées à toute puiſſance temporelle, & ſur-tout à la Monarchique; & n'auroient-ils pas raiſon de s'en flatter, s'il étoit vrai que la Para-

phraſe du P. B. répondît au ſens de l'Evangile : on ſe trouve donc obligé ici, de confondre par les mêmes raiſons, l'erreur des Anabaptiſtes, & le Commentaire du Pere B.

Les Apôtres encore foibles & jaloux, ſe diſputoient entr'eux les premiers rangs. Jeſus leur donne une grande leçon d'humilité, en leur apprenant, que celui-là ſeroit le premier qui s'humilieroit, & ſerviroit les autres : il leur fait ſentir en même tems la différence qu'il veut mettre, entre le gouvernement de ſon Egliſe, & les loix fondamentales des Monarchies ; les Rois des Nations, leur dit-il, exercent leur authorité ſur leurs Sujets, & quoi qu'ils gouvernent ſouverainement, on les regarde comme les Bienfaiteurs de leur Etat ; il n'en ſera pas de même parmi vous. Sens du Paſſage *Reges gentium, &c.*

Math. ch. 20. ℣. 25. *Jesus autem vocavit eos ad se, & ait : Reges gentium dominantur eorum, & qui potestatem habent super eos benefici vocantur ; vos autem non sic.* La comparaison que fait ici le Sauveur de l'Etat Monarchique, avec l'Etat Ecclésiastique, ne consiste pas à opposer un gouvernement odieux à une authorité légitime ; mais à faire sentir ce que deux Puissances légitimes ont de différent dans l'exercice de leur authorité. La premiere qui veille à maintenir la paix & la tranquillité dans l'Etat, exige nécessairement des loix penales, un glaive qui fasse trembler, & qui retienne dans la dépendance & dans l'ordre, des sujets inquiêts & dangereux : il faut des coups d'éclat, & des exemples d'authorité, pour affermir la puissance royale ; & c'est à juste titre qu'un Roi acquiert le

Rom. c. 13.

ſur-nom de Bienfaiſant, en gouvernant ſes Peuples ſelon ces loix ſages; puiſqu'un Etat ne peut être floriſſant & heureux, tandis qu'elles ne ſeront pas obſervées.

Mais le Royaume de J. C. c'eſt-à-dire l'Egliſe, eſt un Etat dont la baſe & l'eſprit ne ſont que modeſtie, douceur, perſuaſion; il ne s'agit point dans ce Royaume ſpirituel, de faire gouter aux hommes les douceurs de la Monarchie, de leur procurer un bonheur paſſager, une paix & une tranquillité mondaine. Ce ſont des Chrétiens qu'il faut former pour le Ciel. Ce n'eſt plus une Police extérieure, & une ſubordination qu'il faut mettre entre les membres de l'Etat, & entre ſes différens ordres; c'eſt un entendement qu'il faut captiver ſous le joug de la foi, & des vérités qu'un nuage obſcur enveloppe; c'eſt une vo-

lonté rébelle, indocile, qu'il faut ſoumettre ; ce ſont des paſſions dont il faut moderer les ſaillies : or l'exercice du pouvoir donné par J. C. à ſon Égliſe ; pour le gouvernement des ames, doit être doux & moderé. Ce n'eſt plus le tranchant de l'épée qui doit ménacer les coupables, mais la voix inſinuante du Paſteur charitable, qui doit les toucher & les convertir. Ces Paſteurs ne peuvent réuſſir à faire fleurir cette Ste. Cité, s'ils ne donnent eux-mêmes des exemples de la modeſtie, de l'humilité & de la charité du premier des Paſteurs, qui eſt J. C.

Math. chap. 20. ℣. 26. *Non ita erit inter vos, ſed quicumque voluerit inter vos major fieri, ſit veſter miniſter . . . ſicut filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare, & dare animam ſuam redemptionem pro multis.*

C'en eſt aſſez pour faire connoî-

tre combien la propoſition qui vient d'être examinée eſt contraire à la paix du gouvernement monarchique ; & il eſt certain qu'elle mérite l'attention de l'authorité établie pour la conſerver.

V. PROPOSITION.

„ LE Royaume de J. C. étant *une Monarchie* toute ſpi- Tom. 3. pag. 270.
„ rituelle, le divin Légiſlateur
„ n'a pretendu communiquer à
„ Pierre, que le pouvoir de for-
„ mer, de conduire & de gou-
„ verner ſon Egliſe. "

L'Egliſe eſt-elle une Monarchie ou un Etat ariſtocratique?

Nous venons de voir quel eſt l'eſprit du gouvernement de l'Egliſe, dont J. C. a conſtitué Pierre, le Chef viſible ; prérogative qu'il a tranſmiſe à ſes Succeſſeurs. Nous avons fait ſentir qu'il avoit

des loix & des maximes, qui ſeroient inutiles pour conduire les hommes, en tant qu'ils compoſent une ſociété politique. J'ajoute que ces deux authorités n'ont rien de ſemblable en les conſidérant ſous un autre point de vuë; c'eſt-à-dire, ſous le rapport de celui à qui le pouvoir a été confié.

Idée de la Monarchie.

Dans une Monarchie, la pleine puiſſance, & l'authorité royale ſont aſſiſes ſur le Trône même; le Roi en eſt revêtu ſeul; & en cette qualité il ne dépend que de Dieu, à qui ſeul il rendra compte de l'uſage qu'il en aura fait; il doit à la vérité, gouverner avec ſageſſe & avec moderation; mais s'il établit des loix nouvelles, s'il abroge celles qui étoient en vigueur, étant au-deſſus de tout, & tout ce qui n'eſt pas lui étant ſujet, quelle eſt la Puiſſance ſupérieure qui puiſſe s'oppoſer à ſes entre-

priſes ? L'Etat eſt entre ſes mains, comme un enfant qui vit ſous les loix paternelles.

Or la puiſſance ſpirituelle eſt-elle exercée par un ſeul avec cette indépendance, en ſorte que le Royaume de J. C. ſoit une *Monarchie* toute ſpirituelle ; Pierre a t-il reçu pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, avec les clefs de l'Egliſe ce commandement abſolu ; cette pleine puiſſance & authorité qui rendroit les Evêques les Miniſtres de ſes Ordres, & les Paſteurs ſes ſujets & ſes vaſſeaux? Cette idée ultramontaine que l'ambition de quelques Papes avoit voulu réaliſer, n'a jamais été regardée que comme le renverſement de la diſcipline eccléſiaſtique, & de l'authorité épiſcopale, dont J. C. eſt l'Autheur.

Qu'on parcoure l'hiſtoire des premiers ſiécles, on y verra l'au-

thorité ariſtocratique de l'Egliſe, toujours ſubſiſtante, & le pouvoir des SS. Pontifes limité par les SS. Canons, & ſubordonné à une puiſſance ſupérieure, qui eſt celle dont J. C. a revêtu l'Egliſe univerſelle ; (vérités reconnuës par ceux mêmes d'entre les Papes, qui ont rempli la Chaire de Pierre avec plus de dignité, & la plus haute réputation de ſcience & de ſainteté.) Le grand ſaint Leon reçut avec reſpect les points de diſcipline, que les Conciles précédens, & ſur-tout le Concile de Nicée, avoient réglé. Il confeſſe qu'il ne peut y toucher : *privilegia Eccleſiarum SS. Patrum Canonibus inſtituta, & venerabilis Nicænæ Sinodi fixa decretis nullâ poſſunt improbitate convelli, nullâ novitate turbari.*

S. Leo Epiſt. 52.

Zozime un des premiers Succeſſeurs de S. Leon, reconnoit que

que l'authorité même du S. Siége n'eſt pas capable d'annuler les Sts. Décrets. *Contra ſtatuta Patrum condere aliquid vel mutare, nec hujus quidem ſedis Apoſtolicæ poteſt auctoritas; apud nos enim inconvulſis radicibus vivit antiquitas, cui decreta Patrum ſanxêre reverentiam.* *Zozim. can. contra cauſ. 25.*

Or parler ainſi, & reconnoître que les Souverains Pontifes ſont ſoumis aux Canons, c'eſt avoüer qu'ils ne ſont pas *Monarques* dans l'Egliſe, & que leur qualité de Chef viſible n'emporte pas après ſoi les appanages de la Monarchie, dont la premiere prérogative eſt la puiſſance légiſlative & abſolue qui conſiſte à faire des Loix générales, à reformer les unes, à expliquer les autres, & à ne reconnoître aucune puiſſance ſupérieure, qui puiſſe détruire ce qui émane d'elle.

Il eſt vrai, que ces principes de la Monarchie Eccléſiaſtique, ont été d'abord gliſſés adroitement dans de faux actes, que l'ignorance des ſiécles avoit confondu avec les véritables décrétales des Papes. On s'eſt accoutumé inſenſiblement à ces idées, d'une puiſſance ſans bornes, & les Souverains Pontifes n'ont pas été aſſez délicats à s'abſtenir de profiter de l'erreur où on étoit. Quelques uns, ont même accrédité ces maximes, au préjudice de la juriſdiction des Evêques ; & enfin cette Monarchie prétenduë, eſt devenue une des ſources de ce Schiſme, qui a déchiré l'Egliſe d'Occident plus de vingt ans : on comprit alors de quelle conſéquence il étoit, de fixer pour toujours en quoi conſiſtoit le gouvernement de l'Egliſe ; on eſt revenu aux maximes ancien-

nes, & un Concile aſſemblé pour rendre à l'Egliſe la paix & un Chef en même-tems, décida que l'authorité épiſcopale réſidoit principalement dans le ſucceſſeur de S. Pierre, établi par J. C. pour veiller ſur les beſoins de toute l'Egliſe ; mais il prononça auſſi, que cette authorité qui réſidoit dans la Chaire de Pierre, établi par J. C. pour veiller ſur les beſoins de toute l'Egliſe, n'étoit ni ſeule, ni abſolue, & que le corps des Paſteurs réunis enſemble, c'eſt-à-dire, que le corps de l'Egliſe, loin d'être inférieur au Souverain Pontife, lui étoit au contraire ſupérieur, que celui-ci devoit être ſoumis à ſes déciſions & à ſes loix, & que l'infaillibilité promiſe à l'Egliſe, réſidoit uniquement dans ce corps reſpectable. *Hæc ſancta Synodus conſtantienſis declarat, quod ipſa in Spi-*

Concil. Conſtant. Seſſ. 5. *ritu ſancto legitimè congregata Concilium generale faciens, & Eccleſiam Catholicam repræſentans, poteſtatem à Chriſto immediatè habet cui quilibet cujuſcumque ſtatûs vel dignitatis, etiamſi Papalis, exiſtat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem & extirpationem dicti ſchiſmatis & reformationem dictæ Eccleſiæ in capite & in membris.* Déciſion appuyée ſur la parole de Dieu, & ſur le plan que le St. Eſprit nous donne de ce gouvernement, puiſqu'il a établi des Evêques pour régir l'Egliſe que J. C. a acquiſe de ſon ſang. *Attendite vobis & univerſo gregi in quo vos Spiritus ſanctus poſuit Epiſcopos regere* (le Grec dit ποιμαίνειν *paſcere.*) *Eccleſiam Dei quam acquiſivit ſanguine ſuo.*

Act. c. 20.

L'Egliſe Gallicane auſſi pure dans ſa doctrine, que ſainte &

canonique dans ſa diſcipline, n'a jamais conteſté au Souverain Pontife, la primauté qui lui a été confirmée au Concile de Conſtance, mais elle n'ignore pas qu'il eſt un terme fixe à ſes prérogatives, & jamais elle ne les étendra juſqu'à lui laiſſer prendre le titre de Monarque. La *Monarchie* dont le P. B. parle ici, eſt donc une expreſſion fauſſe, une maxime oppoſée au gouvernement de l'Egliſe, aux libertés de l'Egliſe Gallicane, & même aux Loix de l'État.

VI. PROPOSITION.

„ JEſus étoit importuné de la préſence de Judas.... Son corps & ſon ſang, il avoit horreur de le proſtituer au diſciple infidéle, & de lui conférer Tom. 5. page 161.

„ le pouvoir de le consacrer. Les
„ Mistéres divins, le Sacerdoce
„ de la Loi nouvelle, ne de-
„ voient pas entrer dans l'Eglise
„ par la profanation d'un Apôtre
„ sacrilége. Jesus avoit inutile-
„ ment essayé de le convertir, il
„ résolut de l'écarter. "

Judas a-t-il communié?

Il est hors de doute que les dispositions criminelles du traître Judas, firent horreur à Jesus, qui voyoit à sa Table son ennemi capital : mais pour quoi Jesus auroit-il résolu de l'écarter ? *Parce que*, dit-on, *le Sacerdoce de la Loi nouvelle ne devoit pas entrer dans l'Eglise, par la profanation d'un Apôtre.* Mais ce perfide, n'étoit il pas appellé comme les autres à l'Apostolat, & doit-il être plus surprenant, qu'il ait été revêtu du Sacerdoce de la Loi nouvelle, que d'avoir vécu trois ans

en la compagnie de J. C. & d'avoir été un de ſes Apôtres. Ces raiſons de convenance ne ſont pas recevables pour ſoutenir une opinion, qu'après qu'un point d'hiſtoire eſt averé : car c'eſt mal commencer ſa preuve, lorſqu'il s'agit d'examiner ſi un fait eſt certain, ou s'il eſt faux, d'aller remonter aux poſſibilités, aux convenances, aux vrai-ſemblances. La critique a ſes régles : & la voix de diſcuſſion eſt la ſeule qui emporte avec ſoi conviction.

Or ſi nous ſuivons ces principes, il ne reſtera aucun doute, que Judas n'ait communié de la main du Sauveur. C'eſt d'après l'authorité des Evangéliſtes, que l'Egliſe l'a toujours penſé : elle n'a pas ceſſé de faire trembler les profanateurs, en leur mettant ſous les yeux le crime de Judas, & ſes ſuites ; elle a enſeigné à

ſes Paſteurs, à ne point frapper du glaive de l'excommunication, des pécheurs dont les deſordres ne ſont ni publics, ni ſcandaleux; elle déclare d'après cette exemple célébre, qu'ils peuvent donner le Corps de J. C. à des pécheurs auſſi indignes que Judas, pourvû qu'ils ſoient comme lui des vicieux cachés.

Il n'eſt pas difficile de ſe perſuader, que Judas étoit au nombre de ceux que l'Evangéliſte dit avoir bû & mangé le Corps de notre Seigneur. Ouvrons le Texte ſacré, & ſuivons avec attention ce qui ſe paſſa dans cette derniére Cène. St. Luc qui eſt entré dans le plus grand détail, va nous inſtruire.

L'heure d'immoler l'Agneau Paſchal étant venuë, Jeſus ſe mit à table avec ſes douze Apôtres : *& cum facta eſſet hora, diſcubuit, &*

DUODECIM *Apoſtoli cum eo.* Enſuite il leur témoigna le deſir & l'empreſſement qu'il avoit de faire ce dernier repas avec eux ; *deſiderio deſideravi hoc Paſcha manducare vobiſcum.* Après leur avoir donné ces marques touchantes de ſon amour, il mange l'Agneau Paſchal, & achéve la Cène legale. Saint Luc en fait mention diſtinctement, avant qu'il parle de l'inſtitution de l'Euchariſtie. Ce qui ſuit ſe rapporte donc à la Cène legale : *dico enim vobis, quia ex illâ horâ non manducabo illud donec impleatur in regno Dei ; & accepto calice, gratias egit, & dixit : accipite & dividite inter vos : dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis donec regnum Dei veniat.*

Luc c. 22. ℣. 14.

Ibid.

Ibid.

Cette Coupe dont J. C. fait gouter à ſes Apôtres, faiſoit une des cérémonies obſervées chez

les Juifs, par le pere de famille, qui diſtribuoit à ſes enfans du vin dans une coupe : c'eſt ce pain & ce vin, que Jeſus dit qu'il ne goutera plus qu'après ſa Réſurrection : St. Jean qui n'a pas dit un ſeul mot de l'inſtitution de l'Euchariſtie, place à la fin de ce repas légal, l'exemple d'humilité que Jeſus donna à ſes Apôtres en leur lavant les pieds ; cérémonie par laquelle il les préparoit ſans doute à l'inſtitution de ſon Sacrement, & leur enſeignoit avec quelle pureté on devoit approcher de l'Euchariſtie.

Remarquons encore, que Jeſus en leur lavant les pieds, dit, *vos mundi eſtis, ſed non omnes.* Il déſignoit Judas, qui n'avoit pas encore quitté ſon Maître à ce moment : j'ajoute qu'il aſſiſta à la Cène euchariſtique ; reprenons ce récit de St. Luc : cet Evangé-

Joan. c. 13. ℣. 10.

liſte venoit de parler de la Cène légale, & auſſi-tôt après il en vient à l'Euchariſtie : *& accepto pane, gratias egit, & fregit, & dedit eis, dicens : hoc eſt Corpus meum quod pro vobis datur hoc facite in meam commemorationem : ſimiliter & calicem, poſtquam cœnavit, dicens : hic eſt calix novum Teſtamentum in ſanguine meo qui pro vobis fundetur ..... verumtamen ecce manus tradentis me, mecum eſt in mensâ.* A peine Jeſus a donné ſon Corps à manger à ſes Apôtres, à peine les a t-il revêtu de ſon Sacerdoce, qu'il ſe plaint à eux de la trahiſon d'un d'entr'eux ; *ecce manus tradentis me mecum eſt in mensâ.* Ibid. ℣. 17.

Faut-il encore citer l'authorité de ſaint Mathieu, & celle de ſaint Marc après un paſſage auſſi déciſif que celui qui vient d'être rapporté? Ils s'accordent l'un & l'autre avec

S. Luc ; le premier aſſure que Jeſus étoit à table à la derniere Céne, avec les douze Apôtres : *diſcumbebat cum* DUODECIM *diſcipulis ſuis*. Et c'eſt à ce nombre de douze, que ſe rapportent les paroles ſuivantes : *Cœnantibus autem eis, accepit Jeſus panem.* Puiſque le pronom *eis* ſuppoſe néceſſairement, & rappelle ceux dont il avoit été parlé plus haut ; c'eſt-à-dire, les douze Apôtres avec qui il étoit à table. *Diſcumbebat cum* DUODECIM *diſcipulis ſuis.*

Math. 26. ℣. 20.

Ibidem ℣. 26.

Saint Marc, dont l'Evangile très concis n'eſt preſque qu'un abregé de celui de ſaint Mathieu, rapporte l'Hiſtoire de la ſainte Cène, avec moins d'ordre & d'étenduë à la vérité ; mais il ne laiſſe cependant pas de faire entendre que Judas reçut le Corps de J. C. Il dit d'abord, que les douze Apôtres étoient à table ; *veſpere*

autem facto, venit cum DUODECIM. Ces douze Apôtres firent la Céne légale : *manducantibus illis.* Après laquelle Jeſus bénit le pain & le conſacra : *accepit Jeſus panem.* Il le leur donna à manger, & enſuite il leur donna ſon Sang à boire, & ils en burent *tous. Biberunt ex eo* OMNES. Or ce mot *omnes*, s'entend de tous ceux qui avoient fait la Céne légale, & on ne ſauroit diſconvenir que Judas, n'ait fait au moins cette premiere Pâque. Donc il eſt clair que Judas fit auſſi avec les Apôtres la Céne Euchariſtique : *biberunt ex eo omnes.*

Marc c. 14. *Ibidem.* *Ibidem.*

Quelle force peuvent avoir à préſent les réfléxions du P. B. contre l'évidence du Texte ; & puiſque j'y vois aſſurer que Judas étoit à table après l'inſtitution de l'Euchariſtie, puis-je être ébranlé par les conjectures ſuivantes : *que*

Tom. 5. page 161. *Jeſus avoit horreur de proſtituer ſon corps au diſciple infidéle... que le Sacerdoce de la Loi nouvelle ne devoit pas entrer dans l'Egliſe par la profanation d'un Apôtre ſacrilége.* On ne peut douter que J. C. n'eut horreur du crime de Judas: mais puiſqu'il a permis ſon ſacrilége; c'eſt conjecturer ſans aucun fondement, que d'avancer que le Sacerdoce de la Loi nouvelle ne devoit pas commencer par une profanation.

Soumettons nous, ſans raiſonner, aux deſſeins de Dieu: adorons ſes vuës qui ſurpaſſent nos lumieres: tremblons avec les vrais Chrétiens ſur les ſuites malheureuſes d'une communion indigne, dans la perſonne du perfide Judas: reconnoiſſons d'après S. Thomas, que J. C. qui a dû nous donner les exemples de toute juſtice, „ nous apprend par ſa conduite

» à ménager la réputation des pécheurs cachés, & à ne pas rendre publics des desordres qui sont toujours moins pernicieux quand on les dérobe à la connoissance des hommes ; J. C. enseigne de plus les Pasteurs & tous les Ministres de ses Autels, à ne pas refuser les Sacremens à ceux qui n'ont pas scandalisé. Il leur apprend par la conduite qu'il tint envers Judas, que le Prêtre ne se rend pas coupable, en administrant son corps à un pécheur que sa vie secrette devroit éloigner de l'Autel, & qu'il ne donneroit les choses saintes aux chiens, qu'en conférant ses Sacremens à des scandaleux publics. "

Thom. dist. Quæst. dist. 11. quæst. 3. art. 2.

Au reste il est bon d'avertir que le sentiment du P. B. ne trouve pas plus d'appui dans la tradition que dans l'Ecriture, & que les

ſaints Peres, qui en ſont les témoins, de même qu'ils ſont les interprétes des Livres ſaints, dépoſent que Judas reçut la communion de la main de J. C.

Si vous exceptez S. Hilaire, dont le ſentiment particulier ne peut faire Loi dans l'Egliſe, tous les autres Peres s'accordent unanimement ſur ce point. *Omnes alii quos legerim*, dit Maldonat, *exiſtimant Judam toti interfuiſſe actioni:* Cornelius à Lapide dit la même choſe.

Maldonat in Math. c. 26.

Avec quelle éloquence S. Chriſoſtome ne s'éléve-t'il pas contre le ſacrilége de ce méchant diſciple? *O cæcitatem proditoris, qui cùm ineffabilibus myſteriis communicaſſet, idem permanſit! & divina menſa ſuſceptus, in melius commutari noluit, quod Lucas ſignificat, dicens: quia poſt hoc ſatanas intravit in eum, non quia dominicum Corpus*

Chryſoſt. hom. 83. in Math. Editionis Frontoni.

Corpus deſpiceret, ſed quia proditoris impudentiam irridebat; majus enim peccatum utrâque ratione fiebat, quia tali cum animo myſteria ſuſcepit, & quia illis ſuſceptis, nec timore, nec beneficio, nec honore melior factus eſt. Chriſtus autem quamvis omnia ſciret, vitare tamen eum noluit. Ces dernieres paroles ſont entiérement oppoſées à la réſolution que le P. B. prête à J. C. quand il lui fait dire, qu'après avoir inutilement eſſayé de le corriger, *il réſolut de l'écarter.*

S. Jerôme attribue à cette communion indigne la cauſe de la réprobation de Judas, & il ne ſouffre ſelon lui, la peine d'un feu qu'il ne peut éteindre, que parce qu'il a abusé des ſaints Myſteres. *Et Judas bibit, ſed non ſaturatur, nec ſitim extinguit ignis æterni, quia indignè ſumit myſteria Chriſti.* Hier. Comment. in Marc. 14.

C'eſt ce même crime qui endurcit le cœur de Judas juſqu'à le déterminer à livrer ſon Maître à ſes ennemis. Les paroles de ſaint Cyprien ſont énergiques : *ſed ubi mens perfida ſacrum cibum tetigit, & ſceleratum os panis ſanctificatus intravit, parricidalis animus vim tanti ſacramenti non ſuſtinens, quaſi palea de areâ exſufflatus eſt, & præceps cucurrit ad deſperationem & pretium, ad deſperationem & laqueum.*

Cypr. de Cœna Domini.

Le Pape S. Léon reproche à Judas d'avoir déſeſpéré de la bonté de ſon divin Maître qui l'avoit ſouffert à ſa table, & à la participation de ſon corps & de ſon ſang adorable. *Cur de ejus bonitate diffidis, qui te à corporis & ſanguinis ſui communione non repulit.*

S. Leo ſerm. 3. cap. 3. de Juda deſperatione.

S. Auguſtin remarque ce même caractere de patience dans J. C.

qui ſouffre ce traitre à ſa table ſans l'en chaſſer. *Dominus traditorem ſuum uſque ad ultimum pacis oſculum inter innocentes ſecum eſſe perpeſſus eſt, quibus non tacuit eſſe inter illos tanti ſceleris hominem, & tamen primum ſacramentum corporis & ſanguinis ſui, nundùm illo excluſo, communiter omnibus dedit.* Aug. Epiſt. 14. Euloſio.

Ajoutons à ces authorités le témoignage de S. Cyrille d'Alexandrie. *Igitur proditor non Eulogiam quam à Chriſto accepit reveritus, verùm temerè & contumaciter in eo hærens cui ante ſuccumberat avaritiæ morbo, tandem totus captus eſt, ac cecidit.* Cyrill. l. 9. in Joann.

Voyez encore dans S. Ambroiſe & dans Origène la même tradition appuyée ſur le Texte ſacré: tradition conſtante & univerſelle ſuivie de tous les Interprétes Catholiques, car on ne peut citer

que des Critiques Proteſtans, pour appuyer le ſentiment du P. B. on peut voir au tome 6. des Critiques d'Angleterre cette opinion extraordinaire ſoutenuë par Clebitius. Voyez encore le Pere Hardouin dans ſon commentaire.

Crit. ſacri. t. 6. Clebit. diſſ. crit. de Oſſula inſincta.

Hard. in Joann. pag. 304.

VII. PROPOSITION.

Tom. 6. pag. 324.

„ LE jeûne, la priere & l'impoſition des mains ont fait „ préſumer à pluſieurs Interpré„ tes que ce fut alors que Saul „ & Barnabé furent conſacrés „ Evêques. Nous avons peine à „ croire que les deux ouvriers „ Evangéliques n'euſſent pas dé„ ja reçus le caractere Epiſcopal; „ la cérémonie que nous avons „ apporté ne déſigne pas *eſſentiel„ lement le Rit d'une ordination „ ſacrée.*" (a)

(a) *Imponenteſque eis manus*: non eſt hæc ſacra ordinatio. *Hard. in Act. p. 376.*

Ce ne ſont pas les Interprétes ſeulement qui ont reconnu dans ſa cérémonie qui ſe fit à Antioche, le Rit d'une ordination & de la conſécration de Saul & Barnabé à l'Apoſtolat : mais ce ſentiment des Interprétes qu'il plait à l'Auteur d'appeller une *préſomption*, eſt appuyé de l'authorité des ſaints Peres, à qui il appartient d'être les dépoſitaires du ſens véritable de l'Ecriture, & de qui nous devons l'apprendre. Faut-il donc copier inceſſamment ce qu'ils nous ont appris pour confondre les interprétations hazardées & deſtituées de fondement? & ne ſeroit-ce pas plutôt au P. B. à donner des preuves d'un ſentiment extraordinaire, qu'à nous de citer les authorités qui appuyent le ſens naturel que préſente le Texte?

L'impoſition des mains, la priere, le jeûne, déſignent-ils dans l'Ecriture toujours une ordination ſacrée?

S. Jean Chryſoſtome qui a fait des Commentaires ſur les Actes

des Apôtres, explique ainſi ces paroles : ſegregate mihi Barnabam & Saulum : *ſegregate mihi in opus ? in Apoſtolatum. Vide iterum à quibus ordinantur ; à Lucio Cyreneo & Manahem imo à ſpiritu ; quantò enim perſonæ humiliores erant, tantò purior Dei apparet gratia ; ordinatur jam in Apoſtolum ut jam cum poteſtate prædicet.* Ces dernieres paroles détruiſent le raiſonnement que fait le P. B. car de ce que Paul ait annoncé l'Evangile, il ne s'enſuit pas qu'il ait eu le caractere pour le faire. Le zéle dont il brûloit pour la Foi, la néceſſité dans laquelle il ſe trouvoit de convaincre les fidéles qu'il n'étoit plus le perſécuteur de J. C. enfin la miſſion divine & immédiate qu'il avoit reçu de J. C. étoient des raiſons très ſuffiſantes pour qu'il annonçât J. C. avant ſon ordination ; mais il falloit cependant qu'il la

Chryſoſt. in Act. hom. 27.

reçût, afin qu'il prêchât avec authorité. *Ordinatur jam in Apoſtolum, ut jam cum poteſtate prædicet.* *Ibid.*

S. Léon écrivant à un Evêque ſur les Ordinations & ſur le jeûne dont elles doivent être précédées, s'attache à l'exemple de Paul & de Barnabé : *Sacra Scriptura manifeſtat quod cum Apoſtoli Paulum & Barnabam ex præcepto Spiritûs ſancti ad Evangelium Gentibus mitterent prædicandum, jejunantes & orantes impoſuerunt eis manus, ut intelligamus quantâ & dantium & accipientium devotione curandum ſit, ne tantæ benedictionis Sacramentum negligenter videatur impletum.* *S. Leo Ep. 11. ad Dioſc. Edit. Queſnellii.*

Le P. B. ajoute dans ſon Hiſtoire, que cette cérémonie du jeûne, de la priere & de l'impoſition des mains, *ne déſigne pas eſſentiellement le Rit d'une Ordination ſacrée* : parler ainſi, c'eſt

détruire d'un ſeul coup toutes les preuves dont la Théologie appuye le dogme de l'Ordination ſainte ; c'eſt favoriſer l'erreur des Proteſtans qui nient que l'Ordre ſoit un Sacrement ; en vain un Autheur Catholique profeſſe-t'il la Foi, s'il rejette les motifs ſur leſquels elle eſt établie : ſi la cérémonie dont il s'agit au Chapitre 13. des Actes, ne déſigne pas une ordination, on peut demander au P. B. d'où il ſait que cette même cérémonie faite ſur les ſept Diacres, les conſacra à l'Egliſe ; s'il répond que l'Ecriture le dit expreſſément, *&* Act. 6. *orantes impoſuerunt eis manus* : on ſe ſervira de ſes propres paroles contre lui-même, *cette cérémonie ne déſigne pas eſſentiellement le Rit d'une ordination ſacrée.*

On pourra donc lui dire qu'il a hazardé l'explication ſuivante : » que les ſept Diacres furent pré-

„ ſentés aux Apôtres, ayant prié unanimement ſur les Elus, pour leur attirer la communication de l'Eſprit ſaint ; leur imprimerent *le caractere intérieur*, les firent entrer dans la hiérarchie, & leur confererent, par l'impoſition des mains, l'Ordre du Diaconat. " Tom. 6. pag. 176.

Auroit-il quelque choſe à répliquer à ceux qui trouveroient fauſſe l'explication qu'il donne à ces paroles : *& cùm conſtituiſſent per civitates Presbyteros, & cùm oraſſent cum jejunationibus commendaverunt eos Deo.* „ Ils accompagnerent la priere du jeûne, „ après quoi ils les ordonnerent „ Prêtres. " Act. c. 14.

Il faut donc ou abandonner les preuves de l'Ecriture, & dire avec Kemnitius que l'impoſition des mains dont ſe ſervoient les Apôtres, n'étoit qu'une cérémonie,

quand ils prioient pour quelqu'un, & qu'ils le recommandoient à Dieu ; ou il faut convenir d'après la tradition, que la priere, le jeûne & l'impoſition des mains déſigne toujours dans le nouveau Teſtament, le Rit d'une ordination ſacrée : cette cérémonie de l'impoſition des mains eſt ſi liée avec la conſécration des Prêtres, que pendant pluſieurs ſiécles l'ordination s'appelloit l'impoſition des mains, & encore aujourd'hui elle n'a pas d'autre nom dans l'Egliſe Gréque, que celui de χειροτόνια.

CHAPITRE II.

Propoſitions erronnées.

I. PROPOSITION.

„ LEs Phariſiens vou- Tom. 4.
„ loient contraindre Je- page 60.
„ ſus à prononcer nette-
„ ment devant le Peuple, que
„ Dieu étoit ſon Pere.... qu'il
„ étoit le Fils de Dieu, lui-même
„ égal à ſon Pere; le Peuple *ne*
„ *connoiſſoit qu'un ſeul Dieu*, fau-
„ te de lumiéres ſuffiſantes ſur
„ les autres points de la révéla-
„ tion.

La révélation que J. C. a faite à ſon Egliſe, du plus ſublime de tous les myſtéres de la Religion, eſt-elle oppoſée à la connoiſſance Le dogme de la Ste. Trinité renferme-t-il l'idée

de plusieurs Dieux ?

que nous avons d'un seul Dieu, & n'est-il pas de foi au contraire, que la créance de la Ste. Trinité n'est autre chose que celle qu'on a de trois Personnes divines subsistantes, & qui toutes trois ne sont qu'un seul Dieu.

Sabellius ne fut déclaré hérétique, que pour avoir soutenu avec opiniatreté, que les trois Personnes divines partageroient & multiplieroient nécessairement la divinité. Ce point fondamental de notre Religion le plus incompréhensible, est en même-tems le plus clairement révélé, & le plus connu dans la Religion ; il est le sujet de la premiére leçon qu'on fait aux enfans, qu'on instruit de la doctrine chrétienne.

Les esprits simples & qui ne font pas une étude particuliére de ce qui a rapport à la foi, ne trouveront-ils pas un piége ici, & une

occaſion d'errer ſur ce myſtére; lorſqu'ils liront dans l'hiſtoire du Peuple de Dieu, *que le Peuple Juif ne connoiſſoit qu'un ſeul Dieu faute de lumiéres ſuffiſantes ſur les autres points de la révélation.* Il faut, diront-ils, que des lumiéres plus étenduës conduiſent à connoître pluſieurs Dieux, & les Juifs auroient compris d'abord comment Jeſus étoit Fils de Dieu, & Dieu lui-même, s'ils n'euſſent pas été inſtruits dès leur enfance de l'unité de Dieu. Ce raiſonnement ſeroit juſte & conſéquent, & l'hiſtorien en fournit les principes par la maniére avec laquelle il exprime que les Juifs n'avoient aucune connoiſſance du myſtére de la Trinité; il eût donc fallu dire que " le Peuple Juif connoiſ-
„ ſoit un ſeul Dieu, *ſans ſavoir*
„ *que la Divinité fût ſubſiſtante*
„ *en trois Perſonnes divines*, faute

„ de lumiéres ſuffiſantes ſur les
„ autres points de la révélation. "

Si la propoſition qu'on a cenſuré dans cet article, eſt fauſſe, ſi elle renferme un ſens hérétique, qu'on ne conclue pas qu'on ſoupçonne le P. B. d'avoir voulu enſeigner le Sabellianiſme; il ſe trouve dans ſon livre, il eſt vrai; mais c'eſt ſans deſſein, & contre l'intention de l'Auteur; c'eſt un défaut d'attention, c'eſt une mépriſe, & il ſuffit d'avertir que c'eſt le langage de l'héréſie qui eſt échappé à un Ecrivain Catholique, ſans le ſavoir & ſans le vouloir.

II. PROPOSITIONS.

Tom. 3. page 183.

„ C'Eſt ſans doute un péché
„ puniſſable que les paro-
„ les mépriſantes & injurieuſes,
„ que proférent quelques perſon-

„ nes *indiſcretes* contre le Fils de
„ l'Homme, conſidéré *entant*
„ *qu'homme*; on n'eſt pas excuſa-
„ ble de cenſurer *ma maniére de*
„ *vivre*; ces diſçours peu ménagés
„ peuvent venir d'un défaut de
„ connoiſſance; ils ne ſeront pas
„ punis d'une peine éternelle,
„ *quand même ils n'auroient pas*
„ *été retractés ou expiés durant la*
„ *vie*. Mais quiconque aura la
„ témerité de prononcer que l'eſ-
„ prit par la vertu duquel je fais
„ des mirales, eſt l'eſprit immon-
„ de, il ne doit pas s'attendre que
„ ſon blaſphême de quelque pre-
„ texte qu'il le colore, puiſſe
„ paſſer pour une légéreté excu-
„ ſable. "

Les Montaniſtes avoient abuſé des paroles de J. C. pour en conclure qu'il y avoit des péchés irrémiſſibles, dont l'Egliſe n'avoit

La différence qui eſt entre les péchés contre le

Fils de l'Homme, & les péchés contre le S. Esprit, est-elle celle qui se trouve entre le péché veniel & le péché mortel ?

pas le pouvoir d'absoudre, comme de celui d'apostasie, & qu'elle devoit abandonner les pécheurs coupables des plus grands crimes à la rigeur de la justice divine : quand on vouloit les rappeller à l'ancienne doctrine de l'Eglise, par la parabole du Bon-Pasteur qui cherche la brebis égarée, ils opposoient à cette authorité les ménaces de J. C. qui font le sujet du Commentaire du P. B. *Quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei ; qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo neque in futuro.* Mais que sert-il aux Hérétiques de citer l'Ecriture en leur faveur ? ils n'en ont que la lettre, & c'est de la tradition constante de l'Eglise qu'ils devroient en recevoir l'esprit : on reprocha dès lors à ces Novateurs, qu'ils imitoient Satan qui

Math. c. 12.

qui allegua l'Ecriture ſainte pour faire ſuccomber le Fils de Dieu à la tentation : il lui propoſoit de ſe précipiter du haut du Temple, parce qu'il eſt écrit que Dieu envoyeroit ſes Anges pour le ſoutenir : en effet la lettre tuë, & c'eſt l'eſprit qui vivifie.

Cette lettre, les Hérétiques la tiennent de l'Egliſe ; qu'ils en reçoivent auſſi l'intelligence. L'Egliſe a toujours entenduë qu'il y avoit certains péchés dont il étoit très difficile de recevoir le pardon, parce qu'il étoit très rare qu'on s'en repentît, & que les péchés de malice, c'eſt-à-dire, ceux que l'on commettoit en réſiſtant à la vérité connuë, conduiſoient ordinairement à l'impénitence, puiſque l'homme reſtoit ſans reſſource contre ſes deſordres, dès qu'il combattoit la lumiere qu'il recevoit pour les ſen-

tir. Tel étoit le péché des Phariſiens. Ils attribuoient à la puiſſance de l'enfer les miracles les plus ſenſibles & les plus authentiques qu'ils voyoient opérer au Fils de Dieu ; c'eſt cet eſprit d'aveuglement qui força J. C. à les menacer, & à leur dire que les péchés commis contre le S. Eſprit, ne ſeroient remis ni en cette vie, ni en l'autre : *non remittetur ei neque in hoc ſæculo neque in futuro,*

Math. 12.

L'eſprit de ténébres n'a pas réuſſi à ſéduire les fideles par ces principes outrés ; la ſecte des Montaniſtes trouva peu de partiſans : une morale aiſée, commode, un relachement de doctrine, eſt plus conforme à la corruption du cœur humain, & quoique les hérétiques des ſiécles ſuivans ſe ſoient donné pour des réformateurs, on ſait pourtant qu'ils n'effrayoient point les Proſelytes que

l'appas d'une vie aiſée leur avoit attiré.

Cet eſprit de relachement vient ſe gliſſer juſques dans l'hiſtoire de J. C. & on vient preſque apprendre aux hommes à ne plus craindre l'enfer, ni les châtimens de Dieu: on met au nombre des péchés véniels, des crimes que le Sauveur a eu en abomination; car n'a-t-il pas dit manifeſtement, qu'il rougiroit à ſon tour en préſence de ſon Pere, de quiconque auroit rougi de lui en préſence des hommes: *qui me erubuerit & meos ſermones, hunc filium hominis erubeſcet.* Si une fauſſe honte de ſe déclarer pour J. C. eſt capable de perdre un Chrétien, quel chatimens n'encoure pas celui qui le mépriſe, & qui l'accable d'injures?

Mais pourquoi m'arrêter à prouver une vérité ſi évidente par

elle-même, & qui n'eſt contredite que par le P. B. j'oſe le défier de citer un ſeul Auteur de nom qui ait expliqué comme lui ce péché contre le Fils de l'Homme, exceptez toujours pourtant le P. Hardouin. (*a*) Cette queſtion des péchés irrémiſſibles, a paru très difficile aux Peres de l'Egliſe; ils ont eſſayé de la réſoudre, & ils ont trouvé, dans la nature de ce

(*a*) Itaque quicumque ex vobis Judæi verbum aliquod offenſivum, etiam adversùs ipſummet primogenitum hominum ut *homo eſt*, ſive contra humanam illius *vivendi rationem* protulerit... remittetur ei hoc peccatum, quoniam ex ignorantiâ vel ex *inconſideratione* commiſſum eſt. Neque punietur *æternum*, etiamſi antequam dictum illud revocet *ex hac vita migret*. Harduin. in Math. p. 49.

Remarquez qu'il n'en coute ici au P. B. que la peine de traduire; on voit qu'il a eſſayé de rajeunir ce commentaire fou: il a crû que les erreurs de ſon Heros feroient plutôt fortune dans une hiſtoire; il ſe trompe. Cette tentative ne réuſſira pas.

péché contre le S. Eſprit, les raiſons qui devoient en rendre le pardon ſi difficile à obtenir.

Que ſuit-il de là ? ou que tous les Peres n'ont pas compris ce que J. C. appelloit des péchés rémiſſibles & irrémiſſibles, enſorte qu'ils ſe ſont trompés dans l'explication qu'ils en ont donné, ou que le P. B. altére le ſens de l'Ecriture, lui en donne d'extraordinaires ſelon ſa fantaiſie, & qu'il ſe mocque de la deffenſe qu'à faite le Concile de Trente, d'expliquer l'Ecriture ſelon ſes idées dans les matiéres qui concernent la Foi, ou les mœurs, en abandonnant ſans ménagement l'explication des SS. Peres ; *ad coercenda petulantia ingenia, decernit ſancta Synodus, ut nemo prudentiæ ſuæ innixus, in rebus fidei & morum ſacram Scripturam ad ſuos ſenſus detorquens, contra eum ſenſum* Trid. ſeſſ. 4.

quem tenuit & tenet ſancta mater Eccleſia, cujus eſt judicare de vero ſenſu & interpretatione Scripturarum, aut etiam contra unanimem conſenſum patrum, ipſam Scripturam interpretari audeat.

Voilà la régle que doivent ſuivre tout Interprête, & tout Hiſtorien qui s'eſt propoſé de faire un corps lié des actions & des inſtructions de J. C. examinons à préſent le mépris de cette Loi. Il faut trouver une diſtinction nouvelle entre le péché contre le Fils de l'Homme, que J. C. dit être rémiſſible : *quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei.* Et faire ſentir la difference que J. C. met entre ce péché & celui qu'on commet contre le S. Eſprit. *Qui autem dixerit contra Spiritum ſanctum, non remittetur ei neque in hoc ſæculo, neque in futuro.* Cette difference eſt celle

Math. c. 12.

Ibid.

qui ſe rencontre entre le péché veniel, & le péché mortel: l'un ſe pardonne, mais l'autre eſt irrémiſſible de ſa nature. C'eſt l'heureuſe découverte dont le P. B. vient de nous faire part; car il eſt fecond, quand il eſt queſtion d'applanir les difficultés, & ſi le dégout qu'il a déja reçu deux fois ne lui fait quitter priſe, il nous donnera une nouvelle explication de l'Epître aux Romains qu'il annonce dans ſon hiſtoire, où il ſe vante de mettre en beau chemin ceux qui ont toujours crû que ſaint Paul y expoſoit des myſtéres impénetrables. *Vide diſſert. de Filio Dei t. 8.*

Voyons l'uſage que le P. B. fait ici de cette étendue de lumiéres qui fait diſparoître toutes les difficultés ſans aucun effort. Il veut convaincre le Lecteur ſans aucune authorité, & par les ſeules reſſources de ce qu'on appelle

l'eſprit privé, que le péché contre le Fils de l'Homme eſt veniel, & comment le P. B. pourra t-il perſuader ce paradoxe ? par les réfléxions ſuivantes : 1°. *Ce ſont des paroles mépriſantes & injurieuſes* à la vérité ; mais l'outrage n'eſt pas faite de deſſein prémédité ; 2°. Ce ſont *quelques perſonnes indiſcretes* qui les proférent. Mais direz vous, l'outrage doit être d'autant plus grave que la perſonne qu'on offenſe eſt élevée en dignité ; & puiſque c'eſt J. C. lui-même qui en eſt l'objet, peut-il y avoir ici de la légéreté dans l'offenſe. N'eſt-elle pas un crime odieux ? oüi, ſi ces paroles injurieuſes regardoient J. C. comme Dieu : mais ces perſonnes *indiſcretes* ne conſidéroient alors *le Fils de l'Homme qu'entant qu'homme*. Troiſiéme remarque très judicieuſe. Il y a deux natures en J. C. la na-

ture divine & la nature humaine ; ainſi une ſimple abſtraction qu'il eſt aiſé de faire, diminue l'injure, & en fait changer conſidérablement l'eſpéce.

Ces perſonnes *indiſcrétes* n'en vouloient d'ailleurs qu'à l'humanité de J. C. & les railleries ne tomboient que ſur des bagatelles, ſans entamer l'honneur du Fils de l'homme. Ce n'étoit que *ſa maniere de vivre* qu'elles attaquoient, ſans toucher aucunement ſes vie & mœurs ; quatrième circonſtance qui fait rentrer ce péché dans l'ordre de ceux qui ne ſeront pas punis d'une peine éternelle, quand même ils n'auroient pas été expiés pendant la vie. Enfin derniere remarque, ces diſcours peu ménagés, d'où venoient-ils ? & d'où pouvoient-ils venir ? *d'un défaut de connoiſſance* ; or qui ne ſait que l'ignorance diminue beaucoup les

péchés : ainſi pour ſaiſir la penſée de notre habile commentateur ſi accommodant, réuniſſez toutes les circonſtances de ce péché contre le Fils de l'homme, qui tendent toutes à en changer l'eſpéce & à en diminuer l'énormité ; ce ſont des paroles injurieuſes, des diſcours peu ménagés contre le Fils de l'homme, conſidéré ſeulement en tant qu'homme ; ce ſont des critiques légéres qui ne roulent que ſur la maniere de vivre de J. C. & encore partent-elles plutôt d'une indiſcrétion pardonnable, & d'un défaut de connoiſſance, que d'un cœur pervers ; il y auroit donc de l'inhumanité à les regarder comme des péchés mortels ; cette morale eſt trop ſévére, & ils ne ſeront pas punis d'une peine éternelle, *quand même ils n'auroient pas été retractés ou expiés dans la vie.* Voilà ce qui

s'appelle une explication heureuſe & ſavante.

III. PROPOSITION.

„ IL eſt viſible que J. C. parloit du peu de tems qui lui reſtoit ſur la terre, durant lequel il devoit inceſſamment *travailler avec de nouveaux accroiſſemens de mérite*, à faire connoître dans le Fils unique la grandeur du Pere. “ Tom 4. page 90.

C'eſt à l'occaſion d'un aveugle de naiſſance que Jeſus diſoit à ſes Apôtres, que Dieu avoit permis & ménagé cet aveuglement pour manifeſter aux hommes ſa gloire & ſa puiſſance ; ajoutant que ces œuvres miraculeuſes devoient s'opérer par lui ; qu'il avoit été envoyé de Dieu ſon pere pour con-

J. C. a-t-il augmenté en mérite pendant le cours de ſa vie mortelle ?

ſommer ſon ouvrage, & qu'il accompliroit ſa miſſion pendant ſa vie mortelle, déſignée par le jour; que la nuit, c'eſt-à-dire, la mort s'avançoit, & qu'alors il n'étoit plus tems de travailler : *me oportet operari opera ejus qui miſit me, donec dies eſt; venit nox quando nemo poteſt operari.* Il eſt viſible, comme dit le P. B. „ que J. C. „ parloit du peu de tems qui lui „ reſtoit ſur la terre durant lequel „ il devoit inceſſamment travailler. " Juſqu'ici la remarque eſt exacte & conforme aux paroles du Sauveur : mais examinons ſi Jeſus devoit *travailler avec de nouveaux accroiſſemens de mérite.*

Joann. c. 9.

Cette propoſition doit revolter dabord, tant elle eſt éloignée de ceque la religion nous enſeigne du myſtere de l'Incarnation : car ſi J. C. eſt Dieu & homme en même tems, ſes actions étoient

toutes d'un mérite proportionné à l'excellence de ſa perſonne, c'eſt-à-dire qu'elles étoient d'une valeur infinie, puiſque ſon humanité ſainte étoit ſubſiſtante dans la perſonne du Verbe. C'eſt par ce principe que la ſatisfaction de J. C. pour les péchés des hommes a été non-ſeulement ſuffiſante pour expier le péché, & pour rendre à Dieu une gloire égale à celle dont l'homme l'avoit voulu priver par ſes égaremens, mais qu'elle a été même ſurabondante ; & quoique Dieu ait voulu attacher à la mort de ſon Fils la reconciliation de l'homme avec lui, il eſt certain, comme S. Gregoire de Nazianze le remarque, qu'une ſeule goutte de ſon ſang ſuffiſoit pour conſommer le grand ouvrage de la rédemption: *nullum cum ſalutis meæ miraculo conferendum eſt, in quo exiguæ cruoris guttæ orbem univerſum inſtaurarunt.* Greg. Naz. orat. 42.

Or puiſque la moindre des actions de J. C. ſuffiſoit pour racheter l'Univers, puiſque toutes ſes actions étoient d'un prix infini ; comment donc pouvoir diſtinguer *de nouveaux accroiſſemens de mérite* entre des œuvres dont le prix eſt infini ? l'ame de J. C. a plû à Dieu dès le premier inſtant de ſa conception : il a reçu au même moment tous les dons de la grace : l'eſprit de „ ſageſſe & d'intelligen-

Iſaïe, c. 11. „ ce, (comme parle Iſaïe) l'eſ-
„ prit de conſeil & de force, l'eſ-
„ prit de ſcience, de piété & de
„ crainte de Dieu eſt deſcendu
„ dans lui pour y demeurer. "

Je comprends comment l'homme peut croître en vertu, & je ſens l'excellence du précepte que Dieu nous fait dans l'Apocalypſe, de nous efforcer à devenir plus juſtes & plus ſaints que nous ne ſommes, pour augmenter nos mé-

rites ; *qui juſtus eſt juſtificetur adhuc, & ſanctus ſanctificetur adhuc.* Parceque les bonnes œuvres qui partent d'un principe fini, c'eſt-à-dire d'une volonté foible pour le bien, & qui n'a reçu des graces que dans une meſure proportionnée à ſes beſoins, peuvent être ſuivies d'autres œuvres qui ſoutenuës d'une nouvelle grace, augmenteront le mérite de celui qui les produit, puiſque le dégré de ce mérite n'eſt pas plus grand que la dignité de la perſonne du Chrétien. Apoc. 22.

Mais les actions d'un Dieu ne peuvent avoir de nouveaux accroiſſemens de mérite, par la ſeule raiſon qu'elles partent de celui qui eſt Dieu ; & quand on lit dans l'Evangile que Jeſus croiſſoit en ſageſſe, en âge & en grace devant Dieu & les hommes. (*Jeſus proficiebat ſapientiâ, & ætate, & gratiâ apud Deum & homines,*) On Luc. 2.

n'entreroit pas dans l'eſprit de la lettre, ſi on l'entendoit des progrès que J. C. faiſoit ; comme ſi la ſageſſe eut augmenté réellement dans lui avec l'âge. L'Evangéliſte ne parle que de ſa manifeſtation, enſorte que Jeſus qui avoit voulu ſe réduire à toutes les foibleſſes de l'enfance, ne laiſſa éclater les principes de ſageſſe dont ſon ame fut toujours remplie, qu'à proportion qu'il touchoit à l'âge où les hommes en deviennent ſuſceptibles.

Les Peres de l'Egliſe, auxquels je ramene ſi ſouvent le P. B. n'ont jamais répondu autre choſe aux Ariens. Ces hérétiques croyoient triompher, en diſant que ſi J. C. étoit Dieu, il n'auroit pas augmenté en grace & en mérite, comme il croiſſoit en âge, puiſque la divinité ne reçoit aucun accroiſſement. La réponſe des Peres de l'Egliſe

l'Egliſe étoit ſolide ; elle fermoit la bouche à l'Arien, & elle convainc de fauſſeté la propoſition du P. B. Ecoutons S. Grégoire de Nazianze. *Sapientiâ apud Deum & homines proficiebat, non ut augmentum aliquod acciperet, cùm ab initio ſapientiâ gratiâque abſolutus eſſet, ſed quod hæc hominibus ignaris apparerent.* Greg. Naz. Orat. 20.

Le grand Athanaſe qui a porté des coups ſi funeſtes à l'Arianiſme, l'expliquoit ainſi : *ita enim augeſcente magnitudine corporis, una creſcebat in eo divinitatis manifeſtatio, innoteſcebatque apud omnes ipſum eſſe templum Dei, Deumque in ejus corpore exiſtere.* Athan. ſerm. 4. contra Arian.

Saint Cyrille eſt encore plus exact quand il dit : *cùm igitur audis eum profeciſſe in ſapientiâ & gratiâ, noli putare quicquam ipſi additum fuiſſe... ſed quia videntibus atque audientibus eum, ſa-* Cyril. l. 4. Theſ. c. 7.

pientiorem, gratioremque in dies se præbebat, idcircò dicitur profeciſſe.

Le P. B. voudra bien me diſpenſer de rapporter au long les paſſages exprès des Peres qui tous ſont conformes à ceux qu'on vient de lire ; c'eſt pourquoi je le renvoye à Origene, *hom. in Luc.* 20. à ſaint Epiphane, *in anchora*, à Theophilacte, *in Luc.* 3. à ſaint Ceſaire, dialogue 1. à Vigile, *lib.* 3. *contra Eutich.* à ſaint Jean-Damaſcéne, *de duabus naturis.*

Après tant d'authorités n'ai-je pas droit de conclure qu'il eſt faux que J. C. ait travaillé avec *de nouveaux accroiſſemens de mérites*, puiſqu'il eſt faux qu'il ait vêcu avec de nouveaux accroiſſemens de graces, & puiſqu'on ne ſauroit douter que chacune de ſes actions n'eût été d'un prix infini, par rapport à la dignité infinie de la Perſonne. J. C. n'a pas mérité da-

vantage la derniere année de ſa ſainte vie, que dès le premier inſtant auquel il s'offrit à ſon Pere, pour les hommes ; il eſt vrai que chacune de ſes actions contenoit un mérite nouveau, puiſqu'une action n'étoit pas l'autre, & que toutes ſes actions étoient méritoires. Mais ce n'eſt pas la même choſe que dire qu'il travailloit avec de nouveaux *accroiſſemens* de mérite ; les actions croiſſoient, mais le mérite *de ces actions n'augmentoit pas*.

IV. PROPOSITION.

» DE ces hommes à qui on a fait l'honneur de les appeller les premiers, peu s'y ſont » rendus. (*a*) Tom. 5. p. 30.

(*a*) Electi in libris ſacris, *electi* dicuntur omnes qui in Chriſtum credunt, eò quod vocati gratiæ *conſentientes* recepti ſunt à Deo in numerum filiorum. *Hard in Math. p.* 71.

Cette maxime de J. C. *beaucoup ſont appellés, mais peu ſont élus*; ſignifient-elles que peu ſe ſont rendus ?

On examinera dans cet article, ſi la propoſition qui termine dans cette hiſtoire la parabole de ceux qui refuſent de venir aux nôces du Pere de famille, ſe trouve dans l'Evangile, ſi elle eſt orthodoxe, ou plutôt ſi elle ne contient pas manifeſtement l'erreur des Pélagiens, ſur la prédeſtination des hommes à la grace & à la gloire éternelle.

Il eſt facile d'éclaircir d'abord la premiere queſtion, en comparant les paroles du P. B. avec le Texte qu'il défigure. J. C. inſtruiſoit ſes Apôtres des grandes vérités du ſalut, de la vocation à la grace & de l'élection. La grace prevenante eſt dépeinte ſous le Symbole du Pere de famille, qui invite ſes amis à venir aux nôces de ſon Fils, & qui envoye ſes ſerviteurs pour y attirer les étrangers & les paſſans. La réſiſtance de l'homme à la grace, eſt expri-

mée par les mauvaiſes excuſes de ceux qui refuſent de ſe rendre aux nôces ; la vocation à la grace qui devient ſtérile, eſt encore marquée par l'image de celui qui ſe trouve au feſtin, ſans être revêtu de la robe nuptiale, & qu'on fait mettre à la porte ; toute cette parabole eſt terminée par ces paroles remarquables qui en contiennent le ſens en racourci : beaucoup ſont appellés, mais peu d'élus. *Multi enim ſunt vocati, pauci verò electi.* Et ſelon le P. B. *de ces hommes à qui on a fait l'honneur de les appeller les premiers ; peu s'y ſont rendus.* Math. 22.

N'eſt-il pas viſible que le Pere B. a écarté de l'eſprit de ſes Lecteurs, par cette paraphaſe auſſi hardie qu'elle eſt nouvelle, tout ce qui pouvoit avoir du rapport à la grace de vocation & d'élection, mais qu'il rapporte ces paroles à ce feſtin, en diſant que *peu s'y*

étoient rendus. Que doit-on penſer de ſa fidélité à interprêter l'Ecriture, & doit-on ſe fier à une hiſtoire dans laquelle on ne rencontre plus les réponſes de J. C. dans les endroits eſſentiels, & où on dérobe aux yeux des fideles les maximes de la religion qu'il eſt ſi important de méditer.

Ce n'eſt pas tout, la propoſition du P. B. contient l'erreur de Pelage, & cet héréſiarque n'avoit pas une idée plus juſte de la prédeſtination dont il n'admettoit que le nom. Pelage, l'ennemi de la grace, enſeignoit que l'homme pouvoit par ſes propres forces faire le bien, & mériter la vie éternelle ; c'étoit dans ce pouvoir chimérique, qu'il faiſoit conſiſter la liberté de l'homme, & il ne connoiſſoit aucune différence entre ceux qui mouroient dans l'état de ſainteté, & ceux qui finiſſoient

leur vie dans le péché, ſinon que les uns avoient voulu ſe ſauver, & que les autres ne l'avoient pas voulu ; ce fut de ce faux principe dont il partit pour rejetter toute prédeſtination, & ſur-tout celle que ſaint Auguſtin définit une preſcience & une préparation des bienfaits de Dieu, par leſquels tous ceux qui ſont ſauvés, le ſont infailliblement : *præſcientia & præparatio beneficiorum Dei, quibus certiſſimè liberantur quicumque liberantur.* Preſcience & préparation de bienfaits qu'il établit ſur les ſaintes écritures, ſur la tradition conſtante, & ſur l'authorité de l'Egliſe. Prédeſtination qui ne bleſſe point la liberté de l'homme, mais qui l'empêche ſeulement qu'il n'en uſe mal, & qu'il ne ſuive les panchans vicieux de la concupiſcence ; enſorte que les Prédeſtinés ne peuvent périr : cette im-

Aug. de dono perſ. cap. 1.

mutabilité de la prédestination est fondée sur la prescience d'un Dieu qui ne peut se tromper, & sur la force de la grace qui triomphe infailliblement du cœur humain. *Horum prædestinatorum si quisquam perit, fallitur Deus, horum si quisquam perit, vitio humano vincitur Deus: sed nemo eorum perit, quia nullâ re vincitur Deus.* *Aug. lib. de corrept. & grat. cap. 9.*

Cette grace d'election n'est donc pas une simple correspondance de l'homme; une fidélité à la vocation; elle ne dépend pas de l'homme, & il ne tient pas à lui de se placer dans ce petit nombre des élus, comme il lui plait. Mais la grace d'élection est indépendante du consentement de la volonté; elle la précéde, elle la produit cette bonne volonté, & elle la produit infailliblement. Ecoutons encore saint Augustin: *Volenti salvum facere, nullum ha-*

Digitized by Google

minis resistit arbitrium, sic enim velle, seu nolle in volentis aut nolentis est potestate, ut divinam voluntatem non impediat, nec superet potestatem. Aug. lib. 2. corr. & grat. c. 14.

Mais qu'entendoient les Pélagiens par la grace d'élection ? c'étoit la correspondance à cette grace : ceux-là, disoient-ils, sont élus, qui ont suivi la voix qui les appelloit ; c'est-à-dire, qu'ils confondoient l'effet de la grace d'élection avec cette grace elle-même, comme fait ici le P. B. La grace d'élection opére la bonne volonté ; elle fait faire le bien ; mais elle ne tire pas son efficacité de l'acquiescement de la volonté ; autrement l'homme rendroit la grace efficace ; les Pélagiens ne pouvoient comprendre comment l'homme pouvoit rester libre sous cette grace d'élection ; ils s'imaginoient qu'elle rendoit le salut

impoſſible aux uns, & qu'elle prédeſtinoit néceſſairement les autres : car c'étoit là leur objection ordinaire. *Ex utraque parte ſuperfluus labor eſt ; ſi neque rejectus, ullâ induſtriâ poſſit intrare ; neque electus ullâ negligentiâ poſſit excidere.* Aug.

Ai-je tort à préſent d'accuſer la propoſition du P. B. d'être au moins ſemi-Pélagienne ? car qu'entend-il par la grace d'élection & de prédeſtination ? la correſpondance à la vocation : *multi ſunt vocati, pauci verò electi. Peu s'y ſont rendus.* Se rendre à une invitation, c'eſt correſpondre à la grace, c'eſt n'y réſiſter pas ; ſi ce petit nombre qui correſpond, & qui *ſe rend*, fait celui des élus, je ne vois plus à quoi ſerviront tous les raiſonnemens de ſaint Auguſtin, ſur la prédeſtination ; ce vengeur de la grace de J. C. n'aura donc attaqué que des erreurs Math. 22.

imaginaires ; les Pélagiens n'auront plus le moindre prétexte de lui objecter, comme ils firent ſi ſouvent, qu'il étoit inutile de travailler à ſa ſanctification, que celui qui n'eſt pas appellé, ne peut entrer, & que l'élu ne peut perdre la perſévérance finale. Toutes les difficultés ſur la prédeſtination ſeront applanies ; & le P. B. apprendra alors à ſaint Auguſtin ce qu'il ne pouvoit comprendre ; il ſera cet homme ſavant que ce Saint cherchoit, pour réſoudre une queſtion ſur la prédeſtination qu'il regardoit comme inſoluble ; *ſi ad ullam profunditatem ſcrutandam quiſquam nos coarctet, cur illi ita ſuadeatur ut perſuadeatur, illi autem non ita ; duo ſola occurrunt quæ reſpondere mihi placeat ; ô altitudo divitiarum ! & numquid eſt iniquitas apud Deum ? cui reſponſio iſta diſplicet, quærat doctiores,*

Aug. de ſpirit. & litt. c. 34.

ſed caveat ne inveniat præſumptores. En un mot, il n'y aura plus de myſtere dans la prédeſtinarion; c'eſt-à-dire, que ſi les élus ſont ceux *qui ſe rendent*, ſaint Auguſtin a erré ſur la grace, & les ſemi-Pélagiens enſeignoient une doctrine conforme à la foi chrétienne. Voyez le P. Hardouin qui enſeigne le Pélagianiſme ſans aucun déguiſement: c'eſt la ſource où notre hiſtorien a puiſé.

Hard. digreſſ. de præeſt. homin. in Rom. pag. 458.

V. PROPOSITION.

Tom 5. p. 32.

„ ON n'excluera pas ceux des
„ enfans d'Abraham, qui
„ voudront embraſſer l'Evangile;
„ ils y ſeront même tous appel-
„ lés; mais *peu d'hommes de cette*
„ *nation ingrate, ſuivront la voix*
„ qui les invite; peu ſe joindront
„ à la troupe bien aimée des diſ-
„ ciples du Fils unique, qui ſont
„ les élus de Dieu. "

Le P. B. avoit-il peur qu'on n'eût pas saisit sa pensée, ou qu'on eût passé trop légérement sur les idées qu'il donne de la grace, de la vocation & de la prédestination ? il revient encore une fois à son sistéme favori, il le présente sous d'autres termes, & continue à appuyer le semi-Pélagianisme par ses interprétations. Remarquez qu'il fait d'abord consister l'élection dans la fidélité de l'homme à la grace, & dans le consentement qu'il y donne ; *peu d'hommes de cette nation ingrate, suivront la voix* qui les invite. *Pauci verò electi.* Premiere erreur diamétralement opposée à la doctrine de l'Apôtre qui fait dépendre de Dieu seul, l'élection & la prédestination à la grace, & qu'il dit être antérieure non seulement au consentement de la volonté de l'homme, mais même à la forma-

Le petit nombre des élus est-il restraint à la nation juive ?

Epheſ. cap. 1. tion de l'Univers ; *elegit nos in ipſo ante mundi conſtitutionem, ut eſſemus ſancti... prædeſtinavit nos.. ſecundùm propoſitum voluntatis ſuæ.*

En ſecond lieu qu'entend le P. B. par la grace ? celle que Pélage reconnoiſſoit être ſuffiſante pour le bien ; c'eſt-à-dire, une grace extérieure qui conſiſte dans le ſecours que donne la doctrine, l'explication de la parole de Dieu, & tout au plus dans une illuſtration de l'entendement ; car qui pourroit entendre par ces paroles : *Peu d'hommes ſuivront la voix qui les invite.* Grace intérieure dont parle ſaint Auguſtin, & qu'il fait conſiſter dans une motion de l'ame qui la touche & la convertit ? cette grace qui opére, *tangente Deo cor hominis per Spiritûs ſancti illuſtrationem.* Or ne doit-on pas attendre d'un Auteur catholique qui parle de la grace, & qui com-

Conc. Trid. ſeſſ. 6. c. 5.

mente un paſſage important pour le faire lire à cette partie des hommes qui n'ont pas fait une étude des matieres de la grace, ne doit-on pas dis-je, attendre de lui, qu'il s'explique avec préciſion, dans un tems où cette matiere a été ſi approfondie, & où elle a excité tant de troubles dans l'Egliſe? on ne ſauroit donc excuſer le P. B. d'avoir affecté des interprétations ſi étranges, ſi vagues, ſi peu conformes à la doctrine de l'Egliſe ſur la prédeſtination.

Il reſte encore une remarque à faire ſur le Commentaire que le P. B. fait de la maxime de J. C. *il y a beaucoup d'appellés, mais peu ſont élus.* C'eſt qu'il fait une propoſition particuliere d'une propoſition univerſelle, & qu'il la détermine ſans raiſon, & contre le ſens de l'Egliſe, à la nation Juive;

il rapporte tout à cette plus petite portion des appellés, & des élus; „ *On n'excluera pas, dit-il, ceux* „ *des enfaus d'Abraham qui vou-* „ *dront embraſſer l'Evangile, ils* „ *y ſeront même tous appellés,* „ *mais peu d'hommes de cette na-* „ *tion ingrate ſuivront la voix* „ *qui les invite.*" En ſorte que le petit nombre des élus, n'eſt plus que le petit nombre parmi les Juifs qui ſeront élus, & que J. C. n'a pas annoncé qu'en général de tous ceux qu'on appelle, il y a peu d'élus; *multi*, ne doit plus ſe rapporter aux hommes & aux Chrétiens, mais aux Juifs, *multi Judæi vocati*; le petit nombre des élus ne doit plus s'entendre que de ces mêmes Juifs; *pauci Judæi electi.*

Demandez à préſent au P. B. quelle authorité il peut donner pour ſoutenir une explication qui ouvre

ouvre les portes du Ciel, & qui ferme la bouche à ceux qui exhortent à veiller ſur ſoi, parce qu'il eſt très aiſe de perdre ſon ame, & que le plus petit nombre eſt celui des élus ? Le P. B. peu accoutumé à conſulter les Peres de l'Egliſe, vous répondra ſimplement que Grotius ſon oracle, lui a déchiré le voile épais qui déroboit juſqu'ici le ſens de cette maxime. En effet Grotius a tracé la route au P. B. voici ſon explication : *Judæi, (de his enim agitur,) vocati ſunt omnes qui ſunt numero multi, ſed alii ad caduca verſi monita ſprevêre ; alii inſuper malè tractarunt monitores, nonnulli fidem profeſſi non oſtenderunt piis operibus fidei ſinceritatem & vigorem. Igitur parvum duntaxat reliquum Deo probatum per docilitatis, fidei & dilectionis teſtimonia, accepit dona Spiritûs ſancti.* Nous

Grot. comm. in Matth.

aurons pluſieurs fois occaſion de citer Grotius, pour faire honneur au P. B.

VI. PROPOSITION.

Tom. 5. pag. 88. „ CEs ſuborneurs feront des choſes ſi extraordinaires, „ que ceux qui croiront en moi, „ & qui ſeront à ce titre les élus „ de mon Pere, y ſeroient ſur- „ pris, s'ils n'étoient ſur leur gar- „ de; & *s'il étoit poſſible qu'ils* „ *oubliaſſent en ſi peu de tems mes* „ *prédictions & mes avis.* "

Il eſt auſſi eſſentiel à la prédeſtination d'être infaillible dans la maniére dont elle conduit les élus juſqu'à la perſevérance, qu'il eſt néceſſaire qu'elle ne dépende pas de l'homme, ni de ſa volonté; ou pour mieux dire, l'infallibilité

de la prédeſtination n'eſt qu'une conſéquence de ſon exiſtence, & de ce qu'elle eſt une preſcience & une préparation de Dieu, pour conduire les élus à leur ſanctification.

Tous les Theologiens après S. Auguſtin ont fait dépendre cette infaillibilité de la nature du bienfait qui eſt lié néceſſairement avec la perſévérance dans le bien. C'eſt pourquoi, il eſt vrai de dire, qu'il eſt impoſſible que les élus périſſent, & qu'ils meurent dans l'état du péché. La protection de Dieu eſt plus forte, que la volonté de l'homme n'eſt foible, & ſa prédeſtination eſt infaillible. J. C. nous a enſeigné pluſieurs fois cette doctrine. Je leur donne la vie éternelle, dit-il, & ils ne périront jamais, & perſonne n'arrachera de mes mains mes brebis. *Ego vitam æternam do eis, & non peri-* *Joan. c. 10. ℣. 28.*

bunt in æternum, & non rapiet eas quiſquam de manu meâ. Il déclare que perſonne n'arrachera de ſes mains ce qu'il voudra ſauver ; premiére preuve que les élus ne périront pas. Mais voici une autre occaſion, où J. C. déclare que ſes élus ne pourront périr : il eſt queſtion des prodiges que doivent faire ceux qui prêcheront d'autre Chriſt ; ils ſeront ſi extraordinaires & ſi grands, qu'ils entraineroient dans l'erreur les élus mêmes, s'il étoit poſſible qu'ils périſſent : *ſurgent enim pſeudo-chriſti, & pſeudo-prophetæ, & dabunt ſigna magna & prodigia, ita ut in errorem inducerentur, ſi fieri poteſt, ipſi electi.*

Math. c. 21. ℣. 24.

Les Interprêtes catholiques ont entendu unanimement ce paſſage de l'infaillibilité de la prédeſtination : je renvoye le P. B. à ceux qui doivent lui plaire davantage ;

à Cornelius à Lapide, à Maldonat ; ces deux ſages Interprétes conviennent avec les Théologiens, qu'il s'agit d'une impoſſibilité morale d'errer & de perdre la Foi, fondée ſur la preſcience & ſur la prédeſtination de Dieu. Pourquoi donc le P. B. fait-il dépendre la perſévérance des juſtes, de ce qu'il n'eſt pas poſſible *qu'ils oublient en ſi peu de tems les prédictions & les avis du Sauveur* ? on ne peut rien dire de mieux pour ſa défenſe, ſi ce n'eſt qu'il copie ſans diſcernement les erreurs de Grotius, qu'il ſuit les faux principes qu'il a établi ſur la grace, qu'en s'égarant d'erreur en erreur, il raiſonne toujours conſéquemment ; qu'il ſe ſeroit contredit, s'il n'eût pas fait dépendre l'infallibilité de la prédeſtination de ce qu'il ſeroit fort extraordinaire que des gens pag. 88.

qui auroient commencé à croire en J. C. oubliaſſent ſi-tôt ſes avis & ſes prédictions.

Rappellons-nous ce que le P. B. entend par les élus ? *ce ſont ceux qui ſe ſont rendus à la grace.* Puiſque ces élus ſont les auteurs & les arbitres de cette élection, ils doivent perſévérer, parce qu'ils n'oublieront pas les avis du Sauveur, & leur élection eſt auſſi certaine, qu'il eſt difficile qu'ils oublient les avis & les prédictions du Sauveur. Mais à quoi ſe réduira donc cette difficulté ? à la fragilité humaine : à une volonté changeante, & auſſi inconſtante que les vagues de la mer. Je ne puis plus me tranquilliſer ſur le ſort des élus ; dès que je ſais qu'il dépend d'eux d'aſſurer leur perſévérance ; & une connoiſſance médiocre du cœur humain n'eſt que trop capable de nous inſtruire ſur le dan-

ger auquel elle ſeroit expoſée : rien ne ſeroit plus rare, ni plus difficile que la perſévérance d'un juſte, ſi Dieu l'abandonnoit à ſon infirmité, pour mettre le ſçeau à ſa prédeſtination par ſa fidélité conſtante ; & le plus grand bienfait dont Dieu ait favoriſé l'homme, c'eſt de n'avoir pas confié dans ſes mains fragiles un dépôt ſi précieux. C'eſt en cela que la prédeſtination bien loin d'effrayer, doit aucontraire nous remplir de confiance, puiſque Dieu qui ne nous peut tromper, & dont les vûës ſont ſûres, s'eſt chargé de conduire ſes Elus juſqu'à la conſommation dans le bien. Ecoutons le Docteur de la grace, développer avec netteté ce grand point de doctrine. *Si enim in tantâ infirmitate vitæ hujus ipſis relinqueretur voluntas ſua, ut in adjutorio Dei ſine quo perſeverare*

Aug. lib. de corrept. & gratiâ c. 12.

non poſſent, manerent ſi vellent, nec Deus in eis operaretur ut vellent, inter tot & tantas tentationes infirmitate ſuâ voluntas ipſa ſuccumberet, & ideò perſeverare non poſſent, quia deficiente infirmitate, non vellent, aut non ita vellent infirmitate voluntatis, ut poſſent.

VII. PROPOSITION.

Tom. 6. pag. 360.

„ DIeu a abandonné les nations à ce que la lumiére
„ naturelle & la grace qui leur
„ étoit offerte, leur donnoit de
„ *connoiſſances* ſuffiſantes pour les
„ conduire à la crainte & *à l'amour de Dieu.* “

Devoit on s'attendre à rencontrer encore une fois les erreurs de Pélage dans un endroit des Actes

où il ne devroit pas être queſtion de la grace ? Le peuple de Lyſtre ayant eté frappé du miracle qui venoit de s'opérer ſous ſes yeux, préparoit des victimes à Paul & à Barnabé, qu'ils prenoient fauſſement, l'un pour Jupiter, & l'autre pour Mercure. L'Apôtre fut ſenſiblement touché en voyant toute une grande Ville prévenuë d'une erreur auſſi groſſiere ; auſſitôt il entreprit de l'inſtruire ; & pour diſpoſer l'eſprit de la multitude à la connoiſſance du vrai Dieu, il employa ces paroles que le P. B a ſi mal entenduës : *qui in præteritis generationibus dimiſit omnes gentes ingredi vias ſuas, & quidem non ſine teſtimonio ſemetipſum reliquit benefaciens de cælo, dans pluvias & tempora fructifera.* Ce qui ſignifie, que Dieu avoit permis que les nations ſe livraſſent Act. 14.

aux desirs de leur cœur corrompu, en adorant des Idoles: mais qu'il ne les avoit pas délaissé, jusqu'à se cacher entierement à leurs yeux; il a imprimé des marques subsistantes de sa puissance dans les creatures; l'ordre admirable qui les lie entr'elles, & l'harmonie qui se rencontre entre les parties pour ne former qu'un seul tout, annoncent sans équivoque un Etre supérieur, & une sagesse infinie: *& quidem non sine testimonio semetipsum reliquit.* Les lumieres naturelles sont suffisantes pour découvrir la fin que Dieu s'est proposé dans la construction de l'Univers; l'homme en est comme le centre, & les bienfaits de Dieu ne cessent de l'environner. C'est pour lui que la terre est feconde, & qu'elle reçoit du Ciel des rosees qui donnent l'accroissement aux

plantes ; c'eſt pour lui que le ſoleil ſe léve & qu'il meurit les fruits par ſa chaleur bienfaiſante : *benefaciens de cœlo, dans pluvias & tempora fructifera.* Telle eſt la réflexion de l'Apôtre qui méne naturellement à reconnoître l'exiſtence d'un ſeul Dieu. Le P. B. n'a pas compris le ſens de ce paſſage, ou il a cru voir les ſecours ſurnaturels que Dieu n'avoit pas refuſé aux Gentils, pour les conduire à la crainte & à l'amour de Dieu. S'il eût parlé dans un ſens catholique de la nature de ces ſecours ſurnaturels, on ſe contenteroit de faire remarquer qu'il ne rend pas la penſée de l'Apôtre.

Où ſe trouve donc le langage Pélagien ? en ce que le P. B. reconnoît que l'homme peut aimer Dieu, & obſerver le plus grand de tous les préceptes ſans le ſecours

de la grace. S'il ſe plaint qu'on lui ſuppoſe injuſtement des erreurs qu'il déteſte ; s'il avance qu'il reconnoît dans cet endroit là même, la néceſſité de la grace, en diſant que celle qui étoit offerte aux Lyſtriens *leur donnoit des connoiſſances ſuffiſantes pour les conduire à la crainte & à l'amour de Dieu* : je répondrai avec S. Auguſtin que la grace ne conſiſte pas ſeulement dans des lumieres & *des connoiſſances*, que ces connoiſſances & ces révélations, quoi qu'interieures, ſont très inſuffiſantes pour conduire l'homme à la crainte & à l'amour. Quelle étoit la grande diſpute de S. Auguſtin avec Pélage ? c'étoit de le convaincre que la grace n'étoit ſeulement pas une connoiſſance : car Pélage admettoit cette grace d'illuſtration. *Ipſum verò auxilium quo poſſibilitatem*

Aug. de gr. Ch. c. 41.

naturalem perhibet adjuvari, in lege conſtituit atque doctrina quam nobis fatetur, etiam Spiritu ſancto revelari. Cette grace de Pélage eſt-elle differente de ces *connoiſſances ſuffiſantes* pour porter les Lyſtriens a la crainte & à l'amour de Dieu? mais S. Auguſtin exigeoit de Pélage qu'il reconnût dans la grace une force qui affectât la volonté de l'homme, & qui l'aidât à ſe déterminer: c'étoit à cette unique condition qu'il déclaroit que Pélage pouvoit mériter le titre de Catholique. *Si conſenſerit etiam ipſam voluntatem & actionem divinitùs adjuvari, & ſic adjuvari, ut ſine illo adjutorio nihil bene velimus & agamus, quantùm arbitror, inter nos nihil controverſiæ relinquetur.* D'où il ſuit que S. Auguſtin auroit combattu cette penſée du P. B. il lui auroit dit,

Aug. de gr. Ch. c. 47.

qu'il ne reconnoiſſoit pas le caractere de la grace *dans ces connoiſſances ſuffiſantes* pour porter à la crainte & à l'amour ; & que l'Auteur donnoit quelque ſoupçon ſur ſa doctrine. *An credat aliquod adjutorium bene agendi adjunctum naturæ atque doctrinæ per inſpirationem flagrantiſſimæ & luminoſiſſimæ charitatis, non apparet omninò.*

Aug. de gr. Ch. c. 34.

CHAPITRE III.

Interprétations fauſſes.

PREMIER PASSAGE.

„ JE vous aſsûre en vérité que de tous les hommes nés d'une femme, même parmi les plus grands Prophêtes, il ne s'en eſt élevé aucun avant Jean-Baptiſte qui puiſſe lui être préféré, *eu égard à la dignité de ſon miniſtere*, & à la nature de l'emploi qu'il a exercé dans la nation... Jean-Baptiſte mon Précurſeur eſt donc le premier des Prophêtes, & jamais homme n'a été revêtu d'une commiſſion auſſi honorable que la ſienne. “ Tome 3. page 80.

En quel sens Jean-Baptiſte eſt-il le plus grand des hommes?

Les éloges que Jeſus donnoit à Jean-Baptiſte en préſence de ſes diſciples, regardent-ils la perſonne de Jean, & ſa ſainteté eminente? ou bien ne ſe rapportent-ils qu'à l'excellence de ſon miniſtere? c'eſt-à-dire, que ſignifient ces paroles de Jeſus Chriſt : *Amen dico vobis, non ſurrexit inter natos mulierum major Joanne Baptiſtâ?* Jean eſt-il le plus grand des hommes, eu égard *à la dignité de ſon miniſtere*, & parce qu'aucun homme n'a été revêtu *d'une commiſſion auſſi honorable que la ſienne?* c'eſt là à quoi ce pompeux éloge doit ſe réduire, ſelon le ſentiment du P. B. enſorte qu'il n'eſt pas queſtion des mérites de Jean, mais de ſa qualité de Prophête: il enléve par cette explication la grande réputation de ce ſaint Précurſeur que toute l'Egliſe avoit toujours fondé

Math. c.11. ℣. 11.

ſur

ſur ce témoignage de Jeſus. *De tous les enfans des hommes il n'y en a pas un plus grand que Jean-Baptiſte.*

Si cette nouveauté étoit propoſée dans de ſimples commentaires, on ſeroit toujours revolté de rencontrer les ſentimens ſinguliers du P. Hardouin (*a*) : mais après tout ces ſentimens ſinguliers perdroient bientôt leur crédit, il ſuffiroit de ſavoir qu'ils viennent d'un homme qui ayant fait profeſſion de ne ſuivre que ſes idées, a donné dans tous les excès & en tout genre ; d'un homme qui a vérifié à la lettre qu'une ſcience profonde, mal conduite, menoit à la folie, & qui a mérité qu'on lui dît ce qu'Agrippa reprochoit injuſtement à Paul.

(*a*) Inter homines natos ex mulieribus nemo qui major eſſet, *officio & munere docendi*, quàm Joannes Baptiſta exortus eſt ante ipſum : *Hard. in Math. pag.* 45.

Act. 26. *Insanis Paule : multa te litteræ ad insaniam convertunt.*

On a donc un reproche plus amer à faire au P. B. on n'eſt pas ſatisfait de lui dire qu'il fait revivre des opinions fauſſes, & qu'il copie des commentaires flétris : on inſiſte ſur la liberté qu'il a de les mettre dans la bouche de J. C. façon d'expliquer l'Evangile d'autant plus ſéduiſante & plus dangéreuſe, que l'on croit entendre parler Jeſus lui-même, & qu'on ſe ſoumet ſans examen à ce qu'on ſuppoſe qu'il a prononcé. Les perſonnes éclairées ne ſeront point priſes à ce piége groſſier, elles s'éléveront contre cette nouveauté : mais les perſonnes inſtruites ſont-elles le grand nombre des lecteurs ? tous y ſeront donc trompés, excepté ceux qui ſont aſſez familiariſés avec les Livres ſaints pour s'appercevoir que ces dernieres paroles, *eu égard*

à la dignité de ſon miniſtere, ne ſont pas de J. C. mais d'un homme qui ajoute à l'Ecriture ſans aveu & ſans authorité, & préciſément par fantaiſie.

Non ſeulement ces paroles ſont ajoutées à celles que l'Evangéliſte rapporte, mais elles détruiſent le ſens qu'elles renferment, puiſqu'elles doivent ſe rapporter à l'éminente ſainteté de ſaint Jean, dont J. C. avoit entretenu ſes diſciples auparavant.

„ Qu'êtes vous allez voir dans „ le déſert, leur demande-il, un „ homme auſſi inconſtant qu'un „ roſeau qui flotte au gré des „ vents? mais encore qu'avez vous „ vû? un homme ſenſuel vétu avec „ délicateſſe : *arundinem vento „ agitatam ? hominem mollibus „ veſtitum ?* " Les vertus que Jeſus fait remarquer dans ſon précurſeur, ſont ſa fermeté & l'auſ-

térité de sa pénitence : la fin de cet éloge où il est annoncé comme le plus grand des hommes, *non surrexit major Joanne-Baptistâ*, doit donc se rapporter à l'excellence de sa personne, & non pas à sa qualité de Prophête si on veut trouver de la justesse dans le raisonnement de J. C. ces dernieres paroles *non surrexit major Joanne Baptista*, seroient une répétition ridicule, s'il s'agissoit de la *dignité de son ministere*, car J. C. venoit d'en parler : *Etiam dico vobis & plus quàm Prophetam.*

Ibid.

Chrysost. homil. 38. in Math.

S. Jean Chrysostome qui a traité cette question dans une homélie, explique, comme tous les Peres, en quel sens Jean est le plus grand des hommes, c'est, reprend ce Pere, parce qu'il a plus éclaté en vertus, *majore gratiâ fulget*, & quand cette prééminence „ ne se- „ roit pas établie par l'authorité

» du Prophéte Iſaïe & par celle
» de J. C. il ſuffiroit pour en con-
» venir de jetter un coup d'œil
» ſur le genre de vie que Jean a
» mené ; rappellez vous donc l'au-
» ſtérité de ſa vie, ſa nourriture,
» ſon éducation, ſa vie toute cé-
» leſte ; ſon eſprit étoit toujours
» élevé à Dieu, enſorte qu'il vi-
» voit plutôt dans le Ciel que ſur
» la terre, il n'a fréquenté les hom-
» mes que pour les exhorter à la
» pénitence, & pour les baptiſer :
» Dieu ſeul lui tenoit lieu de tout
» l'univers, ſa ſolitude étoit pro-
» fonde, il s'eſt privé de tout ; il
» n'avoit pas de lit pour repo-
» ſer, de toit pour ſe mettre à
» couvert ; il étoit rempli de dou-
» ceur & de fermeté, ſa douceur
» étoit connuë à ſes diſciples, les
» Juifs & les Rois ont été témoins
» de ſa fermeté inébranlable : c'eſt
» donc avec raiſon que J. C. a dit

» qu'il n'avoit point paru d'hom-
» me plus grand que Jean-Bap-
» tiſte. «

Le P. B. nous diſpenſera de citer au long, les endroits des Peres de l'Egliſe, qui s'expliquent de même que ſaint Chriſoſtome ; je ne lui apprendrois rien de nouveau, il n'ignore pas qu'il n'a d'autre répondant que le P. Hardouin ; le ſentiment unanime des ſaints Peres, ne fait reculer ni le Commentateur, ni l'Hiſtorien.

Tertull. l. de Baptiſmo. *Cyrill. Jeroſ. cath. 3.* *Cyrill. Alex. Theſ. l. 2.* *Ambroſ. lib. 4. in Joann.* *Aug. tract. 13. in Joan.* *Hilar. can. 11.*

Je dis unanime, car je défie qu'il puiſſe en citer un ſeul pour ſon opinion. Voyez Tertullien, les deux Cyrilles, ſaint Ambroiſe, ſaint Auguſtin, ſaint Hilaire, ſaint Maxime.

Si l'explication unanime des Peres ſoutenuë de la croyance de l'Egliſe qui a fait entrer dans ſon culte l'excellente ſainteté de ſaint Jean, ſur tous les hommes qui

avoient vécu avant lui, ne ſuffit pas au P. B. pour le convaincre; où en ſommes-nous ? & l'eſprit privé ne ſera-t'il pas alors le tribunal auquel on ſera obligé de recourir, pour y décider du vrai ſens de l'Ecriture.

J'ai encore une réfléxion à faire ſur cette explication, & je n'oſerois la propoſer ſi elle n'avoit été faite il y a long-tems par un interprète que le P. B. ne déſavoüera pas, & dont il fait grand cas: c'eſt qu'on n'a vu encore que des interprétes ſoupçonnés d'héréſie, qui ſe ſoient élevés contre l'explication commune de ces paroles, *non ſurrexit major*; & il doit être humiliant à un Auteur catholique de copier des ſentimens qui ſont déja ſuſpects par rapport aux interprétes de qui ils viennent. C'eſt Maldonat, Jéſuite, qui avoit fait la remarque:

Maldonat in Math. c. 11. *novi hæreticorum interpretes qui dicunt Joannis officium & dignitatem cum superiorum Prophetarum officio dignitateque, non sanctitatem cum sanctitate comparari.....*

Cæterùm novi hæretici, homines licet pii quidquid pietatem attenuat aut Beatæ Virginis, Joannis-Baptistæ & Apostolorum sanctitatem minuit, nimis libenter amplecti solent. Il est aisé de justifier la remarque, en consultant les Critiques d'Angleterre sur ce passage.

II. PASSAGE.

Tom. 4. P. 65.

„ JE suis, répondit Jesus, la „ source & le principe de „ toute Justice; je suis *l'Auteur* „ *d'un livre nouveau* dont tous „ les siécles n'ont fait que prépa-

„ rer la naiſſance, je ſuis le pre-
„ mier né *de toute créance.* “ (*a*)

Si le P. B. n'a pas ſaiſi le ſens de la réponſe que J. C. faiſoit aux Juifs, lorſqu'il lui demanderent qui il étoit; c'eſt ſa faute, & c'eſt en même tems une ſuite du mépris qu'il a ſouvent marqué pour le texte original; (*b*) c'eſt par la même raiſon, que le P. Hardouin a fait tomber ſon diſciple dans cette mépriſe; il faut convenir que la leçon vulgate eſt embaraſſée, & qu'on n'y ſent pas comment J. C. répond à la demande des Phariſiens;

Quel eſt le ſens de ces paroles de J. C. *Principium qui & loquor vobis.*

(*a*) Tu quis es igitur? dixit eis Jeſus, *princeps omnis creaturæ ſuæ* qui & loquor vobis quanquam mali eſtis. *Hard. in Joann.* p. 285.

(*b*) Obſcurus hic locus ut interpretibus videretur, *præjudicata* fecit opinio exiſtimantium *primigeniam* lectionem græcam eſſe, quæ eſt profectò perplexa & inextricabilis. *Hardouin. ibid.*

Ces Docteurs de la Loi vouloient qu'il leur dit clairement qui il étoit : *tu quis es ?* voici la réponse du Sauveur : *Principium qui & loquor vobis :* on ne comprend pas, dis-je, ce que signifie ici *Principium* : mais l'obscurité de la version étoit facile à lever en suivant la règle de saint Augustin, pour l'interprétation de l'Ecriture ; ou pour mieux dire, les lumieres du bon sens conduisoient naturellement à examiner l'original pour décider si l'obscurité étoit dans la réponse, ou si elle n'étoit que dans les mots. Je consulte l'original, & je lis, τὴν ἀρχὴν ὅ τι, καὶ λαλῶ ὑμῖν. Ce qui signifie à la lettre *à Principio quod dico vobis.* „ Vous me demandez „ qui je suis ? je vous l'ai dit d'a- „ bord. “ Il est visible que ce sens est le seul véritable, & qu'il répond parfaitement à la question des Juifs.

Joan. 8. ℣. 25.

Mais dès qu'un interpréte plein d'imagination eſt abandonné à ſes idées, que ne doit-il pas trouver dans un paſſage obſcur ? voyez la fécondité du P. B. il découvre dans ce mot *Principium*, que J. C. eſt l'Auteur *d'un livre nouveau ;* c'eſt un livre, ajoute-t'il, dont tous les ſiécles n'ont fait que *préparer la naiſſance ;* & quel eſt ce livre nouveau dont la naiſſance a été préparée ſi long-tems, & dont J. C. eſt l'Auteur ? c'eſt à notre Hiſtorien à nous l'apprendre, & j'avouë que le Commentaire eſt plus obſcur pour moi, que le texte même de la Vulgate qui l'eſt néanmoins beaucoup.

Ce ſeul exemple ne devroit-il pas ſuffire au P. B. pour lui faire ſentir la néceſſité de recourir aux originaux ſans ſcrupule ; la ſoumiſſion que l'Egliſe demande pour ſa déciſion ſur l'authenticité de la

Vulgate, n'exige pas qu'on ſoit ſaiſi d'une reſpectueuſe frayeur en liſant cette verſion, & qu'on adore juſqu'aux fautes qu'on y rencontre ; mais qu'on rectifie ce que ces fautes légéres laiſſent d'obſcurité, par une confrontation exacte avec les premiers textes. C'eſt un ſentiment commun qu'elle n'en eſt pas exempte ; depuis qu'elle a été reconnuë pour authentique par le Concile de Trente, les Souverains Pontifes Sixte V. & Clément VIII. y ont fait plus de mille corrections, & Bellarmin qui en fut témoin, avouë qu'on a laiſſé d'autres fautes qu'on n'a pas jugé à propos de réformer. Un Proteſtant avoit penſé affoiblir la déciſion du Concile, en donnant au public une longue liſte des fautes à corriger. Luc de Bruges ne répondit à cette critique, qu'en montrant qu'elle n'étoit pas aſſez

Bellum. Papale Thom. James.

étenduë, & qu'elle omettoit plusieurs autres endroits où la Vulgate pourroit être retouchée ; il ajoûta que toutes ces fautes ne sont que des obscurités ou des omissions légéres qui n'intéressoient ni la foi, ni les mœurs, comme celle que nous examinons ici, & qu'on pouvoit corriger facilement en recourant à l'original.

Les interprétes n'ont pas fait difficulté d'user de ce remède contre les équivoques de notre version ; & il n'y a que des Auteurs peu instruits, ou prevenus, qui n'osent en profiter, parce qu'ils regardent la Vulgate, comme le texte naturel, & les originaux comme des copies informes : l'un d'eux disoit, en comparant les textes Grec & Hebreu aux deux larrons, & la Vulgate, à Jesus qui fut crucifié au milieu d'eux : *Posuimus medium autem Jesum, id est* *Polyglot. complut.*

Vulgatam, textum Hebræum & Græcum hinc & hinc.

Ce que j'ai déja remarqué plus haut ſur ce ſujet, doit ſuffire pour y répandre une grande lumiere ; je rapporterai cependant encore, pour appuyer cette critique, un exemple ſenſible d'une faute qui s'eſt gliſſée dans la Vulgate, & qui s'évanouit par la comparaiſon de cette verſion, avec le texte Grec. Pierre venoit d'apprendre de J. C. ce qu'il auroit à ſouffrir pour ſon nom ; il déſire ſavoir ce qui doit arriver au diſciple bien aimé, *hic autem quid?* on lit dans la Vulgate que Jeſus répondit : *ſic eum volo manere donec veniam quid ad te?* & ſelon le P. B. „ je veux que le diſciple „ que j'aime, demeure *comme il* „ *eſt* en attendant que je vienne ; „ mais pourquoi m'interrogez-„ vous ſur un avenir qui ne vous „ regarde pas? " les diſciples cru-

Joan. 21.

Tom. 6. P. 89.

rent, continuë la Vulgate, que ce disciple ne mourroit pas : Jesus n'avoit pas dit qu'il ne mourroit pas. *Non moritur sed sic eum volo manere donec veniam, quid ad te?* mais je veux qu'il demeure *comme il est* jusqu'à ce que je vienne.

N'y a-t-il pas une contradiction dans la Vulgate? car dire : *je veux qu'il demeure comme il est;* c'est assurer que le disciple ne mourra pas. Une seule lettre ajoutée, sans doute, par quelque Copiste, a fait toute l'erreur, qui ne se trouve pas dans l'original. Et le P. B. qui a eu dessein d'éclaircir l'Histoire de J. C. devoit répandre ici de la lumiere, à la place de l'obscurité qu'il y a laissé.

On lit en grec ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν *si volo eum manere*; „ & „ *si je veux* que ce disciple de„ meure comme il est, que vous importe „? le bruit courut par-

mi les disciples qu'il ne mourroit pas, mais Jesus n'avoit pas dit qu'il ne mourroit pas ; " mais *si je veux* „ qu'il demeure, que vous importe ? " ἐὰν αὐτὸν θέλω μένειν Ce qui fait un sens clair & précis, c'est la version qui a été lue par S. Jean-Chrysostome, St. Jerôme, & par tous les Peres Grecs ; c'est la leçon du Syriaque, de l'Arabe & de l'Ethiopien. Cette faute étoit facile à faire en latin, puisque les mots *sic* & *si* se ressemblent beaucoup, au lieu qu'en grec les mots αὐτὸς, *sic* & ἐὰν *si* ne peuvent être substitués l'un à l'autre par un Copiste qu'à dessein & sans raison.

III. PASSAGE.

Tom. 5. p. 180.

„ APprenez, Philippe, que
„ qui me voit, voit aussi
„ mon Pere ; les choses merveil-
leuses

„ leuſes qu'on me voit opérer, on
„ les voit en même tems opérer
„ à mon Pere ; *moi en tant*
„ *qu'homme*, dont l'humanité
„ ſainte eſt unie à une Perſonne
„ divine, je les opére *morale-*
„ *ment* par voye de demande &
„ d'impétration. (*a*) "

Les devoirs d'un Interpréte de l'Ecriture, & ceux d'un Hiſtorien qui réduit en un ſeul corps ce qu'elle nous a conſervé des faits qui concernent la religion, ſont ſi diſtingués & ſi differens l'un de l'autre, qu'il paroît difficile qu'un même homme réuniſſe ces deux talens, ſur-tout quand il entreprendra de lier dans un même ouvrage l'Hiſtoire & le Commentaire.

(*a*) Philippe qui videt me mira operantem, idem & patrem mira operantem videt. Me quidem *moraliter* ut homo ſum ; patrem autem phyſicè & effectivè. *Hard. Paraph. p.* 305.

Je ne dis pas qu'un Hiſtorien ne puiſſe & ne doive emprunter des lumieres de la critique pour écrire les faits, pour les ranger dans la place qu'ils doivent occuper, pour concilier les contradictions apparentes, & pour applanir les difficultés; car en ce ſens, il eſt vrai de dire qu'un Hiſtorien ne ſauroit ſe paſſer de la critique.

Mais j'examine ici principalement la maniere d'écrire de l'Interprête & celle de l'Hiſtorien, qui ne doivent pas ſe reſſembler. Le premier recherche avec attention quel doit être le ſens naturel du Texte; il entre dans l'eſprit de l'Auteur ſacré, il développe ſes raiſonnemens, il en tire des conſéquences juſtes, il le ſuit pas-à-pas, il fait des réflexions judicieuſes, & il met ſon lecteur en état de juger s'il a ſaiſi le vrai ſens & la penſée de l'Ecrivain ſacré.

L'Hiſtorien ſuppoſe toutes ces recherches, & ſans s'amuſer à diſcourir, il fait agir & parler ceux qu'il veut faire connoître; il n'entre preſque pour rien dans ſes récits, & ſi vous exceptez des réflexions qui doivent être faites à propos & avec diſcretion, ſon hiſtoire n'eſt qu'un tableau fidéle préſenté aux yeux qui n'apperçoivent pas le pinceau qui l'a tracé.

Un des grands défauts d'un hiſtorien, c'eſt de parler trop & de détourner l'eſprit de ſes lecteurs de l'objet principal: ce vice ſera d'autant plus conſidérable dans un Hiſtorien ſacré, que la vérité eſt plus importante, qu'elle touche de plus près la religion, qu'il s'agit d'expoſer les maximes & les réponſes de J. C. auſquelles il n'eſt pas permis de rien ajouter: dès qu'on s'appercevra que les idées, le

génie de l'Auteur, ſes réflexions, entreront dans l'hiſtoire, & qu'il les fera adopter en forme d'explication au Sauveur du Monde, on s'élevera hautement contre l'hiſtorien, on l'accuſera d'infidelité, & on placera ſon ouvrage dans la claſſe des Romans philoſophiques.

On voit que je fais ici le portrait de l'ouvrage du P. B. & que je caractériſe ſa maniére d'écrire : malheureuſement il eſt impoſſible d'y remédier ; quant aux traits hardis qu'on a remarqué déja & que l'on relevera dans la ſuite, on peut les faire évanouir, & au moyen de cent corrections des plus eſſentielles, on pourroit aſſurer que cette hiſtoire ſeroit purgée de ſes grands défauts ; mais celui qui conſiſte dans la maniere d'écrire, eſt ſi étroitement lié à l'ouvrage, qu'il ſe réduiroit à rien,

ſi on entreprenoit de le retrancher ; c'étoit même le but de l'Auteur d'unir par-tout le Texte avec le Commentaire, le ſens avec la lettre, la réfléxion avec la maxime, l'explication avec la propoſition, & de mettre ces deux choſes ſi différentes dans la bouche de J. C. ce qui jette un ridicule inſoutenable dans ſon hiſtoire, ce qui la rend fauſſe, ce qui la défigure abſolument.

En effet, quelle impreſſion cette hiſtoire fera-t-elle ſur les eſprits? j'entrevois trois ſortes de lecteurs ; les uns ſont des eſprits incrédules, indociles aux vérités révélées, & ennemis de la Religion : ils ſaiſiront avec avidité l'occaſion que le P. B. leur fournit pour tourner en ridicule nos dogmes : ils accuſeront de fourberie l'Auteur qui en impoſe aux ames ſimples, quand il fait parler J. C. au-

trement que le Texte des Evangéliſtes ne le rapporte : ils abuſeront de cette bevuë, pour nous reprocher avec injuſtice que nous faiſons dire à l'Ecriture ſainte tout ce qu'il nous plaît, que les Romans chrétiens ſont de notre goût : que nous les ſouffrons volontiers entre les mains du peuple ; ils rieront en voyant le Sauveur du Monde traveſti en un François poli, aimable, faiſant des complimens, fait à tous nos airs, à notre ton, à nos manieres ; quelle ſurpriſe ? quand J. C. parlera comme un Docteur ſur les bancs, & qu'il développera toutes les diſtinctions de l'école ; qu'ici il fera un *diſtingue* ; que là il parlera grec à de pauvres Galiléens ignorans.

Les ſeconds affermis dans la foi, inſtruits de ſes fondemens, & verſés dans les Ecritures, rougi-

ront de voir ce livre de vie ſans vertu, ſans ame, défiguré, déchiré, & rendu comme un conte & une hiſtoriette ; ils déſavoueront la nouvelle Hiſtoire comme l'Ouvrage d'un homme ſingulier, qui n'a pris conſeil que de lui même, ou d'un Pere Hardouin & qui n'étoit pas propre pour le deſſein qu'il a formé ; ils conjureront les premiers Paſteurs, dépoſitaires de notre foi de s'expliquer, & d'interdire aux Fideles la lecture d'un livre ſi peu conforme à la noble ſimplicité de l'Evangile.

La troiſiéme eſpéce de Lecteurs ſera la plus à plaindre, & c'eſt pour elle principalement que le P. B a écrit, c'eſt auprès d'elle qu'il aimera à plaider ſa cauſe, il ne manquera pas de s'y faire de nombreux partis, parce qu'il ſéduit, par des récits romaneſques & enchanteurs des gens qui ne cher-

chent que le plaiſir, & qui n'ont ni les lumiéres, ni le loiſir néceſſaire pour démêler le vrai d'avec le faux ; tout eſt bon à ces Lecteurs, pourvû qu'il plaiſe, & qu'il amuſe ; ſéduits par ces beaux dehors, ils prendront pour la parole de Dieu, les réfléxions d'un ſimple Jeſuite qui s'eſt propoſé de faire parler Jeſus-Chriſt comme il a voulu : ſi ces réfléxions ſont des erreurs, ou des explications fauſſes, comme il n'eſt ſouvent que trop vrai, l'erreur & la fauſſeté prendront la place des vérités évangéliques ; il ſera d'autant plus difficile de tromper les ſimples fideles, qu'ils ſeront mieux perſuadés que c'étoit moins des commentaires qu'ils liſoient, que la parole de Dieu qu'ils entendoient, comme le titre de l'Hiſtoire l'annonce : parcourons à préſent quelques endroits de l'Ecri-

ture rendus à la façon du P. B. pour juſtifier l'idée que je viens de donner de ſon Hiſtoire romaneſque.

Un des diſciples de J. C. n'ayant pas compris ces paroles de ſon Maître, „ vous connoiſſez „ mon Pere, & vous l'avez vû, „ (lui demanda:) Seigneur, montrez-nous votre Pere, & cela „ nous ſuffit; (Jeſus répliqua,) „ il y a ſi long-tems que je ſuis „ avec vous, & vous ne me connoiſſez pas encore! Philippe, celui qui me voit, voit en même „ tems mon Pere; *Philippe, qui* Joann. 14. „ *videt me, videt & Patrem*, c'eſt „ mon Pere qui eſt en moi qui „ opére: *Pater in me manens, ipſe* „ *facit opera.*

Comparons cet endroit à notre nouvelle hiſtoire, & écoutons le P. B. „ apprenez Philippe, que „ qui me voit, voit auſſi mon Tom. 1. page 120.

„ Pere ; les choſes merveilleuſes „ qu'on me voit opérer, on les „ voit en même tems opérer à „ mon Pere ; " juſqu'ici je reconnois l'Evangile ; mais connoîtrez-vous J. C. à ce langage d'un aride ſcholaſtique qui va ſuivre : „ *moi en tant qu'homme*, „ dont l'humanité ſainte eſt unie „ à une Perſonne divine, je les „ opére *moralement* par voye de demande & *d'impétration*. N'eſt-il pas plaiſant de voir l'Homme-Dieu faire le régent, diſtinguer la cauſe morale de la cauſe efficiente ? & devant qui ? en préſence de douze pauvres diſciples, ſi ſimples & ſi groſſiers, que J. C. ſe plaignit qu'il avoit beaucoup à en ſouffrir : *uſquequò vos patiar*.

Je conviens que cette explication, *moi en tant qu'homme*, eſt catholique ; qu'elle diſtingue deux natures en J. C. unies dans la per-

ſonne du Verbe, & qu'il eſt vrai que l'humanité ſainte de J. C. opére moralement & par voye d'impétration, & ce n'eſt pas à cette explication qu'on trouve à redire : mais on s'écrie au roman, quand on fait tenir ce langage de l'école à J. C. parce qu'il eſt faux qu'il ſe ſoit expliqué ainſi ; & s'il eût jugé à propos de le faire, l'Ecrivain ſacré l'auroit rapporté ; y auroit-il jamais eu d'Ariens ni de Neſtoriens dans le monde, ſi les paroles de J. C. euſſent été auſſi préciſes ; il ne le voulut pas, parce qu'il étoit de l'ordre de la Providence, qu'il y eût des hérétiques: *oportet hæreſes eſſe* ; les dogmes ſont exprimés aſſez clairement dans l'Ecriture, pour confondre les Novateurs ; mais la vérité eſt auſſi enveloppée quelquefois de légers nuages qui ſervent de pierre d'achoppement à ceux qui ne

cherchent pas de bonne foi à la connoître.

Juſtifions plus amplement l'imputation faite au P. B. d'avoir ſuppoſé à J. C. des explications de l'école, & comme s'il eût été un Profeſſeur de Théologie.

Tome 6. page 95. Sur ces paroles: *ego ſum vitis vera.*

» Je ſuis la véritable vigne ; je » communique la vie ſurnaturelle » à mes membres. . . je donne auſ- » ſi la vie comme *cauſe phyſique* » *& efficiente.* "

Ibidem pag. 190. Sur ce paſſage célèbre ; *Pater major me eſt.*

» Ne faut-il pas que je lui obéiſ- » ſe, puiſque dans *un ſens très* » *véritable*, mon Pere eſt plus » grand que moi ; comme dans » *un autre ſens auſſi vrai*, je lui » ſuis égal en tout.

Jeſus-Chriſt a dit qu'il étoit égal à ſon Pere, & que ſon Pere étoit plus grand que lui : ces deux

vérités ſe concilient, puiſque J. C. eſt Dieu & homme : mais il eſt faux que J. C. ait expliqué cette contradiction apparente lorſqu'il entretenoit ſes Apôtres de la ſupériorité de ſon Pere ſur lui.

Autre exemple à l'occaſion de ces mots, *creditis in Deum, in me credite.*

„ Vous croyez en Dieu, vous *Ibid. p. 176.*
„ avez ſuccé avec le lait la foi de
„ la divinité : aujourd'hui ce n'eſt
„ pas aſſez ; il faut encore que
„ vous faſſiez profeſſion de croire
„ non ſeulement que je ſuis le
„ Meſſie, & l'envoyé de Dieu :
„ *mais l'Homme-Dieu, le Verbe in-*
„ *carné*, le Fils unique de Dieu,
„ dans cette foi *développée & diſ-*
„ *tincte*, ſur-ajoutée à la foi du
„ vrai Dieu, vous trouverez des
„ raiſons ſolides de vous conſo-
„ ler de mon abſence. "

Ne faut il pas avoir eu quelque

révélation particuliére pour ſavoir que J. C. a eu des entretiens auſſi longs ſur ſa divinité. Mais l'homme aux révélations perd bientôt la mémoire, & il donne le démenti au Sauveur du monde. Vous venez d'entendre que J. C. avoit dit à ſes Apôtres que dans cette foi *développée & diſtincte*, ſur-ajoutée à la foi du vrai Dieu, ils trouveroient des raiſons de ſe conſoler. Trois pages plus bas il dément cet entretien, ou bien il ſe contredit lui-même. Faites attention aux paroles ſuivantes.

Pag. 179. „ Les Apôtres furent encore „ arrêtés, & au fond, la difficul- „ té étoit grande pour des hom- „ mes qui n'avoient pas été élevé „ comme nous, *dans la Foi nette* „ *& préciſe d'un ſeul Dieu ſubſiſ-* „ *tant en trois Perſonnes divines* „ réellement diſtinctes. "

Autre exemple,

» En vertu de l'*union hypoſtati-* Tome 5.
» *que* de mon humanité avec le pag. 235.
» Verbe divin, j'ai une autre gloi-
» re qui m'eſt propre.

Cette réponſe eſt d'autant plus ridicule, qu'elle heurte de front la vraiſemblance : ce n'eſt pas aſſez de répéter qu'il eſt faux que J. C. ait fait des leçons de Théologie. Ajoutons qu'on le fait parler grec à des Galiléens qui ne ſavoient que leur langue maternelle ; & par un anachroniſme monſtrueux, J. C. traite de l'union *hypoſtatique* trois ſiécles avant que ce terme fût connu, & qu'il eût été adopté par l'Egliſe, pour ſignifier l'union du Verbe à l'humanité de J. C.

Je pourrois citer vingt autres traits de cette eſpéce, mais j'en épargnerai l'ennui au Lecteur, puiſqu'il ſuffit d'avoir indiqué un des plus grands vices de l'hiſtoire du

P. B. & que j'ai prémuni contre les fauſſes conſéquences qu'on pourroit en tirer.

IV. PASSAGE.

Tome 5. pag. 92. „ QUand Jeruſalem, prête à
„ ſuccomber, ſe verra ſans
„ reſſource, *alors elle connoîtra*
„ *que le Fils de l'Homme* vit &
„ régne au plus haut des Cieux;
„ les ſignes de ſon indignation ſe
„ manifeſteront dans les nuées;
„ ils le verront avec frayeur,
„ *comme s'il étoit porté dans les*
„ *airs*, avec toute la Majeſté d'un
„ Maître outragé qui ſe venge.

V. PASSAGE.

Tome 5. pag. 93. „ VOus & vos diſciples, vous
„ irez armés de trompet-
„ tes, & aux ſons de vos voix
éclatantes

„ éclatantes, raſſembler votre
„ troupeau des quatre coins de
„ la terre ; vous fuirez avec vos
„ oüailles bien loin du ſejour
„ maudit.

L'explication des Prophéties, eſt un des écueils où le P. B. avoit échoué ; ſon ſyſtéme eſt connu, & il y a long-tems qu'on en a montré la fauſſeté. Il eſt vrai qu'il l'a abandonné quelquefois, & il a reconnu enfin que les Prophéties avoient au moins quelquefois leur accompliſſement littéral dans la Perſonne de J. C. C'étoit dans Grotius qu'il avoit puiſé cette doctrine dangereuſe : ce ſavant Proteſtant, ſi fameux par ſes Commentaires, avoit ébranlé la Religion juſque dans ſes fondemens, en prétendant que l'accompliſſement littéral des Prophéties ſe bornoit aux événemens de l'ancien Teſtament ; en ſorte que c'eſt dans

J. C. n'a-t'il prédit que les événemens du ſiége de Jeruſalem, ſans y mêler ce qui a rapport à la fin des ſiécles.

un sens *sublime & allégorique* qu'elles s'étoient accomplies une seconde fois dans la Personne de J. C.

Mais quoique le P. B. ait paru rompre cette tendre liaison qu'il avoit avec Grotius, il y revient pourtant toujours, & ce cher disciple ne peut se résoudre à faire infidélité à son Maître bien-aimé. Il adopte tous ses sentimens touchant les Prophéties faites par J. C. & par saint Paul; il les voit, comme lui, accomplies entiérement dans la ruine de Jérusalem, & dans la gloire dont l'Eglise joüit dès ce moment.

Il est certain que J. C. annonça clairement à ses Apôtres, que cette Ville ingrate seroit livrée entre les mains d'une Puissance ennemie, & qu'après avoir souffert toutes les rigueurs d'un siége opiniâtre, elle seroit réduite en cendres; il ne prédit pas seule-

ment un événement ſi conſidérable, & ſi propre à perſuader à ſes Apôtres qu'il étoit Dieu, mais il les avertit encore des ſignes avant-coureurs de cette déſolation. Il les marqua avec tant de préciſion, qu'il ſemble plutôt raconter un fait paſſé, que prédire un ſiége quarante ans avant qu'il n'arrive. Les Apôtres avoient fait cette demande à J. C. & ils y avoient ajoûté celle qui concernoit la fin du monde. *Dic nobis quando hæc erunt; & quod ſignum adventûs tui & conſummationis ſæculi?* Matth. 24.

Le Sauveur du monde après avoit ſatisfait ſes Apôtres ſur leur premiere queſtion, vient à celle qui regarde la *conſommation du ſiecle*; & on diſtingue dans l'Evangile ce qui a rapport à ce dernier avénement du Fils de Dieu: c'eſt au verſet 29. qu'il entame cette matiere. *Statim autem poſt tribulationem* Ibid.

dierum illorum ſol obſcurabitur. Les avant-coureurs de cette derniere apparition du Fils de Dieu ſeront des Anges qui raſſembleront les élus des quatre coins du monde, & alors apparoîtra le Fils de l'homme dans le Ciel.

Je ne doute pas que le P. B. n'ait ſenti une très grande difficulté à trouver dans ces paroles le ſiége de Jeruſalem & ſes circonſtances : il a fallu qu'il ſe fit effort pour tourner tout à l'allégorie, & cette allégorie eſt tirée de ſi loin, qu'il eût été impoſſible aux Apôtres de l'entendre ; ils euſſent plutôt compris l'union *hypoſtatique*, que des images ſi ſublimes.

En effet, comparons enſemble le texte de l'Evangile, & le Commentaire que le P. B. fait faire à J. C. à ſon ordinaire, pour donner plus de poids à ſes opinions, & en les conſacrant pour ainſi di-

re en dogme, par la tournure qu'il leur donne. „ *Et mittet Angelos* Matth. c. 24.
„ *ſuos cum tubâ & voce magnâ.* v. 31.
„ (Cela veut dire:) vous & *vos diſ-*
„ *ciples* vous irez armés de trom-
„ pettes & au ſon de vos voix
„ éclatantes, raſſembler votre
„ troupeau des quatre coins de la
„ terre; vous fuirez avec vos *oüail-*
„ *les* bien loin du séjour maudit. “
Et congregabunt electos ejus à quatuor ventis & à ſummis cælorum uſque ad terminos eorum.

Les Apôtres ne penſerent jamais que J. C. leur adreſsât la parole, quand il diſoit que ſon Pere *enverroit ſes Anges*, & quand ils auroient eu tous les dons d'intelligence, ils n'auroient jamais reconnu dans ces paroles, un conſeil de fuire bien loin avec leurs oüailles du ſejour maudit.

Mais c'eſt ici ſur-tout qu'il a fallu être bien habile, & il faut

très être familiarisé avec les allégo-
Ibid. ℣. 30. ries pour saisir la suivante. *Tunc parebit signum filii hominis in cælo, & tunc plangent omnes tribus terræ, & videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli, cum virtute multa & majestate.* On croit d'abord voir dans ces paroles le second avénement de J. C. lorsqu'il montrera sa Croix à ses ennemis, & qu'il sera dans l'éclat de toute sa gloire : c'est ainsi que l'avoient entendu les Interprêtes ; mais écoutons le sens allégorique du P. B. „ quand *Jérusalem* prête à „ succomber, se verra sans ressource, alors elle connoîtra „ que le Fils de l'homme vit, & „ *qu'il régne au plus haut des* „ *Cieux* : les signes de *son indigna-* „ *tion* se manifesteront dans les „ nuées ; ils le verront avec „ frayeur, *comme s'il étoit porté* „ dans les airs, avec toute la ma-

„ jeſté d'un Maître outragé qui „ ſe venge ; " ainſi ce n'eſt plus l'avénement du Fils de Dieu ; c'eſt une figure de Rhétorique : on doit expliquer, *comme s'il étoit porté* : ce ſigne du Fils de Dieu, n'eſt plus l'inſtrument de ſon ſupplice, ce ſont *les marques de ſon indignation* ; & ſi vous demandez des raiſons à l'Auteur, il ne pourra vous répondre autre choſe, ſinon qu'il s'agit du ſiége de Jeruſalem, & qu'il faut bien tacher d'accommoder toutes ces expreſſions, pour lier enſemble les parties de ce ſyſtéme ; en voulez-vous ſavoir davantage, parcourez Grotius, grand amateur d'allégories, il étaye comme il peut ces ſens forcés, mais ſans y pouvoir réuſſir, ni ſatisfaire un Lecteur ſenſé.

Il ſeroit conſolant au P. B. d'avoir à produire au moins quelques

Peres de l'Egliſe pour ſon ſentiment. Et il ſemble que dans de telles extrémités, une authorité eſt une reſſource pour un Auteur; c'eſt un rampart à l'abri duquel il ſe met pour parer les coups. Mais ici le P. B. eſt très à plaindre, il faut qu'il tienne bon ſeul contre tous, & on peut dire de lui, que s'il ſe défend mal, c'eſt qu'il eſt ſeul contre tous. *Cujus manus contra omnes, & manus omnium contra eum.* Genef. c. 16. Ou s'il prend quelque ſecond pour l'aſſiſter, c'eſt d'ordinaire un Auteur Proteſtant, ou un homme connu par les ſingularités de ſes opinions; (a) mais il eſt rare de le

(a) Et tunc apparebit primogenitum hominum *regnare in cœlo*: ſigna iræ ejus de cœlo apparebunt, & ſentient in cœlo regnare primogenitum hominum in nubibus cœli cum poteſtate multâ & majeſtate ulciſci injurias ſibi, ſuiſque illatas. Et ipſe mittet nuntios ſuos cum tuba, hoc eſt cum voce magna, & congregabunt eos qui credent in eum è quatuor *Judæa* angulis. *Harduin. in Math. p.* 83.

trouver dans le ſentiment commun.

Ici, par exemple, il va ſeul contre l'interprétation de tous les Commentateurs, même de ceux de ſa Compagnie, à l'exception d'un ſeul qui avoit frayé la route à Grotius : c'eſt un Jéſuite Eſpagnol, nommé Alcazar. Excepté lui & le Pere Hardouin, tous diſtinguent deux choſes dans les prédictions de J. C. premiérement la ruine de Jeruſalem, en ſuite le dernier avénement du Fils de l'Homme à la fin des ſiécles ; tous les Peres s'accordent pareillement : ſaint Jean-Chryſoſtome, S. Jerôme, S. Hilaire, Bede, Théophilacte, Euthyme, ſaint Leon, ſaint Auguſtin, ſaint Cyrille : ces authorités rapportées tout au long, allongeroient trop ces remarques, que je déſirerois être encore plus cour-

tes ; d'ailleurs je ne vois que le P. B. qui ſoit intéreſſé à ſavoir quel a été le ſentiment de ces Peres ; & il lui ſera aiſé, s'il veut, de vérifier mes citations, & de ſe convaincre que je n'accuſe pas faux.

On diroit que Maldonat qui écrivoit ſes Commentaires près de deux cens ans avant la nouvelle Hiſtoire du P. B. avoit prévu les écarts de ſon confrére ; au moins il auroit pu ſervir à le retenir dans ſes idées, s'il eût eu la docilité de lire ce grand Commentateur, & de profiter de ſes recherches ſur ces paroles, *non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.* La réfléxion ſuivante que Maldonat fait à l'occaſion de ceux qui vouloient que tout fût accompli quarante années après J. C. n'eſt-elle pas aſſomante pour le P. B. eſt-il probable qu'il ne s'y fût pas

rendu, s'il l'avoit lûe? *recentiores hæreticorum interpretes, & nonnulli etiam Catholici qui nimis eos avidè sequi solent, ætatem exponunt quasi sensus sit, antequàm ætas illa hominum qui tunc vivebant, præteriret futuram Jerosolymitanam vastationem.* Maldonat. in Math. 24.

VI. PASSAGE.

» A Mesure que la punition de la Judée s'approchoit, les seducteurs se multiplioient: cet Ante-christ, cet homme d'iniquité que le Seigneur Jesus devoit détruire par un souffle de sa colére au jour glorieux de son avénement, cet impie *sous le pontificat duquel* Satan devoit déployer toute sa puis- Tome 7. pag. 327.

„ ſance, *dominoit déja à Jeruſa-*
„ *lem* (*a*). “

Les Theſſaloniciens qui n'avoient peut-être pas diſcerné dans les prédictions du Sauveur, celles qui avoient du rapport à la diſperſion des Juifs, & celles qui regardoient la conſommation des ſiécles, ſe laiſſerent effrayer par de faux bruits qu'on répandoit, & certaines gens attribuoient ces diſcours inconſidérés à ſaint Paul. Ces nouveaux Fidéles ſe perſuadoient trop facilement qu'ils touchoient à la fin du monde. L'Apôtre n'en fut pas plutôt averti, qu'il entreprit de les raſſurer, en

(*a*) *Ille iniquus*, ille hieroſolymitanus *Pontifex*; pejor eo qui nunc ibi ſedet, ille quem dixi hominem peccati & filium perditionis futurum, faciet apertè diſceſſionem à Moſaïſmo, neque obſcurè feret idololatriam ſuam... ille autem iniquus de quo nunc Apoſtolus loquitur, *Ananias eſt*, cujus mentio fit in Actis. *Harduin. in Theſſ. p.* 613.

leur déclarant dans une lettre, qui eſt l'une des quatorze Epîtres canoniques, que ces tems n'étoient pas encore arrivés. *Neque terreamini quaſi inſtet dies Domini.* Il en apporte la raiſon ; c'eſt qu'il faut que ce jour terrible ſoit précédé d'une apoſtaſie preſque générale, & des ſcandales que donnera un homme de péché, qui ſe fera rendre les hommages qui ne ſont dûs qu'à Dieu. Cet impie, continue le même Apôtre, ſera tué d'un ſouffle de Jeſus, au jour auquel il doit deſcendre du Ciel, & ſe rendre viſible aux hommes. *Quoniam niſi venerit diſceſſio primùm, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis qui adverſatur & extollitur ſuprà omne quod dicitur Deus, ità ut in templo Dei ſedeat, oſtendens ſe tanquam ſit Deus.* St. Paul pourſuit en leur inſinuant ce qu'il leur a ſans doute expliqué

2. *Theſſ.c.2.*

Ibidem.

dans des entretiens particuliers. *Et nunc quid detineat ſcitis.* Il parle des cauſes qui retardent ce grand jour, & en particulier d'une apoſtaſie preſque générale qui l'annoncera. Apoſtaſie qui a commencé à paroître dans les tems mêmes Apoſtoliques. *Nam myſterium jam operatur iniquitatis.* Quoiqu'il en ſoit de cette cauſe prochaine, il eſt certain que dans ces derniers jours l'homme de péché paroîtra, ce méchant qui doit être renverſé du ſouffle de la bouche de J. C. *Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui, & deſtruet illuſtratione adventûs ſui eum.* Puiſque l'Apôtre parle aux Theſſaloniciens de la fin du monde, de l'avénement du Fils de Dieu, & des circonſtances qui doivent le précéder & l'accompagner, on ne peut ſans erreur, interpréter

Ibidem.

ce qu'il dit de l'Ante-chriſt, comme ſi c'étoit un homme qui vécût du tems où ſaint Paul en écrivoit aux Theſſaloniciens, & qui *dominât déja à Jéruſalem.* Cependant le P. B. en fait un des grands Prêtres des Juifs, ce qui ne peut ſe ſoutenir à moins que cet Apôtre n'ait donné dans l'erreur, & n'ait trompé les Theſſaloniciens, à qui il annonçoit la conſommation des ſiécles, comme devant arriver dans quelques années.

Le P. B. dira-t-il que ſaint Paul n'eſt pas occupé du dernier avénement? mais ſeulement du ſac de Jéruſalem, qu'il appelle le jour du Seigneur: *dies Domini.* Après lui avoir fait remarquer qu'il donne continuellement dans l'allégorie, & qu'il ſuit les idées de Grotius, excepté que ce Proteſtant prend l'homme de péché pour un Empereur Romain, & le P. B.

pour le grand Prêtre, je le prie de réfléchir, & de conſidérer quel intérêt les Theſſaloniciens pouvoient prendre à la deſtruction de cette Ville : pourquoi ſe ſeroient-ils allarmés pour une Nation éloignée, & avec laquelle ils n'avoient aucun commerce ? ils étoient Romains d'ailleurs, & fidéles aux Empereurs leurs maîtres ; ils ſavoient que la vengeance du Ciel devoit éclater bientôt ſur les Juifs perfides : ainſi il ſeroit ridicule de penſer qu'on les avoit troublé, & qu'ils avoient beſoin des lettres de l'Apôtre pour ſe raſſurer : *ut non citò moveamini à veſtro ſenſu, neque terreamini... quaſi inſtet dies Domini.* *Ibidem.*

De plus, ſi ce jour qui les effrayoit tant, n'étoit que le renverſement de la république des Juifs, leur diſperſion, la deſtruction du temple

temple, ladéſolation des habitans de Jéruſalem : n'avoient-ils pas raiſon de le regarder comme très prochain ; car quelque datte qu'on puiſſe donner à cette lettre, elle ne doit pas avoir été écrite beaucoup d'années avant la ruine de Jéruſalem ; & quand on ſuppoſeroit qu'elle fut faite l'an cinquante de J. C. il ſeroit toujours très vrai que le jour du Seigneur ſur Jeruſalem étoit proche, & l'Apôtre auroit eu tort de le nier : *neque terreamini... quaſi inſtet dies Domini* ! Après avoir diſcuté cette propoſition, & avoir démontré par le texte même, la fauſſe explication du P. B. je ne ſaurois finir ſans faire remarquer encore une fois que ſes ſentimens ſont toujours nouveaux ; qu'il n'eſt jamais d'accord avec les ſaints Peres, qu'il les abandonne pour courir après

des ſyſtêmes inventés par des Auteurs ſuſpects.

Quand il s'agit d'expliquer l'Ecriture ſainte, ayons toujours ſous les yeux cette ſage leçon de Vincent de Lerin. *Ille verus eſt & Germanus Catholicus, qui Catholicæ fidei nihil præponit, non hominis cujuſquam auctoritatem, non amorem, non ingenium, non eloquentiam, non Philoſophiam, ſed cuncta deſpiciens, quicquid univerſaliter antiquitus Eccleſiam tenuiſſe cognoverit, id ſolùm ſibi tenendum, credendumque decernit.*

Vincent. Lirin. Commonit.

Tom. 5. pag. 372.

VII. PASSAGE.

„ A Ce moment (de la mort
„ de Jeſus,) le ſoleil ſe cou-
„ vrit tout à coup de ténébres,
„ qui ſe répandirent ſur Jeruſa-

» lem, *& ſur toute la Judée.* (a)

Les Miracles qui s'opérerent en Judée à la mort de J. C. étoient néceſſaires pour manifeſter ſa divinité ; ils furent ſi éclatans, que ceux mêmes qui avoient été les Miniſtres de ſa mort, retournerent le cœur ſaiſi de douleur, en déclarant hautement que Jeſus étoit le Fils de Dieu.

L'Eclipſe ſolaire qui arriva à la mort de J. C. ne fut elle viſible qu'en Judée ?

Les Apologiſtes de la Religion Chrétienne, ont fait grand uſage de ces prodiges, & ils ont remarqué que Dieu les avoit moins permis pour confondre la Nation ingrate qui faiſoit mourir le Meſſie, que pour attirer à la connoiſſance de l'Evangile, les Gen-

(a) *In univerſam terram.* Terræ nomine *Judæa* à ſancto Luca ſemper intelligitur : (*& in paraphraſi*) tenebræ factæ ſunt *Hieroſolymis*, extenderuntque ſe in univerſam *Judæam* uſque in horam nonam. *Hard. in Luc. p.* 238.

tils qui devoient prendre la place des Juifs qui ſe ſont endurcis au milieu des miracles.

Celui qui arriva par l'éclipſe du ſoleil, (quoique la lune lui fût oppoſée de la moitié du Ciel) fut ſenſible ailleurs qu'à Jéruſalem ; ſi le voile du Temple ſe déchira, ſi la terre rendit ſes morts, ces ſignes étoient pour les Juifs, & il convenoit que la terre marquât en quelque ſorte l'horreur de leur crime : ce voile déchiré étoit un Symbole que l'entrée du Ciel nous étoit ouverte, & que la Synagogue alloit prendre fin : mais l'éclipſe du ſoleil fut un ſigne donné à l'Univers entier, qui devoit prendre part à un événement qui le reconcilioit avec Dieu. Trois Evangéliſtes en font mention, & tous trois atteſtent que ces ténébres miraculeuſes furent ſenſibles par toute la terre.

A ſextâ autem horâ tenebræ factæ ſunt ſuper UNIVERSAM TERRAM, *uſque ad horam nonam.* Math. c. 27. ℣. 48.	*Et factâ horâ ſextâ, tenebræ factæ ſunt per* TOTAM TERRAM *uſque in horam nonam.* Marc. c. 15. ℣. 33.	*Erat autem ferè hora ſexta, & tenebræ factæ ſunt in* UNIVERSAM TERRAM *uſque in horam nonam. Et obſcuratus eſt ſol.* Luc. c. 23. ℣. 44.

Ces mots *ſuper univerſam*, *per totam*, *in univerſam terram*, ſont clairs & précis : c'eſt donc ſur toute la terre qu'elles ſe répandirent, & non pas *ſur toute la Judée* ſeulement, comme l'explique le P. B. quelle néceſſité y a-t-il de reſtraindre, de diminuer les miracles ſans raiſon, & contre l'évidence du texte ? je rencontre ici à la vérité, le P. B. d'un même ſentiment avec un Auteur d'une grande réputation : c'eſt Maldonat ; mais ſes raiſonnemens ſont ſi foibles, que je ſuis étonné qu'ils ayent fait impreſſion au P. B. il

faut néceſſairement, dit Maldonat, entendre ces mots ; *in univerſam terram*, de la Judée, & non pas du globe terreſtre : car comme l'éclipſe eſt arrivée à midy, il eſt impoſſible qu'elle ſoit arrivée à midy pour les Provinces éloignées de la Judée, puiſqu'il eſt certain que les heures du lever du ſoleil, ſont ſucceſſives pour différentes longitudes, & qu'il n'eſt midy en même tems, que pour un même Méridien.

J'ai dit que cette raiſon n'étoit rien, & on le comprend d'abord. Car n'eſt-il pas vrai que d'un Pôle à l'autre, il eſt la même heure pour tous les Peuples : ainſi rien n'empêcheroit que cette éclipſe n'eût été ſenſible dans une même longitude à des Peuples très éloignés ſelon la latitude. D'ailleurs le texte ſacré ne dit pas qu'il étoit midy pour tous les lieux où l'éclipſe

fut visible, mais seulement que l'éclipse arriva lorsqu'il étoit midy à Jerusalem, & que cette éclipse fut sensible sur toute la terre, c'est-à-dire sur tout l'hémisphére sur lequel le soleil pouvoit paroître,

Seroit-il possible d'établir maintenant par l'Histoire, que cette éclipse n'a pas été pour la Judée seulement ? jamais fait ne fut mieux avéré; & pour l'honneur de la Religion ces témoins sont des observateurs qui n'avoient aucun intérêt à en parler, puisqu'ils étoient Payens. Phlegon au rapport d'Eusébe, parle de cette éclipse dans le treiziéme livre de ses observations chronologiques : voici ce que cet Historien rapporte traduit mot-à-mot du Grec. *Quarto anno olimpiadis* 102. *factum est deliquium solis omnibus cognitis majus, & nox facta est horâ diei sex-*

Eusеb. in Chronic. ad ann. Chri. 33.

tâ, ita ut ſtellæ in cælo conſpicerentur : prætereà terræ motus per Bithiniam, magnam partem Niceæ urbis evertit. On ſait que la mort de J. C. tomba en cette quatriéme année de la cent deuxiéme olympiade, & les tables aſtronomiques ne donnent pas d'éclipſe de ſoleil en cette année. Or ſi l'éclipſe fut apperçuë en Bithinie, elle n'étoit pas pour la Judée ſeulement.

Thallus, autre Payen, convient qu'il y eut cette même année une éclipſe de ſoleil, & Africain remarque que ſi Thallus l'a priſe pour une éclipſe naturelle, il ſe trompe : *has tenebras ſolis deliquium Thallus vocat hiſtoriarum 3°. ut mihi videtur non rectè. Hebræi enim paſcha celebrant ad lunam decimam quartam, & antè primam paſchatis evenêre ea quæ de ſervatore noſtro narrantur. At de-*

liquium ſolis ſit tunc cùm luna ſolem ſubit, quod tunc fieri non potuit, niſi inter primam paſchatis, & præcedentem diem coiiſſent iſta ſydera. Et quomodo deliquium credi poteſt, cùm tunc luna fermè tota dimetiente à ſole differt?

Une preuve plus frapante encore de l'univerſalité de cette éclipſe, & qui eſt ſans réplique, c'eſt la deſcription qui en fut faite dans les Archives Romaines, où on avoit coutume de faire inſcrire tous les événemens extraordinaires. Tertullien qui étoit inſtruit, & qui n'auroit pas hazardé un fait de cette conſéquence, s'il n'en eût été aſſuré, renvoye les Sénateurs Romains, à qui il adreſſe ſon apologique à ces Archives, & il leur dit, qu'ils peuvent les conſulter. *Eodem momento dies, medium orbem ſignante ſole ſubducta eſt. Deliquium utique* *Tertul. in Apolog.*

putaverunt quid quoque ſuper Chriſto prædicatum non ſcierunt, & tamen eum mundi caſum relatum in Archivis veſtris habetis.

VIII. PASSAGE.

Tom 6. page 11.

„ ENfin par un prodige ſans exemple ; (car on ſait que „ la mort *abſorbe les liqueurs dans* „ *les vaiſſeaux*, & leur ôte leur „ fluidité :) du côté de Jeſus ou- „ vert, il en ſortit une quantité „ notable de ſang & d'eau. " (*a*)

Eſt-il ſorti de l'eau naturelle du côté de Jeſus?

Qu'y a-t-il d'extraordinaire & de miraculeux dans cet événement, s'il n'eſt autre choſe que ce qu'en

(*a*) Non ſine miraculo certè, nam ut Plinius ait : *mors ſanguinem abſumit* : & continuò & ſimul cum ſanguine exivit aqua.... aqua verò *ex vaſis lymphaticis* in quibus eſt limpidiſſimè. *Hard. in Joann. p.* 318.

rapporte le P. B. il s'écrie d'abord au prodige ſans exemple, & comme s'il s'étoit trop avancé, il convertit ce prodige en un fait naturel ; car il le fait conſiſter en ce qu'il ſortit du ſang & des ſéroſités du côté de J. C. c'eſt *la fluidité* de ces liqueurs qui l'étonne : *On ſait, dit-il, que la mort abſorbe les liqueurs dans les vaiſſeaux.* Quand donc il ajoute que du côté ouvert de J. C. il en ſortit du ſang & de l'eau, il n'entend autre choſe que ces liqueurs que la mort abſorbe, & qui conſerverent leur fluidité.

Parler ainſi, c'eſt ramener un miracle dans l'ordre des cauſes naturelles, puiſqu'il eſt certain que le péricarde contient toujours une ſéroſité jaunâtre, & qu'elle ne ſe diſſipe pas auſſitôt après la mort, ſur-tout ſi c'eſt une mort violente : rien n'étoit ſi ſimple qu'il ſor-

tît du ſang du côté de Jeſus ; il venoit de mourir, & ſon Corps qui n'étoit pas réfroidi, & qui avoit encore conſervé toute ſa ſoupleſſe, faiſoit douter aux Soldats ſi J. C. étoit mort véritablement. D'ailleurs le genre de mort qu'on lui fit ſouffrir, n'eſt pas celui qui abſorbe toutes les liqueurs dans les vaiſſeaux.

Quant à l'eau qui ſortit de ſon côté, ſi ce n'eſt pas une eau naturelle, & s'il ne faut entendre que des ſeroſités, il eſt certain, comme j'ai déja dit, que le péricarde des Suppliciés contient encore la liqueur quelque tems :. Wolzoge & Grotius, qui ne ſont pas ſi neufs que le P. B. & qui ſavoient plus d'anathomie que lui, expliquent ce fait de même que ce Jéſuite ; mais Grotius ſe garde bien de dire que c'eſt un prodige ſans exemple : *Exivit ſanguis &*

Wolzog. Comment. in Joann. p. 1019.

aqua tacto pericardo, in quo eſt aqua & ſanguis circum. Nundum autem refrixerat corpus, ita ut facile fluxum ferret : Bartholin célébre Anathomiſte, a prouvé dans une diſſertation ſavante qu'il a fait à ce ſujet, que le thorax des Suppliciés, contient des ſéroſités & du ſang.

Grotius in Joann.

Barthol. de latere Chriſti cap. 4.

Il n'eſt donc pas raiſonnable de s'écrier au miracle ; puis en ſuite de mettre ſous les yeux de ſes Lecteurs, un événement très ſimple & ordinaire ; & puiſqu'il n'eſt pas douteux que cette circonſtance ne ſoit miraculeuſe, il faut abandonner néceſſairement l'explication qui la réduit à rien. Saint Jean après avoir dit qu'il ſortit du ſang & de l'eau, *& continuò exivit ſanguis & aqua*, ajoute auſſitôt après pour appuyer le prodige, qu'il en a été témoin oculaire ; *Et qui vidit teſtimonium*

Joann. c. 20. v. 34.

Ibid.

perhibuit, & verum eſt teſtimonium ejus, & ille ſcit quia vera dicit, ut & vos credatis, parce que ſaint Jean penſoit qu'on ſeroit très ſurpris d'entendre que c'étoit de l'eau qui s'écoulât du côté de Jeſus.

Si on demande à préſent au P. B. d'où il ſait que cette eau qui ſortit du côté de Jeſus, n'étoit que des liqueurs de ſéroſités, dira-t'il que c'eſt le texte qui l'inſinuë ? que veut donc dire *ſanguis & aqua* ? ſi ce mot *ſanguis* doit être pris dans ſon ſens naturel pour du ſang, le mot *aqua* n'exprime t'il pas également de l'eau naturelle ? le texte Grec eſt plus clair encore, αἷμα καὶ ὕδωρ : & jamais, ὕδωρ n'a ſignifié des ſéroſités. Auſſi les Peres de l'Egliſe ont entendu ces paroles d'une eau naturelle, & c'eſt en quoi conſiſte le miracle. Calvin l'a com-

battu, en disant que le péricarde de Jesus avoit été percé d'un coup de lance, & que la sérosité en étoit sortie naturellement ; on n'a fait aucune attention aux idées de ce Novateur, & on s'en tient à l'ancienne croyance de l'Eglise. Voyez saint Ambroise dans ses Commentaires sur le chapitre 23. de saint Luc ; voyez Euthyme, Innocent III. livre troisiéme des Décrétales ; Theophilacte, ce dernier s'exprime en ces termes : *confundantur Armenii qui non admiscent in mysteriis aquam vino : non enim credunt, ut videtur quòd aqua ex latere egressa sit, quod admirabilius sed sanguis tantùm, & hoc loco destruunt* MAGNUM MIRACULUM. Ce passage est fait pour le P. B. & il peut, s'il veut, profiter de la remarque de Theophilacte.

Les raisonnemens que le Pape Innocent III. fait dans sa Décré-

tale contre l'opinion téméraire de quelques uns qui avoient ſoutenu cette nouveauté, ſont très preſſants, & ils ſervent à appuyer le miracle : le Pape après avoir taxé de menſonge l'opinion du P. B.

Innoc. III. Decret. 2. 3. tit. 41. *nam quidam de latere Chriſti non aquam ſed humorem aquaticum mentiuntur exiiſſe* : rapporte les preuves du contraire. La première, c'eſt que de même qu'il eſt ſorti du ſang véritable, on ne peut nier qu'il ne ſoit auſſi ſorti de l'eau véritable. *Cæterum ſicut verus fuit ſanguis, ita procul dubio vera aqua.* Et que ſi cette eau n'eût été que des ſéroſités, l'Evangéliſte n'auroit pas manqué de s'exprimer autrement. *Nam ſi non fuiſſet aqua ſed phlegma, quod de latere Salvatoris exivit, ille qui vidit, & teſtimonium perhibuit, profectò non aquam ſed phlegma dixiſſet.*

Ibid.

Ibid.

De plus, continue ce Pape, L'Egliſe

l'Egliſe a pris l'uſage myſtérieux de mêler l'eau avec le vin dans l'Euchariſtie, parce qu'il étoit ſorti de l'eau du côté de Jeſus, & cet uſage ne ſeroit plus fondé, ſi c'eût été du phlegme. *Neque poſſet per hoc, vero argumento probari, quod in ſacramento Euchariſtiæ admiſcenda ſit aqua vino, ſi de latere Chriſti non aqua, ſed phlegma cum ſanguine profluxiſſet.* Ibidem.

IX. PASSAGE.

„ IL eſt écrit : l'innocent & le ſaint a été regardé comme ces ſcélérats *qui s'aſſemblent en armes* durant la nuit pour exercer impunément leur brigandage : cette prédiction me regarde ; l'heure preſſe de mettre fin à tout, & de n'en laiſſer aucune ſans exécution ; c'eſt pour- Tom. 5. pag. 247.

„ quoi je vous demande ſi vous avez des épées, ſi vous n'en avez „ pas, je vous ordonne d'en ache- „ ter. " (*a*)

Sens de la Prophétie *cum iniquis deputatus eſt.*

Le P. B. penſe que Jeſus ordonna à ſes Apôtres d'acheter des épées pour ne laiſſer aucune Prophétie *ſans exécution ;* parce qu'il avoit été prédit qu'il ſeroit regardé comme *ces ſcélérats qui s'aſſemblent en armes pendant la nuit* : ainſi voilà J. C. qui fait prendre les armes à ſes Apôtres pour reſſembler à un brigand : que cette idée eſt noble ! qu'elle inſpire de vénération pour le Sauveur des hommes ! qu'il eſt beau de voir jouer un perſonnage ſi indécent au Fils de Dieu ! comment peut-on don-

(*a*) Oportet illud etiam vaticinium impleri in me & vir ſanctus atque innocens cum nefariis ac facinoroſis hominibus computatus eſt *qui de nocte vagantur cum gladiis.* Harduin. in Luc. p. 231.

ner dans de ſemblables extravagances ? la Prophétie d'Iſaïe annonce ſeulement que J. C. ſeroit méprisé, qu'il ſeroit regardé comme le dernier des hommes, mais que Dieu l'enrichiroit des plus glorieuſes dépoüilles, c'eſt-à-dire de la conquête des Juifs & des Gentils qui deviendroient ſes adorateurs, après s'être livré à la mort, & parce qu'il aura été traité comme un ſcélérat. *Ideò diſpertiam ei plurimos, & fortium dividet ſpolia pro eo quod tradidit in mortem animam ſuam, & cum ſceleris reputatus eſt, & ipſe peccata multorum tulit, & pro tranſgreſſoribus rogavit.* Le Texte original eſt conforme à la Vulgate ואת פשעים נמנה *quia cum prævaricatoribus numeratus eſt.* Cette gloire de Jeſus eſt donc la récompenſe de ſes ſouffrances, des mauvais traitemens qu'il a eſſuyé & de ce qu'il a été mis au *Iſai. 53.*

nombre des ſcélérats qu'on condamne au dèrnier ſupplice. Le Sauveur entretient les Apôtres de cette prophétie, quelques momens avant que Judas arrive à la tête d'une troupe armée; il leur annonce que dès-lors ils ne trouveront plus que des ennemis, ce qu'il leur inſinue en diſant qu'il faut qu'ils achettent des épées pour ſe deffendre, & qu'il ne ſera traité déſormais que comme un malfaiteur :
Luc. 22. *dico enim vobis, quoniam adhuc quod ſcriptum eſt, oportet impleri in me, & cum iniquis deputatus eſt; etenim ea quæ ſunt de me finem habent.* Les Apôtres ne comprirent pas ce que Jeſus vouloit leur dire: c'eſt pour cela qu'ils répondirent: *Domine, ecce duo gladii.* Jeſus s'en apperçut, mais il ne voulut point s'expliquer d'avantage pour lors : *at ille dixit eis, ſatis eſt.* „ Paſſons „ à d'autres choſes, j'en ai aſſez „ dit: "

On ſait que ces deux épées avoient ſervi de preuve il y a trois ſiécles à la fauſſe prétention de Boniface VIII. qui crut que par les deux épées que Jeſus dit être ſuffiſantes, il avoit accordé à Pierre & à ſes ſucceſſeurs, non-ſeulement une authorité ſpirituelle, mais encore un pouvoir abſolu ſur le temporel des Royaumes & des Etats des Souverains. Cet abus du Texte ſacré fut traité de ridicule : mais l'uſage qu'on en fait aujourd'hui, pour faire reſſembler J. C. à un brigand, eſt-il plus raiſonnable, & plus conforme à l'eſprit de la prophétie & à l'application que J. C. en fait ?

X. PASSAGE.

L'Hiſtoire du Peuple Chrétien eſt ſuivie d'un dernier Tome écrit en latin, où le P. B. entre-

Tom. 8. pag. 110. *Diſſert. de filio Dei.*

prend d'éclaircir le dogme de l'Incarnation du Verbe. Il deſtine l'une de ſes diſſertations à enſeigner comment J. C. eſt le Fils de Dieu, & ce que ſignifie cette expreſſion *Fils de Dieu*, dans le nouveau Teſtament : c'eſt dans ces diſſertations où il met en évidence cette hardieſſe d'interprétations qu'on a déja apperçu pluſieurs fois dans ces remarques, & le plaiſir qu'il prend à marcher ſeul, & à ſe frayer des routes nouvelles.

On y verra tous les principes du Socinianiſme, & des explications du texte conformes à celles de ces novateurs : l'imputation eſt forte, elle mérite d'être prouvée ; on eſpére ne laiſſer aucun doute au lecteur, en confrontant le P. B. avec les Sociniens.

Le premier Paſſage eſt de Saint Paul aux Romains. Le P. B. explique ces paroles de l'Apôtre :

Paulus.... ſegregatus in Evangelium Dei quod antè promiſerat.... de filio ſuo qui factus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem, qui prædeſtinatus eſt Filius Dei in virtute, ſecundùm Spiritum ſanctificationis ex reſurrectione mortuorum : voici ſa paraphraſe qu'il dit être pleine de lumière & digne de St. Paul: *plena luminis & digna quæ diceretur à Paulo ſententia.* Paraphraſe copiée mot pour mot du Pere Hardouin. (*a*).

Roman. c. 1.

Ibid.

„ De filio ſuo (qui factus eſt ei) „ Deo uni & vero in tribus perſo- „ nis ſubſiſtenti, *nuper filius* per.

Tom. 8. pag. 110.

(*a*) De Filio ſuo qui factus eſt *nuper* ei filius... & prædeſtinatus eſt idem ab æterno, *ut convenientem Filio Dei* poteſtatem exerceret, ſecundùm gratiam ſpiritalem quâ pollebat jam tum à primo ſuo conceptu : hoc eſt ſecundùm ea dona quibus jam tum ſanctificatus fuerat, *ut eſſet Rex & Pontifex noſter*, ut hanc poteſtatem perpetuo & ex officio exerceret, ex quo reſurrexit à mortuis. *Harduin. in Rom.* pag. 432.

„ actionem transeuntem & libe-
„ ram, quâ sanctissima Christi hu-
„ manitas conjuncta est personæ
„ uni divinæ. Qui homo Deus
„ prædestinatus est idem ab æter-
„ no, *ut convenientem Filio Dei*
„ *potestatem exerceret* secundùm
„ gratiam spiritualem quâ polle-
„ bat..... quibus pro dignitate
„ personæ suæ jam tum *sanctifica-*
„ *tus fuerat, ut esset Rex & Ponti-*
„ *fex noster*.... ut hanc potesta-
„ tem *passione & morte suâ prome-*
„ *ritam* perpetuò exerceret, ex
„ quo resurrexit à mortuis. "

Il s'en faut beaucoup qu'on convienne que cette paraphrase soit lumineuse, à moins qu'on ne prenne des ténèbres épaisses pour la lumière. L'Apôtre parle ici des preuves sensibles que Dieu nous a donné de la divinité de J. C. qui sont le don des miracles qu'il a

opéré, l'Esprit saint dont il a rempli les fideles, & la puissance divine par laquelle il s'est ressuscité. Le texte Grec étoit une voye toute simple que le P. B. devoit prendre pour éclaircir ce Texte assez obscur en lui-même : mais le P. B. s'est refusé ce secours ; aussi n'a t'il pas compris ce que signifioit ce mot : *qui prædestinatus est*. Il a pensé que St. Paul parloit d'une prédestination ou d'un décret éternel de Dieu sur J. C. c'est la source de l'obscurité de sa paraphrase.

Voici à present le dénouement de la difficulté pris dans le texte Grec, où on lit : περὶ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ τοῦ γενομένου ἐκ σπέρματος Δαβὶδ κατὰ σάρκα, τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ θεοῦ ce qui signifie à la lettre : *de Filio suo* NATO *ex semine David secundùm carnem*, DECLARATO *Filio Dei* : car comme l'a expliqué St. Jean Chrysostome qui entendoit sans

Chrysost. in Ep. ad Rom. homil. 1.

doute la force du mot grec, ὁρισθέντος St. Paul expoſe les deux générations de J. C. ſa génération temporelle dans le ſein d'une Vierge, où il s'eſt fait homme : *qui factus eſt ei*, (& ſelon le Grec γενομένου) *qui natus eſt ei ex ſemine David ſecundùm carnem.* Après quoi il paſſe auſſi-tôt à ſa génération éternelle qui s'eſt faite de toute éternité dans le ſein de Dieu : filiation incompréhenſible & inviſible en elle-même, mais qui eſt devenue ſenſible aux hommes, parce que J. C. *s'eſt montré* Fils de Dieu (ὁρισθέντος) premiérement par le don des miracles qu'il avoit, & qu'il a communiqué à ſes Apôtres, *in virtute* : ce mot eſt bien plus expreſſif en grec, où il ne peut ſignifier que cette force ſurnaturelle : ἐν δυνάμει. ſecondement il a été manifeſté aux hommes qu'il étoit Fils de Dieu, non ſeulement par l'eſprit de ſain-

teté qui étoit en lui, mais par celui qu'il a répandu ſur ſes Apôtres : *ſecundùm ſpiritum ſanctificationis.* Troiſiémement enfin ce qui a mis dans la plus grande évidence que J. C. étoit Dieu, c'eſt qu'il s'eſt reſſuſcité lui-même ; *ex reſurrectione mortuorum.*

Comparez cette explication naturelle avec celle du P. B. & l'une & l'autre avec le Texte ſacré, il ne ſera pas difficile de reconnoître celle qui exprime la phraſe de St. Paul. Ce n'eſt pas aſſez ; il faut approfondir l'interprétation du P. B. & examiner ſi elle n'eſt pas dangereuſe, car elle eſt fauſſe ſans conteſtation, & je n'ai pas beſoin de m'étendre davantage ſur cet article.

Oüi, il eſt d'un péril évident pour la Foi, d'avancer que J. C. *a été Fils de Dieu* dans le tems, & que cette expreſſion *Fils de Dieu*, con-

vient à J. C. dans le ſens de l'Ecriture, parce qu'il a été conçu dans le ſein de Marie : tous les Sociniens qui ont attaqué le myſtere de l'Incarnation, ont tâché d'expliquer en leur faveur cette expreſſion *Fils de Dieu*, de ce que J. C. l'étoit d'une maniere ſpéciale, parce que premiérement il avoit été conçu par un miracle ſans exemple, c'eſt-à-dire, par la ſeule opération du St. Eſprit. 2°. parce qu'il avoit été rempli de l'Eſprit de Dieu, & qu'il étoit même deſcendu ſur lui viſiblement. Auſſi ces Novateurs inſiſtent-ils ſur une conſéquence de l'Ange à Marie, qui après lui avoir dit que celui qu'elle *concevroit* ſeroit formé dans ſon ſein par la ver-
Luc. c. 2. tu de l'Eſprit ſaint, conclue, IDEÒQUE *quod naſcetur ex te ſanctum, vocabitur Filius Dei.*

Je conviens que le mot *Filius Dei*, n'eſt pas pris au même ſens

par le P. B. & qu'il contient une idée bien plus étenduë ; puiſqu'il dit avec tous les Catholiques que J. C. eſt Fils de Dieu, par l'union du Verbe, avec l'humanité de J. C. mais comment prouvera-t'il cette union, ſi tous les endroits de l'Ecriture par où les Catholiques prouvent la divinité de J. C. avant les tems ne ſont plus expliqués que d'une action libre & paſſagere de Dieu ? *Factus eſt nuper Filius Dei per actionem tranſeuntem & liberam.*

J'établis pour principe inconteſtable, qu'il ne ſuffit pas à un Chrétien inſtruit, de dire, je crois tout ce que l'Egliſe enſeigne ſur le myſtere de l'Incarnation ; c'eſt en vain qu'il s'écriera : le Verbe s'eſt uni à la nature humaine, ſi ce Chrétien inſtruit ſe mêle de prouver les dogmes, il doit être condamné au ſilence, & mê-

me à ſe rétracter ; quand il détruit d'une main ce qu'il ſemble élever de l'autre.

Dire J. C. eſt Dieu, & en même tems altérer la force de tous les paſſages qui prouvent que J. C. eſt Dieu, qu'eſt-ce faire? c'eſt preſque nier le myſtere, ou ſi ce n'eſt qu'une imprudence qu'on commet en renverſant de bonne foi les preuves ; cette imprudence eſt très dangereuſe, elle mérite d'être réprimée.

Le P. B. eſt ſans doute du nombre de ces Fidéles, qui ſans avoir de mauvaiſes intentions, portent les coups les plus funeſtes à la Religion. Je ne juge ni ne dois connoître de ſes intentions ; je ſuppoſe qu'elles ſont bonnes ; mais c'eſt à ſes écrits que je dois m'arrêter, & j'y vois avec douleur l'eſprit, le langage & les fineſſes ſocinien-nes.

Le P. B. interprére le mot *prædeſtinatus eſt*; par ceux-ci: *prædeſtinatus eſt ut convenientem Filio Dei poteſtatem exerceret*: il ajoute que ce mot *in virtute* a ce ſens: „ que cette puiſſance avoit été „ communiquée à J. C. par cette „ grace abondante dont il étoit „ plein, & qui l'avoit déja conſa- „ cré Roi & Pontife " *ſecundum gratiam ſpiritualem quâ pollebat, quibus jam tunc ſanctificatus fuerat ut eſſet rex & Pontifex.* Enfin ce mot *ex reſurrectione*, ſignifie ſelon le P. B. „ que cette puiſſance que „ J. C. avoit mérité par ſa Paſ- „ ſion, ſeroit exercée pleinement „ après ſa réſurrection " *ut hanc potentiam Paſſione & morte ſua promeritam perpetuo exerceret ex quo reſurrexerat à mortuis.*

Ecoutons à préſent un interpréte Socinien, c'eſt Samuel Przipcovius, Polonois, dans ſes penſées

ſur le premier chapitre de ſaint Paul aux Romains, d'abord ce Socinien conclut de ce que Jeſus avoit été prédeſtiné Fils de Dieu, que ſaint Paul a ignoré ſa génération éternelle, & qu'il eût été inutile pour lors de parler de ſon excellence, de ſa gloire & du pouvoir qu'il avoit acquis, *deſcriptio excellentiæ Chriſti hoc loco planum facit vulgatum de ejuſdem æternâ nativitate dogma Paulo tunc ignotum fuiſſe : quid enim opus fuiſſet nativitati ex ſemine David opponere excellentiam illam quâ decretus fuit Filius Dei, ex aſſecta ejus exaltatione ac dominatu ſuper omnia* ? Ce raiſonnement de Przipcovius eſt fondé ſur le ſens qu'il donne au texte de ſaint Paul, & ce ſens que l'on va voir n'eſt pas différent de celui du P. B. *Ille Spiritus ſanctus manifeſtè arguebat Dominum deſtinatum fuiſſe ad exaltationem*

Przipcov. cogit. ſacra, pag. 36.

Ibid. Przipcovius.

tationem & ad accipiendam potentiam & ſuprà omnes eminenti filio dignam, quæ exaltatio reſurrectionis interventu fieri debuit.

L'Eſprit de ſanctification n'eſt donc pas autre choſe ſelon les Commentaires du Socinien & celui du P. B. qu'une deſtination éternelle de Dieu, pour revêtir un jour Jeſus d'une grande puiſſance qu'il avoit mérité par ſa réſurrection; *reſurrectionis interventu, ex quo reſurrexit à mortuis, potentiam eminenti filio dignam potentiam Paſſione & morte ſuâ promeritam.* Ibid.

Concluons après avoir obſervé combien le P. B. a peut-être profité de la lecture de Przipcovius, que ſi ſon explication n'eſt pas pleine de lumiere, & ſi elle ne mérite pas d'être avoüée par ſaint Paul, comme il s'en vante, *plena luminis*, on peut lui dire avec vé- Tom. 8. p. 110.

rité *digna quæ diceretur à Sociniano ſententia.*

Slichting, autre Socinien, ſe rencontre encore avec le P. B. Le Lecteur pourra faire lui-même la comparaiſon ; je copie ſeulement le Commentaire: *ſecundùm Spiritum ſanctitatis : docet Apoſtolus, Jeſum-Chriſtum fuiſſe unctum, & particulariter ſanctificatum, quo idoneus redditus fuit ad tantum munus, conſtitutus eſt rex & Dominus populi divini . . . . quomodo igitur rex populi Dei eſt conſtitutus ? eſt, inquit Paulus, ex reſurrectione mortuorum, id eſt, ex quo eum Deus à mortuis reſuſcitavit.*

Slichting. comment. in Ep. ad Rom. pag. 156.

XI. PASSAGE.

Tom. 8. pag. 116. „ ESſe *ſplendorem gloriæ* & „ præſertim *figuram ſubſtan-* „ *tiæ Dei* vereor ut Apoſtolus de

„ verbo ea dixerit... plus æquò
„ faciles & boni, ne dicam ſim-
„ plices pro confeſſo ponimus
„ Apoſtolum hic agere de ver-
„ bo.... per Jeſum *gloriam Dei*
„ mortalium oculis *ſplendeſcere*
„ contendebat Apoſtolus ; per
„ hunc tanquam in imagine per-
„ fectiſſimâ naturam Dei inno-
„ teſcere contendebat : eo ſenſu
„ Jeſum Chriſtum Paulus dicit
„ *eſſe Dei ſplendorem, ejus ſubſtan-*
„ *tiæ figuram*.... quod autem di-
„ xit Paulus de Jeſu Chriſto *per* *Hebr. c. 1.*
„ *quem fecit & ſæcula* : ſic expli-
„ ces ; *per quem*, id eſt, *intuitu cu-*
„ *jus & propter quem Eccleſiam*
„ deſponſaret in æternum.... *fe-*
„ *cit ſæcula Deus* & quæcumque
„ in ſæculis facta ſunt.

L'Apôtre S. Paul commence ſon Epître aux Hébreux en établiſſant la divinité du Verbe ; il leur don-

ne la plus haute idée de J. C. qu'ils ne connoiſſoient peut-être pas encore aſſez. Il développe d'abord ſa génération éternelle & ſa puiſſance infinie ; il pénétre juſques dans l'eſſence du Verbe, & il le définit la ſplendeur de la gloire de Dieu, & le caractere de ſa ſubſtance ; *cùm ſit ſplendor gloriæ & figura ſubſtantiæ ejus.* En grec, καὶ χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ : attributs qui ne peuvent convenir à J. C. que par rapport à ſa nature divine ; de même que celui d'avoir tiré le monde du néant, & d'en être le Créateur, *per quem fecit & ſæcula.* Paroles remarquables & déciſives par où l'Egliſe a confondu l'impiété d'Arius qui nioit la divinité du Verbe, & dont elle s'eſt ſervie pour ramener à la vérité ceux qui s'étoient laiſſé tromper par les ſophiſmes de cet héréſiarque ; c'eſt encore une des preuves les plus

Hebr. c. 1.

Ibidem.

solides que les Théologiens employent aujourd'hui contre les Sociniens.

Mais que penseront ces novateurs quand ils liront l'explication que le P. B. vient de donner de ce passage de S. Paul ? n'applaudiront-ils pas à la sagacité de l'Auteur ? ne lui donneront-ils pas des louanges de ce qu'il a surmonté les préjugés, & de ce que la vénérable antiquité qui avoit cru voir dans ces paroles la divinité du Verbe, ne l'a pas convaincuë ; enfin de ce que seul contre tous il a assujetti l'Ecriture à de nouvelles interprétations : mais que ces éloges feroient tort à la religion du Pere B. ils ne pourroient partir des ennemis de l'Eglise, sans couvrir de honte celui à qui ils s'adresseroient.

Si nous insistons à présent sur les paroles de l'Apôtre pour établir que J. C. est Dieu, puisqu'il a créé

le monde, *per quem fecit & ſæcula*, ne nous répondra-t'on pas ? conſultez vos interprétes, ils ont entendu par le terme *ſæcula*, la formation de l'Egliſe ; & quand on lit que Dieu a fait le monde par ſon Fils, *per quem fecit*, cela ne veut dire autre choſe, ſinon que Dieu a fait le monde par lui-même, & qu'il s'eſt déterminé à cet ouvrage à cauſe de ſon Fils : *id eſt cujus intuita* ; ce Fils n'a pas été l'ouvrier, il n'eſt que le motif qui a excité le Créateur : ſi on preſſe les nouveaux Ariens, en ajoutant que le Fils de Dieu eſt la ſplendeur de la gloire de Dieu & la figure de ſa ſubſtance, ou mieux encore *le caractere* de ſa ſubſtance ſelon la force du grec, καὶ χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ : ce qui exprime une unité de ſubſtance, on nous renvoyera encore au P. B. qui a prévû la difficulté : ce Fils de Dieu, dira-t'on,

n'eſt appellé la ſplendeur de la gloire, que parce que Dieu vouloit la manifeſter aux hommes par J. C. il eſt la figure de ſa ſubſtance, parce qu'il l'avoit deſtiné à nous faire connoître ſes divins attributs comme dans une image très parfaite, & il faudroit être bien ſimple pour rapporter ces paroles au Verbe de Dieu. *Plus æquo faciles & boni, ne dicam ſimplices, pro confeſſo ponimus Apoſtolum hic agere de Verbo.* *Ibid. t. 8.*

Cette remarque ne doit pas être faite ſeulement pour revendiquer une preuve invincible de la divinité du Verbe, par les idées de création, d'auteur de toutes choſes, de ſplendeur de la gloire, & de caractere de ſa ſubſtance, que S. Paul trace dans ſon Epître; idées qui ne peuvent convenir qu'à Dieu ſeul: elle n'a pas ſeulement pour but d'oppoſer aux erreurs du P. B. le ſentiment unanime des Peres qui ont

combattu l'Arianiſme, & d'y ajouter les Théologiens qui en répondant aux ſophiſmes des Sociniens, ont inſiſté ſur ce paſſage fameux: ce ne ſeroit pas aſſez d'avertir les fidéles que la divinité du Verbe ſeroit un dogme cru ſans révélation écrite, mais ſur la ſeule tradition, ſi le premier chapitre de l'Epître aux Hébreux ne la contenoit pas.

Mais ce à quoi je m'attacherai ici, ce ſera de convaincre les Lecteurs que le P. B. a copié l'interprétation qu'il donne d'après les Freres Polonois, ou s'il n'a pas été plus loin que dans les Commentaires du P. Hardouin, (*a*) il

(*a*) *Per quem fecit & ſæcula.* In libris ſacris per Jeſum Chriſtum cauſam *moralem* ſemper deſignat, hoc eſt Chriſti merita.... hoc loco per quem fecit & ſæcula, hoc eſt quem idcirco exhibuit Deus quoniam per ipſum ſtare voluit *utrumque Teſtamentum*... videntur græcorum exemplarium depravatores... pro *figu-*

eſt toujours vrai qu'il s'explique dans les mêmes termes que les Sociniens, qu'on ne ſauroit condamner ceux-ci, ſi le P. B. n'a pas tort, & qu'on n'a jamais vu un Docteur Catholique expoſer avec autant de hardieſſe les vérités de notre Religion, & les dépoüiller de toutes les preuves qui les établiſſent.

Le P. B. avoit deux choſes à développer: la premiere ce que ſignifient ces mots dits de J. C. *qui cum ſit ſplendor gloriæ & figura ſubſtantiæ ejus*: expriment-ils la conſubſtantialité du Verbe? voici ſa réponſe.

Je doute que l'Apôtre ait parlé ici du Verbe: *vereor ut Apoſtolus de Verbo ea dixerit*, non ſeulement j'en doute, mais il faudroit

ra ſubſtantiæ ejus χαρακτῆς, & pro *ſubſtantiâ* ſcripſiſſe ὑπόσταση, ut apertius, opinor ad divinitatem pertinere hæc verba Apoſtoli crederentur. *Hard. in Hebr. p.* 648.

être bon homme & très accommodant ; en un mot, il y auroit plus que de la ſimplicité à en convenir, *plus æquo faciles & boni, ne dicam ſimplices, pro confeſſo ponimus Apoſtolum hic agere de verbo.*

Mais que doit-on donc entendre par ces mots *ſplendeur de la gloire, figure de la ſubſtance de Dieu*? le voici ſelon le P. B. St. Paul prétendoit que la gloire de Dieu devoit ſe rendre ſenſible aux hommes par J. C. qui fit appercevoir à leurs yeux, comme dans une image très parfaite, la nature divine. *Per Jeſum gloriam Dei mortalium oculis ſplendeſcere contendebat Apoſtolus, per hunc tanquam in imagine perfectiſſimâ naturam Dei innoteſcere contendebat*, voilà en quel ſens J. C. eſt ſplendeur de ſa gloire & figure de ſa ſubſtance, *eo ſenſu*, &c.

Venons à préſent au Commentateurs Sociniens : en quel ſens J. C. eſt-il appellé ſplendeur de la gloire ? répondez Crellius, Woltzoge. „ J. C. étoit une Image & „ comme une reflexion de la „ gloire de Dieu, qui ne ſauroit „ être appercuë des hommes ; c'eſt „ pourquoi il s'eſt rendu viſible „ par J. C. à qui il a communiqué quelques rayons de ſa gloire. " *Qui cum ſit ſplendor gloriæ : per gloriam intelligitur Dei Majeſtas, cujus Majeſtatis Chriſtus imago quædam ac veluti reſplendentia fuit. Cùm ipſe Deus ab hominibus conſpici non poſſet, lucis ſuæ veluti radium quemdam emiſit & in illo hominibus, Majeſtatis ſuæ conſpectum quemdam exhibuit.*

Crellius & Woltzog. Comment. in Ep. ad Hebr. cap. 1. pag. 77.

Un autre Socinien élevé dans les principes de Crellius, interprete de même ces paroles, d'une manifeſtation de la divinité qui

s'eſt renduë ſenſible par J. C.

„ Ces paroles que J. C. eſt l'I-
Slichting. „ mage de Dieu, dit Slichtingg,
pag. 179. „ ſignifient ſeulement que Dieu
„ inviſible s'eſt fait voir par J.
„ C. " *Chriſtum eſſe Deum dicere non potuit Apoſtolus; dixit id quod verum & proximum eſt, quod ſit ejus imago, in quo ſcilicèt Deus ille conſpicuus videatur.*

La ſeconde queſtion que le P. B. avoit à réſoudre étoit de ſavoir ce que ſignifioient ces paroles dites du Fils de Dieu, par qui les ſiécles ont été faits, *per quem fecit & ſæcula*: il a fait deux réponſes:

La premiere que ces mots *per quem* ne ſignifient pas la cauſe efficiente de la création, mais ſeulement la cauſe finale, & que c'eſt en vue de J. C. que Dieu a créé. *Quod autem dicit Apoſtolus de Jeſu Chriſto per quem fecit & ſæcula ſic*

explices ; per quem id eſt, intuitu *cujus &* propter *quem.*

Quelle liberté profane ? quel renverſement du Texte ſacré ? ou bien continuë le P. B. ne prenez pas ici ces mots pour une création véritable, dont il n'eſt pas queſtion : *ces ſiécles* créés ſont l'Egliſe de J. C. qui eſt comme une création nouvelle : créer les ſiécles veut donc dire tout ce qui s'eſt fait dans les ſiécles ; *propter quem Eccleſiam deſponſaret in æternum... fecit ſæcula Deus, & quæcumque in ſæculis facta ſunt*, ne quittons pas notre comparaiſon, & faiſons parler à préſent les Sociniens.

Aucun d'eux n'a oſé expliquer ces mots *per quem*, par ceux-ci *propter quem*, ainſi j'en laiſſe tout l'honneur au P. B. & pourquoi l'accuſerois-je mal à propos de plagiat ? je le dis donc hautement : j'ai lû tous les Fréres Polonois,

qui ont commenté ce paſſage de ſaint Paul, & il n'ont pas imaginé que les ſiécles avoient été faits *par lui*, c'eſt à-dire *par rapport* à lui.

Mais pour la deuxiéme réponſe du P. B. elle n'eſt pas certainement de lui, & il auroit tort de ſe faire gloire d'avoir trouvé, que par *les ſiécles* créés par le Fils de Dieu, on devoit entendre *l'Egliſe*, & le changement qui s'eſt fait dans les cœurs par la grace de J. C. Crellius & Woltzoge l'avoient dit auparavant: *per quem fecit & ſæcula. Patet autem non hic eſſe ſermonem de veteri creatione quæ nunquam dicitur per cauſam intermediam fuiſſe..... porro ſæcula Deus per Chriſtum feciſſe dicitur, non quod omnia quæ ante extiterunt ſæcula per eum condiderit, ſed quod condiderit aliqua, nempe nova, & à prioribus diverſa, longeque eis ſe-*

Crell. & Woltz. in Ep. ad Heb. pag. 77.

liciora. Per Chriſtum namque verè nova & alia ſæcla condidit Deus, dum per eum plane novam & à priori longè diverſam rerum mundi faciem induxit.

XII. PASSAGE.

„ CUm dicit Paulus *in ipſo condita ſunt univerſa in Cœlis & in terra viſibilia & inviſibilia, ſive Throni, ſive dominationes, ſive Principatus, ſive Poteſtates, omnia per ipſum & in ipſo creata ſunt.* Crediderim „ illum non hìc deſignare creationem rerum omnium, cœlum, terram, mare, homines, „ Angelos... cœli ergo & terra „ apud Paulum in his locis in „ ſenſu *litterali deſignant Judæos, Gentiles* ... omnia dicit Paulus per Jeſum Chriſtum creata

Tom. 8. pag. 224. Coloſſ. 1.

„ eſſe id eſt omnia quæ *ad religio-*
„ *nem* & cultum Dei pertinent.

L'Apôtre affirme ſans équivoque, que tout ce qui eſt ſur la terre & dans les Cieux, a été créé par le Fils de Dieu ; il inſiſte ſur cette idée de création, & l'etend à tout ce qui eſt dans les Cieux, en y comprenant juſqu'aux ordres hiérarchiques des Anges. Cette idée de création ſe manifeſte encore davantage par celle de conſervation, *& ipſe eſt ante omnes, & omnia in ipſo conſtant.* Car c'eſt un principe qu'il n'y a que le Créateur qui puiſſe conſerver les Etres créés, & qu'il y a une puiſſance égale à continuer l'éxiſtence à un Etre, & à la lui donner pour la premiere fois. Je demande au P. B. ſi ſaint Paul pouvoit exprimer plus clairement que le Fils de Dieu avoit créé l'Univers ?

Ibidem. *Coloſſ. c.* 1.

vers ? & s'il y a une maniere plus nette & plus préciſe de le faire comprendre ? non ſans doute. Pourquoi donc recourir à des allégories pour faire croire que S. Paul a entendu par le ciel & la terre, les Juifs & les Gentils ? a-t-on jamais entendu autre choſe par le terme de créer, *creata ſunt*, que l'action par laquelle Dieu donne l'être à ce qui n'étoit rien avant la création ? la formation de l'Egliſe & la vocation des Gentils peut-elle être appellée la création du ciel & de la terre ? qu'il eſt dangéreux de ſuivre ſes lumieres, ou plutôt ſes idées chimériques ! une expérience de dix-ſept ſiécles n'a fait voir que trop ſouvent à quels égaremens ont été livrés ceux qui n'ont point adopté l'interprétation commune de l'Egliſe, comme la ſeule qu'il falloit ſuivre, pour l'intelligence des ſaintes Ecritures.

Remontez juſqu'au tems d'Arius, pourquoi devint-il hérétique ? pourquoi devint-il l'ennemi de la conſubſtantialité du Verbe ? parce qu'il avoit ſecoué comme une ſervitude inſupportable, l'obligation impoſée à tous les Fidéles de n'expliquer l'Ecriture ſainte que conformément à la tradition. Pourquoi a-t-on vû dans le ſiécle paſſé un rejetton de l'Arianiſme s'étendre avec tant de force en Pologne ? parce que des hommes hardis qui avoient déja puisé de faux principes dans le Proteſtantiſme, ont ſuivi les ſentimens qu'ils imaginoient être les plus propres pour l'intelligence des livres ſaints, parce qu'ils ont mépriſé l'explication que les ſaints Peres avoient donné aux paſſages ſi déciſifs en faveur de la divinité de J. C.

La ſeule reſſource des Sociniens qui ne pouvoient attribuer à un

homme les qualités que l'Apôtre attribue à J. C. & qui ſentoient que s'il étoit Créateur du Ciel & de la Terre, il étoit Dieu; conſiſtoit à dire qu'il régnoit une allégorie continuelle dans les diſcours de ſaint Paul.

Le P. B. vous dit qu'il ne s'agit pas de la création du Ciel & de la Terre, mais de la converſion des Juifs & des Gentils, déſignée ici *à la lettre* par le mot de création, & que tout en ce ſens a été créé par J. C. c'eſt-à-dire, ce qui a rapport à la religion & au culte de Dieu: répétons ſes propres termes. *Cæli ergo & terra apud Paulum in his locis in ſenſu litterali deſignant Judæos, Gentiles....omnia dicit Paulus per Jeſum Chriſtum creata eſſe;* id eſt, omnia quæ ad religionem & Dei cultum pertinent. Tome 8. page 224.

Or cette réponſe, eſt préciſe-

ment celle des freres Polonois. On s'ennuyera peut-être de lire tant de citations entaſſées les unes ſur les autres ; mais peut-on ſe déterminer à ſauver l'ennui au dépend de la vérité ?

Przipcow ne ſe tire d'embaras qu'en prenant le tout dans un ſens figuré : c'eſt avec grande peine qu'il s'y détermine ; il employe ſix pages *in-fol.* à étayer cette allégorie qu'il conclut par ces paroles : *ut igitur in compendium totam hujus loci explicationem contrahamus, tranſpoſitionem iſtam noſtri in regnum Chriſti. Apoſtolus* ℣. 15. *ita explicat ; quod à Deo facta ſit per* novam creationem *cui dilectiſſimum Filium tanquam Vicarium præfecit, quem totius* ISTIUS *creaturæ primogenitum ac principem ex eo probat, quod per eum omnia facta & creata ſint, tam in cœlo quàm in terra, quæ ad iſtam creationem perficiendam pertinebant.*

Przipcov. cogitat. in Ep. ad Coloſſ. p. 177.

Il faut s'attendre à rencontrer les mêmes explications dans Slichting, qui n'avoit pas d'autres ſentimens ſur la divinité de J. C. que ſes confreres Polonois. La création qu'il attribue à J. C. eſt toute ſpirituelle : *quia in ipſo creata ſunt omnia illud de* nova creatione *per Chriſtum factâ intelligendum eſt : nam novam creationem omnium per Chriſtum eſſe factam, non apoſtolica tantùm ſcripta, ſed etiam res ipſa docet, quam creationem novam quia non obſervarunt Chriſtiani, ſicut oportuit, in has de Chriſto opiniones inciderunt, ut cùm non contenti de homine Jeſu perſonam facere quæ antè veterem creationem reipsâ extiterit, & per quem vetus creatio peracta ſit, ulteriùſque etiam progreſſi, ex Chriſto fecerunt Deum.* *Slichting, in Ep. ad Coloſſ. pag.* 180.

Sclichting remarque très judicieuſement que les Chrétiens ont

conclu de ce que le Ciel & la terre avoient été créés par J. C. qu'il exiſtoit donc avant les tems, & même qu'il étoit Dieu : car c'eſt principalement de ce que J. C. a préſidé à l'ouvrage de la création qu'il eſt égal & conſubſtantiel à ſon Pere. Le ſeul moyen de ſe délivrer de cette erreur, continue ce Socinien, c'eſt d'entendre ce paſſage d'une création nouvelle; il a vû que ce ſens littéral menoit trop loin, & que l'allégorie ſeule, c'eſt-à-dire, l'explication du P. B. étoit favorable au Socinianiſme.

XIII. PASSAGE.

Tom. 8. P. 135. „ JEſus Chriſtus *in principio erat Verbum;* quid ſit autem Verbum accipite: Verbum erat apud „ Deum, & Deus erat Verbum; „ *en quod Jeſus* Chriſtus erat in.

» principio apud eum, omnia
» *propter eum & ejus intuitu* fac-
» ta ſunt à Deo... ſine illo nihil
» factum eſt *eorum præcipuè quæ*
» *ad ſpiritualem mundi guberna-*
» *tionem pertinent.* " (*a*)

Cette paraphraſe défigurée & remplie d'erreurs eſt-elle celle de Socin, ou celle d'un Auteur Catholique? oüi elle vient d'un Prêtre qui prétend avoir ſervi la Religion utilement. Cette belle découverte eſt le fruit précieux de ſes veilles & de ſes méditations; il eſt ſi rempli de vanité, qu'il vient nous dire modeſtement, que ſaint Jean l'Evangéliſte reconnoîtroit ici ſes penſées, ou plutôt les idées

(*a*) *Omnia per ipſum facta ſunt*: alia hoc loco ſacri ſcriptoris ſententia eſt, qui neque de iis loquitur quæ Deus in tribus ſubſiſtens perſonis fecit, ſed de his *tantùm* quæ fecit *in Judaïca republica* mirabilia tùm ante Chriſti adventum in carne, tùm quamdiu inter homines fuit. *Hard. in Joann. p.* 250.

qui lui furent revelées, & qu'on ne peut mieux expliquer ces paroles de son Evangile. *Elegans compositio & digna Joanne sententia!*

Tome 8. pag. 135.

Parcourons cette composition *élégante*, & voyons si nous y connoitrons les dogmes de l'Eglise, le sens qu'elle a vû dans ces paroles : au commencement le Verbe étoit Dieu, & le Verbe étoit auprès de Dieu, & le Verbe étoit Dieu.

Le début de l'explication du P. B. est des plus hardis; il assure qu'il ne s'agit point ici du Verbe divin dans cette premiere periode, *in pricipio erat Verbum.* Mais de J. C. & qu'il faut lier le titre de l'Evangile avec la premiere phrase, pour faire un sens raisonnable: *Evangelium Jesu Christi qui erat in principio Verbum.* En sorte que le sujet de la premiere propo-

Joann. c. 1.

ſition eſt *Jeſus Chriſtus*, & l'attribut c'eſt le mot *Verbum*. *Au commencement J. C. étoit le Verbe* : il veut pourtant bien convenir que ſaint Jean affirme par occaſion, *per tranſennam*, que le Verbe étoit auprès de Dieu, & que le Verbe étoit Dieu.

Avant d'aller plus loin, examinons cette premiere bévuë, & pour la faire ſentir, il eſt néceſſaire d'entrer dans des diſcuſſions de Grammaire.

Le ſubſtantif *Verbum* eſt il le ſujet ou l'attribut de la propoſition, c'eſt-à-dire, le ſens eſt-il celui-ci ? *le Verbe étoit au commencement*, ou bien *J. C. étoit le Verbe au commencement*. Le P. B. aſſure que c'eſt J. C. dont il dit qu'il étoit au commencement ; & quelle preuve croyez-vous qu'il donne d'une interprétation ſi neuve ? mais le P. B. eſt-il obligé de prou-

ver ? eſt-ce qu'on ne doit pas l'en croire ? il vient de dire que ſaint Jean avoueroit le Commentaire s'il vivoit. *Digna Joanne ſententia !* voila ce qui s'appelle répondre en bon Théologien, ou pour mieux dire, en homme inſpiré.

En attendant que le P. B. nous communique les lumieres ſupérieures qu'il a reçu de ſaint Jean, nous dirons toujours avec l'Egliſe, *le Verbe étoit au commencement*. Et ſi la Vulgate ne détermine pas aſſez le ſujet de la propoſition à *Verbum*, le texte Grec n'en laiſſe pas douter, ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος. Ce mot λόγος eſt précédé de ſon article ὁ qui ſelon l'uſage de la langue Grecque accompagne le ſubſtantif dont on veut affirmer ou nier quelque choſe.

Suivons notre Commentateur : le ſecond verſet de l'Evangile de ſaint Jean, *hoc erat in principio*,

veut dire ſelon lui, *voilà* ce que J. C. étoit au commencement, *en quod erat Chriſtus in principio*; il fait du pronom *hoc* l'attribut de cette propoſition, & il lui fait ſignifier *cela* : *en quod erat*. Cependant le pronom *hoc* ſe rapporte évidemment à *Verbum* : *hoc Verbum erat in principio apud Deum*. La preuve en eſt ſimple, car le pronom *hoc* eſt maſculin dans le Grec, de même que λόγος *le Verbe* auſſi maſculin : οὗτος ἦν ἐν ἀρχῇ πρὸς τὸν θεόν.

Le P. B. a ſenti la difficulté ; mais une difficulté qui n'eſt appuyée que ſur le texte original, eſt-elle capable d'embaraſſer le P. B. on devine déja ſa réponſe : c'eſt que le texte Grec n'eſt pour lui d'aucune valeur : écoutez ſes paroles qui montrent clairement juſqu'où l'entêtement peut conduire un homme d'eſprit. *Atqui tamen* Tom. 8. p. 139.

non obſtante Græco textu in eadem ſententiâ perſevero ; nec ab ea me deterret *qualiſcumque Græci textûs auctoritas & reverentia* : voilà un Théologien bien modeſte. Mais encore pourquoi le reſpect dû au texte original ne fait-il aucune impreſſion ſur le P. B. ? la raiſon qu'il en apporte eſt d'un ridicule complet, c'eſt qu'il faudroit avoüer que ſaint Jean auroit répété deux fois la même choſe, & qu'il auroit affirmé par une ſorte de tautologie que le Verbe étoit Dieu. Or qui pourroit ſe perſuader que ſaint Jean ait donné dans une répétition ſi puerile. *Hæccine digna eſt ſcriptore ſacro, quam ne viro quidem prudenti ſupponas inſcribendo negligentia* ; je ne connois qu'un homme à qui ce raiſonnement auroit plû, parce qu'il en a fait mille auſſi ſinguliers : vous comprenez que je parle du célébre Pere Hardouin.

Ibidem.

Juſqu'ici nous avons vû des verſets du premier chapitre de St. Jean, expliqués contre le ſens naturel que le texte préſente ; la ſuite du Commentaire devient plus ſerieuſe : elle attaque le dogme de la divinité du Verbe : ſaint Jean dit que tout a été fait par lui, & que ſans lui rien n'auroit été fait, *omnia per ipſum facta ſunt* : quel ſens ont ces paroles ſelon le P. B. ? parce que J. C. n'étoit pas de toute éternité en tant qu'homme, & qu'il ne peut lui attribuer en cette qualité l'œuvre de la création ; il dit que Dieu a créé, & que ſon Fils étoit la cauſe *finale*, le motif qui a déterminé Dieu. *Omnia propter eum & ejus intuitu. Facta ſunt à Deo* & la ſeule raiſon que le P. B. rapporte pour faire recevoir cette monſtrueuſe explication, c'eſt dit-il, que dans l'Ecriture il n'eſt pas rare de voir *Ibid. ℣. 3.*

ces mots *per eum*, mis en place de ceux-ci *propter eum*.

Voici un nouvel embarras ; St. Jean ne s'eſt pas contenté de dire que tout étoit fait par le Verbe, il change d'expreſſion, & il fortifie cette premiere idée de
Ibid. création, en aioutant *& ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt.* „ Et rien de tout ce qui a été „ fait, n'a été fait ſans lui " paroles qui déſignent non ſeulement une cauſe finale, mais une cauſe efficiente.

Imagineroit-on que le P. B. fut aſſez ſubtil, pour éluder cette derniere preuve ; il répond avec une témeraire aſſurance que quand il eſt dit (que rien n'a été fait ſans lui) il ne s'agit pas de la création de l'Univers, mais de l'établiſſe-
T. 2. ibid. ment de l'Egliſe : *nihil factum eſt eorum præcipuè quæ ad ſpiritualem mundi gubernationem pertinent.*

Il ne reſte plus pour achever de confondre cette explication hérétique, qu'à montrer qu'elle eſt de Socin, de Przipcovius, de Slichtingg, de Crellius, de Woltzoge. Ces grands noms n'auroient jamais dûs ſe trouver à côté de celui d'un Jéſuite, & c'eſt un phénoméne qu'on aura peine à croire, à moins qu'on ne démontre qu'il a mérité d'avoir place parmi eux.

Commençons par Fauſte Socin, un des précurſeurs du P. B. il a frayé la route, & a fixé le ſens de ces paroles : *omnia per ipſum facta ſunt & ſine ipſo factum eſt nihil quod factum eſt :* à une création nouvelle & ſpirituelle.

Univerſalis hæc dictio omnia *non ita latè accipienda eſt, ut primam illam cœli terræque creationem comprehendat. Joannes enim hoc loco non de corporei mundi hujus,* *Socini explic. primi cap. Joann. p. 80.*

ſed de ſpiritualis mundi ſtructurâ loquitur, qui non corporeis ſed ſpiritualibus rebus, id eſt Evangelii verbo conſtruitur.. vox igitur omnia ad negotium Evangelii *accommodari debet, quaſi dicat Joannes, omnia nova hæc ſpiritualia atque divina, non aliundè ortum habent quam à Jeſu Chriſti Evangelii prædicatione, Chriſtîque operâ & poteſtate ſunt facta.*

Voulez-vous le précis & l'abregé de cette doctrine ? le voici dans peu de mots : *ſine illo nihil factum eſt præcipuè eorum quæ ad mundi gubernationem ſpiritualem pertinent.* Ce n'eſt plus Socin qui parle avec tant de netteté, c'eſt le Pere B.

Voici à préſent la même doctrine, ſous d'autres expreſſions. Car les Auteurs en ſe copiant les uns les autres ſe réſervent la liberté d'y mettre chacun leur ſtyle ; c'eſt

c'eſt Slichting qu'on va lire.

Omnia per eum facta ſunt : cum igitur per Jeſum, omnia in novâ creatione ſint facta, meritò ſe Jeſum ſermonis Dei titulo inſignire oſtendit. Omnia inquit per eum facta ſunt ; intellige quæ facta ſunt, intelliguntur ergo omnia ad Evangelium *& ſic ad novam creationem pertinentia.* Slicht. comment. in Joann. p. 15.

Crellius & Woltzoge s'expliquent de même, ils lient tous les paſſages qui parlent de cette création, & y donnent toujours un ſens ſpirituel. Quand ſaint Paul dit aux Hebreux que Dieu avoit fait les ſiécles par ſon Fils, *per quem fecit & ſæcula*, ils diſent que ce mot *ſæcula* ſignifie ce qui a rapport à l'Evangile, puis ils ajoutent, *nam nihil hìc iſte auctor dicit quam quod Joannes dixit, cap. 1. mundum per ſermonem eſſe factum. Deus verò mundum per Chriſ-* Crell. & Woltz. com. in Hebr. p. 71.

tum fecit, quatenus genus humanum per eum reformavit.

Quant à ces mots, *omnia per ipſum facta ſunt.* Le P. B. vous dit avec un ton de Maître, *omnia propter eum & ejus intuitu, facta ſunt à Deo.* J'avois cru qu'il étoit ici Créateur, & qu'on n'avoit pas encore imaginé ce tour de phraſe. Et il eſt vrai qu'aucun Socinien ne s'en eſt ſervi pour expliquer le texte de l'Epître aux Coloſſiens, à l'occaſion duquel j'avois fait la remarque ; cependant ne chargeons pas trop le P. B. de donner de nouvelles vuës aux interprétes Sociniens ; ſon explication ſe rencontre avec celle de Przipcovius.

Przipc. cogit. ſacr. in Theſ. p. 176. *Mundus per eum factus eſt. Quod ad hunc locum attinet non deſunt graviſſimæ cauſæ, ob quas particula διὰ vel δι' αὐτοῦ quæ vulgò explicatur* per ipſum, *potius* propter *ipſum, explicari debere ſentiamus.*

CHAPITRE IV.

Propoſitions ſcandaleuſes.

PREMIERE PROPOSITION.

» IL eſt certain que Za- T. 2. p. 29.
» charie trouva le moyen
» d'inſtruire ſon Epouſe
» de ce qui lui étoit arrivé dans
» le Temple, & de *la préparer*
» aux bénédictions que le Sei-
» gneur lui avoit promis de ré-
» pandre ſur leur vielleſſe....quel-
» ques jours après *elle conçut.*

Quelles préparations ! & quelles inſtructions donne là Zacharie à ſon Epouſe ! *io ſaturnalia !* eſt-ce

ainſi que le P. B. va pénétrer juſques dans les ſecrets les plus impénétrables du mariage ? qu'eſt-il beſoin qu'il ſache & qu'il vienne vous dire que Zacharie prépara *ſa Femme* aux bénédictions du Seigneur, & qu'elle *conçut* quelques jours après.

Je crains que quelque jeune Perſonne ne prenne occaſion de là, de demander la ſolution de cette énigme, & n'apprenne trop-tôt ce que c'eſt que préparer une Femme aux bénédictions du Seigneur ; il eſt d'une grande indécence de faire entrer de pareils détails dans l'Hiſtoire du nouveau Teſtament : nous renvoyons les Lecteurs au Texte ſacré, pour qu'ils jugent ſi cette réfléxion choquante eſt fondée ſur les paroles de ſaint Luc.

II. PROPOSITION.

„ POur Joſeph, il béniſſoit Tom. 2.
„ ſans doute Dieu, du choix p. 17.
„ qu'il avoit fait d'une Epouſe
„ ſage & vertueuſe, il déméloit
„ apparemment bien dans cette
„ fille *qu'il avoit la liberté de voir*,
„ quelque choſe de ſingulier qui
„ lui annonçoit *ſon bonheur*.

Le P. B. ſuppoſe que Joſeph fut fiancé avec Marie, long-tems avant qu'il ne l'a prît pour Epouſe. Je ne dis rien de cette ſuppoſition qui n'intéreſſe ni la Foi, ni les mœurs, & qui n'eſt pas éclaircie dans le Texte ſacré. Mais les viſites que Joſeph rend à Marie, ſont une conduite extraordinaire, & dont l'Ecriture ne parle pas: & ſur quel ton l'Auteur parle t'il de

ces entrevuës, *comme celle d'une Fille qu'il avoit la liberté de voir.* Que cette idée eſt gentille, & qu'elle eſt honorable à la Mere de Dieu !

Les libertins ne pardonneront pas une expreſſion équivoque que le P. B. a échappé, & qui après tout, eſt un terme qui ſe prend dans un ſens obſcéne, quand on l'employe dans des circonſtances ſemblables. „ Joſeph déméloit „ dans cette Fille qu'il avoit la li- „ berté de voir quelque choſe de „ ſingulier qui lui annonçoit *ſon* „ *bonheur ;* " quel bonheur ! & qu'étoit-ce qu'il y déméloit ? pour ſentir combien la phraſe eſt romaneſque, oubliez pour un moment qu'il n'eſt pas queſtion du plus pur de tous les Epoux, & de la plus chaſte des Vierges ; ſubſtituez aux noms de Joſeph & de Marie, ceux qu'il vous plaira, &

alors vous y démêlerez les vifs ſentimens d'un Amant qui ſoupire, & qui n'eſt occupé que du déſir de joüir de la Perſonne qu'il adore.

III. PROPOSITION.

„ JOſeph étoit un homme juſte & craignant Dieu .... la „ Loi lui permettoit de defferer „ une Femme adultére aux Juges, „ & d'en pourſuivre la vengeance. Mais il étoit d'un *caractére* „ *à n'aimer point les éclats.* Tom. 3. p. 66.

L'Ecriture dit que Joſeph étoit un homme juſte, qui ne voulant point couvrir de honte Marie, réſolut de la quitter ſecrétement. *Joſeph autem vir ejus cum eſſet juſtus & nollet eam traducere* (παραδειγματίσαι *diffamare*) *voluit occultè*,

dimittere eam : où le P. B. a t'il pris que Joſeph n'étoit pas d'un caractere à aimer les éclats ? eſt-ce là ce que ſignifie le mot *juſtus* ? on avoit reproché il y a cinquante ans, à Richard Simon, d'avoir attaché une idée à peu près auſſi choquante à ce terme, dans ſa traduction du nouveau Teſtament ; on fit beaucoup de bruit alors ; mais qu'eût on dit s'il eût fait paſſer Joſeph pour un de ces Maris infortunés qui pardonnent tout par foibleſſe ? ici le P. B. a été plus loin que ſon Maître qui eſt très repréhenſible de ſon côté d'avoir expliqué ce mot de *juſtus*, en grec δικαιος par les idées d'homme doux, modéré, & d'une grande probité. (*a*)

(*a*) Joſeph autem ſponſus ejus quoniam eſſet vir *eximiâ probitate* & propterea flagitium omne odiſſet & flagitioſos, nec vellet etiam quia *vir probus erat* afferre dedecus conſanguineæ ſuæ. *Harduin Paraph.* in Math. p. 6.

IV. PROPOSITION.

» HErodias n'aimoit point Tom. 3.
» ſon Mari, & peut-être P. 3.
» qu'elle n'en étoit point aimée :
» quoi qu'il en ſoit, Hérode *en*
» *devint amoureux* ; elle ne lui
» réſiſta point, il l'épouſa publi-
» quement, & il entretenoit avec
» elle *un commerce* qui faiſoit *le*
» *ſcandale* de tout le pays.

Ne croyez-vous pas lire des avantures galantes, plutôt que l'Hiſtoire de la rédemption du genre humain ? & *Hérode qui devient amoureux d'Hérodias* qui ne lui *réſiſte pas*, avec qui elle entretient *commerce* ; convient plutôt dans ces ſortes de livres, que dans l'Evangile, où tout eſt dit avec modeſtie & circonſpection.

Saint Marc qui fait le récit de cet inceſte, dit ſimplement qu'Hérode fit empriſonner Jean, à cauſe d'Hérodias, Fille de ſon Frére Philippe, qu'il avoit épouſé : *propter Herodiadem uxorem Philippi fratris ſui quia duxerat eam.* Ainſi qu'Hérode eût *été amoureux*, c'eſt une anecdote amuſante que l'Auteur gliſſe ici pour ſe faire au gout du tems, & aux mœurs de notre ſiécle : il a voulu ſe faire lire même par ceux qui ne peuvent ſupporter la noble majeſté des Livres ſaints, & qui demandent partout à ſe divertir ; la charité induſtrieuſe du P. B. ſe prête donc aux foibleſſes humaines & aux beſoins de l'homme corrompu ; c'eſt par complaiſance qu'il tourne l'Evangile en roman ; s'il n'eût pas rendu ce ſervice à la Religion, on ne liroit pas les Livres ſaints : & ne mérite-t'il pas de

Marc. c. 6.

grands éloges pour avoir donné une Hiſtoire qui plait & qui délaſſe?

V. PROPOSITION.

„ LA Fille d'Hérodias déja trop ſemblable à ſa Mere, prit bien ſes meſures, & choiſit bien ſon tems; elle *danſa avec tant de grace*, qu'elle reçut l'applaudiſſement de tous les conviés. *Hérode en fut charmé*, & dans le premier moment *d'une folle joye*, il eut l'imprudence de lui dire, &c. Tom. 9. p. 103.

Que l'Auteur connoit bien le cœur de l'homme, ſes foibleſſes, les piéges qu'on lui fait tendre, & avec quelle grace n'en parle-t'il pas! s'il eût dit d'après le récit de ſaint Marc, que la Fille d'Hé-

rodias ayant danſé en préſence d'Hérode, & lui ayant plû & à toute l'aſſemblée, le Tétrarque lui dit de lui demander tout ce qu'elle voudroit; ce récit n'auroit pas frappé. En effet ſaint Marc eſt un Auteur ſec qui ne met aucun ornement, il dit: *cùmque ſaltaſſet & placuiſſet Herodi ſimulque diſcumbentibus*; mais l'art du P. B. conſiſte à faire valoir les moindres choſes, il montre qu'il en ſait autant que les gens du monde; & qu'il peut s'expliquer dans les termes de l'art; „ elle choiſit bien „ ſon tems; *elle danſa avec tant* „ *de grace*; Hérode en fut *char-* „ *mé*; & *dans le premier moment* „ *d'une folle joye* " que cette narration eſt vive, qu'elle eſt rapide! elle vous met ſous les yeux la danſeuſe, ſes graces & ſes charmes. Conſeillons au P. B. de garder ſes

Marc. c. 6.

talens pour d'autres ouvrages ; & ſur-tout pour les contes.

VI. PROPOSITION.

„ IL faut convenir que le ca- Tom. 3.
„ ractere de Marie avoit quel- P. 268.
„ que choſe *de plus vif & de plus*
„ *tendre*. Son cœur étoit *naturel-*
„ *lement plus ſenſible*, & la gra-
„ ce qui chez *elle mettoit en œu-*
„ *vre la nature*, l'avoit perfec-
„ tionné ſans la détruire, les lar-
„ mes lui vinrent aux yeux.

Il faut avoüer que le P. B. conſerve ſous ſes cheveux blancs, la même galanterie dans l'imagination, & qu'il n'a rien perdu des talens qu'il développa, lorſque dans ſes beaux jours il nous a donné l'ancien Teſtament traveſti : on reconnoit encore dans ſa

nouvelle Hiſtoire, le pinceau des amours des Patriarches; il n'a pas changé de maniere. Il eſt vrai qu'il l'avoit corrigé dans une ſeconde édition; mais l'habitude a bientôt repris le deſſus; elle a rendu la liberté à ſes crayons.

VII. PROPOSITION.

Tom. 2. p. 82.

„ NOus n'oſerions prononcer ſur l'opinion qui des „ trois étrangers, fait trois Rois „ ou trois Souverains; une con„ dition ſi élevée méritoit bien „ que l'Ecrivain ſacré y fit quel„ qu'attention *pour l'honneur du* „ *Fils de Dieu.*

On ne peut former que des conjectures ſur la condition de ces trois Orientaux qui vinrent ado-

rer à Bethléem le Roi des Juifs, c'eſt à-dire, le Fils de Dieu né d'une Vierge : l'Evangéliſte rapporte que c'étoit des Mages ; & ce terme μάγοι ne déſigne pas néceſſairement des Souverains, il ſignifie auſſi des Philoſophes : il y a de la ſageſſe à ne rien haſarder dans ce trait d'hiſtoire ; & le P. B. n'auroit rien écrit la-deſſus que de très raiſonnable, s'il n'eût pas ajouté „ qu'une condition ſi élevée pag. 82.
„ méritoit bien que l'Ecrivain ſa-
„ cré y fit quelque attention,
„ pour l'honneur du Fils de Dieu.
Que cette réflexion eſt propre à nourrir la fauſſe idée que les hommes ont des vanités humaines ! les Evangéliſtes élevés dans la pratique d'une humilité & d'un déſintéreſſement parfait dont leur maître leur avoit donné tant d'exemples, ont été très éloignés de rendre l'Evangile recommandable par

les ſuffrages des grands de ce monde : ils ſuivoient en cela ſa conduite & ſes maximes. Herode avoit deſiré qu'il fit quelque miracle en ſa préſence, mais Jeſus ne daigna pas même lui répondre ; l'honneur du Fils de Dieu étoit attaché à l'humiliation, aux ſouffrances, à l'obéiſſance, à la ſoumiſſion aux volontés de ſon Pere, & non pas aux marques d'eſtime qu'il auroit pu recevoir d'Herode ni des Grands de la terre.

Eſt-il vrai que c'eût été un honneur pour le Fils de Dieu de voir des Rois proſternés aux pieds de ſon berceau ? de ſimples Bergers n'ont-ils pas autant honoré ſa naiſſance par le don de leur cœur, que des Souverains qui n'auroient ajouté à cette offrande que les marques de leur dignité Royale ? l'Ecrivain ſacré n'étoit pas un hiſtorien qui travaillât d'imagination

comme

comme le P. B. il n'étoit pas livré, comme lui, à ſon propre eſprit, à ſes foibles lumieres; il étoit inſpiré, au contraire, & le S. Eſprit conduiſoit ſon eſprit & ſa main, lorſqu'il écrivoit l'Evangile. Ce n'étoit donc pas à lui à faire *quelqu'attention* ſur la condition ſi élevée des Mages ? s'il ne l'a pas fait, c'eſt que l'Eſprit ſaint ne le jugeoit pas néceſſaire *pour la gloire du Fils de Dieu ;* il ſavoit qu'étant en cette qualité, grand, ſaint, tout-puiſſant, & le maître de toutes les créatures, il n'avoit pas d'honneur à tirer de l'adoration des Mages, parce qu'ils auroient été des Souverains, & que cette circonſtance ne rendoit le myſtere de ſon Incarnation ni plus croyable, ni plus propre à attirer la vénération de l'Univers.

VIII. PROPOSITION.

Tome 4. pag. 591. „ JE vous le dis donc, conclut le Sauveur, imitez les dér-
„ niers traits de la prudence du
„ Receveur, soit que dans la re-
„ cette des deniers publics, *pro-*
„ *fession aussi dangéreuse qu'elle est*
„ *lucrative*, soit que dans le com-
„ merce, où le gain est *souvent*
„ *précipité par la fraude*, vous vous
„ soyez enrichi aux dépends de
„ vos freres. "

Les finances & le commerce sont les deux principaux ressorts qui entretiennent l'abondance dans l'Etat ; on peut même dire qu'ils en sont l'ame, & qu'il ne peut être florissant, si l'un & l'autre ne sont pas soutenus ni favorises : ces deux professions sont

auſſi conformes à l'eſprit du Chriſtianiſme, qu'elles ſont avantageuſes à la vie civile ; puiſque la religion qui eſt dans l'Etat, fait des vœux pour ſa tranquillité & pour ſon bonheur ; elle n'a jamais interdit à ſes fidéles de s'y livrer, & ſi elle leur défend les concuſſions & la fraude, elle n'éloigne pas les enfans de manier les deniers publics & de commercer : pourquoi donc le P. B. rend-il ces deux profeſſions odieuſes ? pourquoi entretient-il dans l'eſprit du peuple de fauſſes préventions contre la probité d'un million de perſonnes auſſi utiles à l'Etat ? n'eſt-il pas étonnant qu'on entende dire aujourd'hui à Jeſus dans l'Evangile, que les finances ſont une profeſſion *auſſi dangéreuſe que lucrative*, & qu'il ajoute que dans le commerce, le gain *eſt ſouvent précipité par la fraude ?* Invectives que nous

déclarons n'être jamais sorties de la bouche du Fils de Dieu, & que le P. B. qui les prononce si publiquement, est obligé de rétracter.

IX. PROPOSITION.

Tome 5. pag. 130.

„ LEs Apôtres s'étoient fait
„ une telle habitude d'en-
„ tendre leur Maître, qu'ils ne
„ prenoient plus ce qu'ils leur di-
„ soit de tems en tems, que com-
„ me *des allarmes qu'il se plaisoit*
„ de leur donner, pour mettre
„ leur affection à l'épreuve, ou
„ tout au plus comme des con-
„ jectures fondées sur les mauvai-
„ ses interprétations de la Sina-
„ gogue.

La foi, la confiance & l'amour des Apôtres pour leur Maître, augmenterent toujours, & la sain-

te habitude qu'ils avoient contracté avec lui, le bonheur d'être les témoins de ſes miracles, les coopérateurs de ſa charité, les confidens de ſes ſecrets, les dépoſitaires de ſes ſaintes inſtructions, avoient ſervi à nourrir dans leur cœur ces ſentimens dont ils furent toujours pénétrés ; Pierre avoit confeſſé en préſence des diſciples, qu'il étoit le Fils du Dieu vivant ; il lui avoit dit : (où irions-nous, Seigneur ? vous avez les paroles de la vie :) on pourroit rapporter pluſieurs traits de leur docilité à ſuivre ſes deſſeins ſur eux, & la vivacité de leur foi à croire ce qu'il leur enſeignoit. Il eſt vrai qu'ils ne comprenoient pas toujours les myſtéres ſublimes que Jeſus leur révéloit, parce que l'intelligence ne leur en étoit pas encore donnée : ils n'étoient pas revêtus des dons ſenſibles de l'Eſprit ſaint.

Mais quoiqu'ils fuſſent encore remplis de défauts, ont-ils porté le mépris pour ſes diſcours, juſqu'à prendre de tems en tems ce qu'il leur diſoit *pour des allarmes qu'il ſe plaiſoit* de leur donner, ou pour *des conjectures* ? auroient-ils jamais penſé que ce divin Maître fût capable de les jetter dans l'erreur, & de s'en faire *un plaiſir* & un amuſement ? s'ils euſſent pris ſes paroles comme *des conjectures*, ils l'auroient abandonné pour reprendre leur ancienne vocation, & Mathieu eût trop perdu de ſe rendre pauvre, pour courir après un Maître dont il n'eût pas été ſûr. Ils ne l'auroient donc plus regardé comme le Meſſie, comme le Fils de Dieu, mais comme un homme ordinaire, ſujet à ſe tromper & à tromper les autres ? que deviendra à préſent le témoignage que les Apôtres ont rendu

de ſa ſageſſe & de ſa vérité ? à Dieu ne plaiſe qu'aucun Fidéle s'en rapporte au P. B. & qu'il attribue aux Apôtres des ſentimens ſi indignes d'eux, & ſi ſcandaleux pour la Religion, dont ils furent les premiers Prédicateurs !

X. PROPOSITION.

„ CEtte Mere généreuſe (Ma- Tom. 5.
„ rie aux pieds de la Croix) pag. 374.
„ ne rougit point de paroître la
„ Mere d'un Crucifié : elle *n'i-*
„ *gnoroit pas* que bientôt ce Cru-
„ cifié adorable, en ſe faiſant
„ connoître au monde comme
„ le Fils unique de Dieu, y mon-
„ treroit la Vierge ſa Mere, *com-*
„ *me le premier objet* après ſon
„ Fils, de la vénération, de l'a-
„ mour, & de la confiance des
„ hommes. "

Quelle idée nous donne-t'on ici de Marie, c'eſt-à-dire, d'une Vierge qui s'appelle elle-même la Servante du Seigneur, & qui fait conſiſter le principe de ſon bonheur dans les ſentimens les plus
Luc. 1. profonds de la baſſeſſe ? *Quia reſpexit humilitatem* (ταπεινώσιν l'état de baſſeſſe.) *ancillæ ſuæ.* Je ne reconnois point la plus humble des Femmes à ces penſées d'ambition dont on ſuppoſe qu'elle s'entretenoit en voyant expirer ſon Fils. Si elle eût préſumé qu'elle alloit devenir *le premier objet, après ſon Fils, de la vénération, de l'amour & de la confiance des hommes* : elle eut ceſſé dès lors de mériter ce rang d'honneur & de gloire, que ſes vertus lui préparoient : car il ne lui a pas été accordé préciſément, parce qu'elle a été la Mere de Dieu, mais parce qu'elle a ſoutenuë cette qualité

glorieuſe, par une fidélité conſtante à remplir les devoirs d'une vie ſainte, dont le premier eſt d'être véritablement humble, de ſe défier de ſoi-même, & de ſe regarder comme un ſerviteur inutile.

Cette grande maxime de l'Apôtre *qui exiſtimat ſe eſſe aliquid, cùm nihil ſit, ipſe ſe ſeducit*, qui eſt la baſe de l'humilité chrétienne, étoit gravée plus profondément encore dans le cœur de Marie, que dans celui de l'Apôtre ſaint Paul; puiſqu'elle fut la plus ſainte & la plus parfaite de toutes les Créatures: les enfans de Zébedée pleins d'une vanité préſomptueuſe, ne reçurent de Jeſus des leçons de modeſtie & d'humilité, que parce qu'ils aſpiroient aux premieres places dans le Ciel; déſir moins ambitieux, que celui de devenir *le premier objet, après Dieu, de la vénération de tous les hommes.* *Galat. cap 6.*

CHAPITRE V.

Propoſitions contraires à la Morale chrétienne.

PREMIERE PROPOSITION.

Tom. 2. pag. 226.

„ JE vous dis *à vous mes*
„ *diſciples*, (& ſi vous
„ n'êtes pas réſolu de le
„ faire, vous ne convenez pas à
„ l'Apoſtolat.) Ne réſiſtez point
„ aux injures qu'on vous fait, ne
„ repouſſez point le mal, par le
„ mal; s'il arrive que quelqu'un
„ reçoive un ſoufflet ſur une joue,
„ qu'il préſente l'autre joue....
„ ces avertiſſemens étoient des
„ loix *pour les Apôtres dans plu-*
„ *ſieurs conjonctures* où ils de-

» voient ſe trouver... il n'eſt pas
» moins certain qu'à prendre les
» choſes en général, & hors de
» certains cas ſinguliers, *ce n'é-*
» *toit là que des conſeils.* «

L'amour des ennemis, le pardon des injures, ſont les principaux traits qui caractériſent l'eſprit du Chriſtianiſme & la morale que Jeſus nous a enſeigné : il ne veut pas que celui qui a été outragé, rende le mal pour le mal : mais il lui ordonne de ſe laiſſer plutôt frapper ſur la joüe, que de ſe livrer aux ſentimens de vengeance, qu'une premiere inſulte fait naître dans le cœur de l'homme.

Eſt-ce un commandement pour tous les Fideles de ne pas repouſſer le mal par le mal ?

Préſenter l'autre joüe à celui qui nous a frappé, n'eſt pas en ſoi-même un précepte, car Jeſus reprocha à celui qui lui avoit fait cet outrage en préſence de Caïphe, qu'il le frappoit ſans raiſon, au

lieu de préſenter l'autre joue : l'Apôtre ſaint Paul tint la même conduite lorſqu'il menaça le Grand-Prêtre de la colere du Ciel, après avoir reçu le même affront. Cet exemple de préſenter l'autre joue à celui qui nous a frappé, n'a donc été rapporté par Jeſus que pour nous repréſenter l'obligation de ſouffrir tout, plutôt que de réſiſter au mal, en rendant injure pour injure, haine pour haine : c'eſt pour développer cette maxime, qu'il découvrit à ſes Apôtres l'interprétation vicieuſe que les Phariſiens donnoient à cette Loi ancienne : *oculum pro oculo, dentem pro dente* : Loi qui ne regardoit pas les particuliers, mais ſeulement les dépoſitaires de l'autorité publique, qui ſont chargés par état de pourſuivre la vengeance des crimes, punition qui conſiſtoit à faire ſubir à un malfaiteur un chatiment

Matth. c. 5.

ſemblable à ce qu'il avoit fait ſouffrir à ſon ennemi : Jeſus leur dit donc que cette Loi avoit été mal entendue, *audiſtis quia dictum eſt:* *Ibidem.* & qu'il leur déclaroit qu'elle ne pouvoit s'appliquer d'homme à homme : comme s'il lui étoit permis de ſe faire juſtice à ſoi-même: *ego autem dico vobis non reſiſtere malo.*

Nous venons d'entendre le légiſlateur de la Loi nouvelle, écoutons à préſent l'interprète commode de cette morale : ne point repouſſer le mal par le mal, étoit une Loi pour les *Apôtres dans pluſieurs conjonctures* : quoi ! Jeſus ne parloit pas à tous ceux qui devoient embraſſer ſon Evangile ? il eſt vrai, continue le P. B. que ces avis les regardoient tous ? mais il n'eſt pas moins certain, „ qu'à prendre les „ choſes en général & hors de „ certains cas ſinguliers, *ce n'étoit*

„ *là que des conſeils :* “ mais où le P. B. a-t-il trouvé que de ne pas repouſſer le mal par le mal, ne fût qu'un conſeil pour les ſimples fidéles ? eſt-ce dans l'Evangile ? ces paroles : *ego autem dico vobis :* déſignent un précepte ; puiſque le Sauveur ne s'exprime pas différemment quand il défend les deſirs criminels, & qu'il recommande
Math. c. 5. l'amour du prochain : *ego autem dico vobis, quia omnis qui viderit mulierem... ego autem dico vobis diligite inimicos veſtros : bene facite his qui oderunt vos.* Et ſi tout fidéle eſt obligé de faire du bien à ſes ennemis, comment n'eſt-il engagé que par un conſeil à ne pas repouſſer le mal par le mal. Eſt-ce S. Paul qui a introduit ce relachement dans la morale ? ce S. Apôtre au contraire a inſiſté ſur ce précepte dans pluſieurs de ſes Epîtres, & ſur-tout dans celle qu'il

écrivit aux Romains, après leur avoir recommandé d'être en paix avec tous les hommes ſi cela étoit poſſible. Il interdit à tous ceux qui ne voudront pas le violer, les démarches que la haine, la colere & la vengeance inſpirent, *non voſmetipſos deffendentes chariſſimi* (le grec dit *ulciſcentes* ἐκδικοῦντες) *ſed date locum iræ; ſcriptum eſt enim mihi vindictæ:* enſuite il cite une autre Loi de l'ancien Teſtament qui ordonne de nourrir ſon ennemi. *Sed ſi eſurierit inimicus tuus ciba illum.* Enfin il termine ce commandement en enjoignant aux Chrétiens de vaincre par des bienfaits ceux qui nous maltraitent: *noli vinci à malo, ſed vince in bono malum.*

Rom. c. 12.

Prov. c. 25.

II. PROPOSITION.

Tom. 4. page 162.

„ L'Obligation étroite pour les
„ riches de faire l'aumône
„ aux pauvres, & de prendre ſur
„ leurs propres commodités, ou
„ même ſur *ce qui leur plait d'ap-*
„ *peller des néceſſités* pour y four-
„ nir dans le beſoin..... eſt un
„ dogme de la religion. "

En quoi conſiſte l'obligation de l'aumône?

Ce qu'il plait aux riches d'appeller des néceſſités, ne ſont pas des véritables néceſſités; mais c'eſt leur ſuperflu, & ce qui n'eſt employé qu'à l'entretien d'un luxe regardé comme néceſſaire, mais qui eſt réellement inutile à l'entretien de leur état. Or ce prétendu néceſſaire, c'eſt-à-dire ce ſuperflu, eſt-il la partie des biens des riches qui doit fournir aux néceſſités

ſités des pauvres dans le beſoin? le P. B. diſtingue ici deux états de pauvreté : le premier & le plus ordinaire, eſt celui qui n'eſt l'effet que d'une diſpoſition générale de la providence, qui permet que les uns ſoient dans l'abondance, & que les autres manquent du néceſſaire. A cette miſere commune le remede & la reſſource ſe trouvent dans les commodités des riches qui doivent être employés à cet uſage. L'autre état eſt celui où ces pauvres ſont réduits à un beſoin que les calamités publiques ou d'autres circonſtances facheuſes font reſſentir à ces malheureux: or ſelon le P. B. ces beſoins regardent *le ſuperflu* des riches, & c'eſt ſur cette partie qu'ils doivent prendre pour y fournir : c'eſt ce qu'il appelle un dogme de la religion: il s'en faut beaucoup qu'elle ſoit auſſi dure pour les miſérables ; les

principes de l'humanité s'étendroient plus loin que la religion Chrétienne, puiſque les ſentimens naturels que cette humanité fait naître à la vûe d'une miſére extrême, ſont de ſe priver même d'une partie du véritable néceſſaire, & non pas ſeulement *de ce qu'il plait aux riches appeller des néceſſités*, pour y pourvoir.

III. PROPOSITION.

Tome 4. page 46.

„ LA réprimande des Phari-
„ ſiens ne ferma pas la bou-
„ che à un des Princes du peuple,
„ qui *ſans trop ſe commettre* prit
„ la défenſe de Jeſús : il eſt vrai
„ que Nicodeme ne ſe déclaroit
„ pas publiquement ſon diſciple,
„ *le Sauveur ne l'exigeoit pas de*
„ *lui* ; il ſe contentoit du ſervice
„ qu'il pouvoit lui rendre, lorſ-

„ que dans les assemblées des Prê-
„ tres il s'opposoit à leur violence.

L'obligation naturelle imposée aux hommes de ne point retenir la vérité dans l'injustice, est nécessaire & indispensable : & puisque Nicodeme avoit eu le bonheur d'avoir été éclairé par Jesus ; il ne pouvoit dissimuler ses sentimens sans tomber dans l'infidélité. Il donna des preuves de son zéle, lorsqu'il arrêta les poursuites des Pharisiens qui cherchoient l'occasion de se défaire secretement de Jesus, en les avertissant que la Loi défendoit de condamner personne sans l'avoir entendu auparavant ; *dixit ad illos Nicodemus qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis, numquid Lex nostra judicat hominem nisi prius audierit ab ipso & cognoverit quid faciat ?* la noble liberté de ce disciple, & le cou- Joann. c. 7.

rage qu'il eût de prendre la défenſe du Sauveur en préſence de ſes ennemis lui mériterent l'honneur d'être traité par les Phariſiens de
Ibidem. Galiléen & d'ignorant : *numquid & tu Galilæus es ? ſcrutare ſcripturas* : étoit-ce là prendre la défenſe de Jeſus ſans ſe *trop commettre ?* ces ménagemens d'une politique mondaine étoient auſſi peu conformes aux ſentimens de Nicodeme, qu'ils ſont opposés aux maximes du chriſtianiſme, qui ordonne de ſe déclarer pour la vérité ſans rougir jamais de Jeſus : & quelle doctrine ſcandaleuſe le P. B. vient-il enſeigner ici ? quand il ajoûte que le Sauveur n'exigeoit pas de lui qu'il ſe déclarât publiquement pour être ſon diſciple, & qu'il ſe contentoit du ſervice qu'il pouvoit lui rendre dans l'occaſion ? Jeſus n'avoit point d'autre intérêt à ménager que la gloire de

ſon Pere qu'il vouloit procurer. Les ſervices que Nicodeme auroit pû lui rendre en s'oppoſant à la violence des Phariſiens ne pouvoient le toucher, ſi ce diſciple n'étoit utile à ſon maître, qu'en violant une obligation générale dont J. C. n'a jamais diſpensé aucun de ſes diſciples; c'eſt celle de confeſſer la Foi, & de ne rien faire qui puiſſe donner quelque ſoupçon qu'on y a renoncé ou qu'on ne l'a pas embraſſé.

IV. PROPOSITION.

„ IL ne faut point s'enrichir par des voyes frauduleuſes, c'eſt la premiere Loi. Si on a eu le malheur de le faire, il faut ſe faire de ſon iniquité même des reſſources de ſalut, & acheter dans la perſonne des pauvres de

Tom. 4. pag. 152.

„ puiſſans amis qui nous intro-
„ duiſent dans le ſéjour des Saints.

L'injuſtice ſe répare-t-elle par l'aumône ?

La premiere loi qui conſiſte à ne pas s'enrichir par la fraude, eſt établie dans les premieres idées de Juſtice & d'équité, dont tous les hommes reçoivent l'impreſſion en naiſſant : une ſeconde loi qui n'eſt à proprement parler, qu'un développement de la premiere, c'eſt, que celui qui retient ce qu'il ſait avoir pris injuſtement, eſt obligé de le reſtituer, s'il le peut, & de réparer le dommage qu'il a fait. En vain le détenteur du bien d'autrui appaiſeroit-il les remords d'une conſcience qui lui reproche ſon injuſtice, s'il ſe contentoit de prier, ou de faire des largeſſes aux pauvres ; la ſeule voye de reconciliation que Dieu accorde au riche injuſte, eſt de reſtituer : *Si res aliena propter quam peccatum eſt*,

Aug. Epiſt. 51.

reddi poteſt, & non redditur, pœnitentia non agitur ſed ſimulatur: ſi autem veraciter agitur, non remittitur peccatum, niſi reſtituatur ablatum . . . eum reſtitui poteſt. Ce principe eſt reconnu par tous les Chrétiens, & on ne connoit aucune puiſſance ſur la terre qui puiſſe diſpenſer d'une obligation auſſi eſſentielle. Il eſt néceſſaire d'en avertir afin que l'on ne penſe pas que l'aumone répare l'injuſtice, comme le P. B. l'inſinuë : après avoir ſuppoſé qu'on a eu le malheur de s'enrichir par des voyes frauduleuſes, il dit, *qu'il faut ſe faire de ſon iniquité même, des reſſources de ſalut, & achetter dans la perſonne des pauvres de puiſſants amis.* Puiſqu'il étoit queſtion d'injuſtice, & de l'obligation qu'elle impoſe à celui qui en eſt coupable, il étoit obligé de parler de la reſtitution qui en eſt l'unique reméde.

Il eſt vrai que quand J. C. parle des richeſſes d'iniquité, & qu'il
Luc. 16. dit : *facite vobis amicos de mammona iniquitatis* ; il ne commande que l'aumone. Mais qu'entend J. C. par ces richeſſes d'iniquité ? ſont-ce des richeſſes que l'injuſtice a entaſſé ? ou plutôt n'eſt-ce pas une abondance qui eſt la ſource la plus ordinaire du déréglement & de la diſſolution des mœurs ? des richeſſes auſſi pernicieuſes peuvent être appellées juſtement : *mammona iniquitatis* : & pour lors l'aumône les rend moins dangereuſes : elle mérite des graces de ſalut au riche, pour en faire un uſage modéré & conforme aux maximes de l'Evangile ; on n'eſt pas obligé d'en faire aucune reſtitution, mais ſeulement des largeſſes aux miſérables, parce que l'uſurpation n'eſt pas la voye par laquelle on les a acquiſe. Mais puiſ-

que le P. B. a expliqué ces tréſors d'iniquité de ceux que l'injuſtice amaſſe, pourquoi oublie-t'il de parler de la reſtitution ?

V. PROPOSITION.

„ SI vous prêtez ſeulement à ceux de qui vous eſpérez le même ſecours, de quel mérite vous flattez-vous ? que ſera devant Dieu votre apparente généroſité ? les pécheurs ne prêtent-ils pas aux pécheurs pour recevoir la pareille ; ils font plaiſir afin qu'on leur en faſſe. *Ne vous conduiſez pas par ces motifs intéreſſez.* " Tome 3. pag. 60.

Cette derniere période eſt l'explication du précepte du Sauveur, *mutuum date, nihil indè ſperantes.* Prêtez ſans rien attendre en vertu

J. C. a-t-il défendu l'uſure dans l'Evangile ? *Luc. c. 6.*

du prêt. Paroles qui détruiſent toutes les ſubtilités des uſuriers, & les prétenduës raiſons dont ils veulent authoriſer un négoce injuſte en ſoi, & ruineux pour l'Etat: nous n'avons que ce ſeul endroit du nouveau Teſtament pour établir par la parole de Dieu, la défenſe d'éxiger aucun intérêt à raiſon du prêt; & c'eſt aſſez pour confondre ces raviſſeurs du bien d'autrui, que J. C. ait bien voulu une ſeule fois déclarer l'injuſtice de ce commerce.

Mais s'il faut entendre ſeulement par ces mots: *nihil indè ſperantes*, que J. C. défend de prêter *dans l'eſpérance* de recevoir un pareil ſervice, en ſorte qu'on ne ſe porte pas à obliger, afin qu'on reçoive des marques ſemblables de reconnoiſſance; où eſt la défence de l'uſure? J. C. recommanderoit ſeulement de ne pas

Ibidem.

imiter les pécheurs qui font plaisir, afin qu'on leur en faſſe, & de ne ſe *conduire pas par ces motifs ſi intéreſſés*. Une explication ſi hardie & ſi oppoſée à celle que tous les Peres ont donné de ce paſſage, détruit une des preuves les plus convainquantes pour établir ce point de Morale qui interdit l'uſure : le P. B. qui a toujours montré tant d'éloignement pour le texte grec, n'auroit-il pas ſuivi trop volontiers ici l'explication que quelques Proteſtans ont donné à ces mots μηδὲν ἀπελπίζοντες en les rendant par ceux ci *nihil deſperantes*. Luc. 6.

Il ſeroit étrange en effet que cet Hiſtorien qui a affecté de s'éloigner de ce texte quand il pouvoit répandre de la lumiere ſur l'Evangile, vienne en abuſer pour ébranler la morale dans un endroit où un terme eſt équivoque

dans cette langue : ἀπελπίζω ſignifie *deſpero & ſpero*; en ſorte qu'on pourroit traduire ſelon la force du Grec : *mutuum date nihil deſperantes.* Mais il n'eſt pas moins certain que la traduction de la Vulgate eſt exacte, & qu'elle rend également le ſens du terme ἀπελπίζοντες par ces mots *mutuum date, nihil indè ſperantes.* C'eſt ce dont conviendront tous ceux qui ont une connoiſſance médiocre de la langue Grecque.

Luc. 6.

VI. PROPOSITION.

Tom. 5. pag. 294.

„ AU ſilence avoit ſuccédé le menſonge; ici le men-
„ ſonge eſt appuye du parjure;
„ & parce que Pierre avoit porté
„ la confiance en ſes forces juſ-
„ qu'à l'opiniatreté, Dieu per-
„ mit qu'il portât la foibleſſe *juſ-*

» *qu'aux ſignes extérieurs de l'A-*
» *poſtaſie.*

Pierre ne porta ſeulement pas la foibleſſe juſqu'à ces ſignes extérieurs, mais juſqu'à une apoſtaſie veritable, puiſqu'il renonça à pluſieurs repriſes ſon Maître, & qu'il proteſta qu'il ne le connoiſſoit pas. *Quia non novi hominem.* Vous direz pour juſtifier la morale relachée du P. B. que Pierre connoiſſoit dans le fond de ſon cœur que ſon Maître étoit le Meſſie, & qu'il avoit peut-être honte de ſa foibleſſe, dans le moment qu'il s'y livroit pour éviter la mort, ou quelque chatiment. Mais les Chrétiens qui abjuroient par foibleſſe, la Religion chrétienne par la crainte des tourmens, ceux que ſaint Cyprien appelle *Lapſi*, & qui n'avoient pas le courage de confeſſer J. C. parce qu'ils

En quoi conſiſte l'apoſtaſie?

Matth. 26.

craignoient la mort, n'étoient-ils pas de vrais apoſtats ? la ſévérité avec laquelle l'Egliſe les traitoit, ne prouve-t'elle pas qu'elle regardoit cette foibleſſe, autrement que ſi elle n'eût été portée que *juſqu'aux ſignes extérieurs de l'apoſtaſie.* Cependant ces lapſes ne renonçoient pas à J. C. dans leur cœur ; ils étoient convaincus de la vérité de la Religion qu'ils n'oſoient profeſſer.

Ne diminuons donc pas les chutes des plus grands Saints, Dieu les a permiſes comme un exemple qui doit faire redoubler notre vigilance, pour n'en pas faire de ſemblables. Les Evangéliſtes ont dit ſimplement que Pierre avoit renoncé J. C. & c'eſt le commentateur qui prend ſur lui de mettre cette chute ſous le point de vuë le plus propre à en faire diſparoître tout ce qu'elle avoit de criminel.

VII. PROPOSITION.

„ IL eſt vrai que (Joſeph d'A- < Tom. 6
„ rimathie) c'étoit un diſciple pag. 8.
„ caché par la crainte que les
„ Juifs ne lui fiſſent un crime de
„ ſes bonnes diſpoſitions pour leur
„ ennemi, & qu'il ne le chaſſaſ-
„ ſent de la Synagogue. Mais ſans
„ s'expliquer *trop ouvertement*, *il*
„ *s'étoit ſi bien ménagé*, que ja-
„ mais il n'avoit conſenti aux
„ complots de ſes collégues....
„ un bon Juge doit faire encore
„ plus, *quand il le peut*, pour dé-
„ gager ſa conſcience.

L'habile homme ! qu'il eſt adroit à ſe bien ménager ! Joſeph d'Arimathie étoit ſans doute verſé dans la plus fine politique, & ſans renoncer à Jeſus, il ſe conſervoit dans l'eſprit des Phariſiens ; & il

y réuſſiſſoit en ne s'expliquant *point trop ouvertement*. Mais il eſt bien difficile de ſe tenir dans cette neutralité ; vous n'y comprenez rien ? *il s'étoit ſi bien ménagé*, que jamais il n'avoit conſenti aux complots de ſes collégues.

J'avouë que je n'y comprends rien, & que j'ignore ce beau ſecret : on dit qu'on en donne des recettes dans la Chine, & qu'on s'en ſert dans l'occaſion : j'ajoute que je ne ſavois pas que Joſeph d'Arimathie fût ſi fin. L'Ecriture m'apprend ſeulement qu'il s'étoit caché à cauſe des Juifs, & qu'il
Joann. 20. ne ſe déclaroit pas : *occultus autem, propter metum Judæorum.* Mais ces ménagemens prétendus ſont démentis par l'Ecriture *hic non conſenſerat conſilio & actibus eorum.*

Le P. B. ſe repent auſſitôt d'avoir donné une idée ſi déſavantageuſe de Joſeph : & comme ſi c'étoit

toit ouvrir la porte à la diſſimulation & au déguiſement en fait de Religion, que d'avoir dit, que ſans s'expliquer *trop ouvertement*, *il ſe ménageoit*; il ajoute auſſi-tôt après: (*qu'un bon Juge doit faire encore plus*;) mais comme cette derniere période pourroit effrayer, il adoucit auſſi-tôt, *quand il le peut pour dégager ſa conſcience.*

VIII. PROPOSITION.

„ TOut dépend de bien choi- Tom. 6.
„ ſir les Paſteurs, & d'é- pag. 365.
„ carter *avec force*, s'il eſt poſſi-
„ ble, ou ſi on ne le peut pas, *de*
„ *décréditer ſans ſcrupule*, ceux
„ qu'on ſait être de mœurs cor-
„ rompuës, & d'une Religion
„ *équivoque*. A cette ſévérité in-
„ diſpenſable ſont attachés les
„ fruits de la plus laborieuſe miſ-

„ ſion ; un reſte de mauvais air
„ les ſeroit bientôt diſparoître.

Eſt-il permis de décréditer les Paſteurs vicieux & d'une foi équivoque.

Nous n'avons que trop d'exemples des ſcandales & des maux que le fanatiſme & le faux zéle ont produit dans l'Egliſe. Ces vices ont paru toujours auſſi odieux qu'ils ſont terribles ; & ce qui rend cette maladie d'eſprit plus redoutable, c'eſt le peu de reſſources qui reſtent pour la guerir : les remédes qu'on veut y apporter ſe tournent en poiſon, & le fanatique qui croit rendre gloire à Dieu, en ſuivant ſes principes, écarte comme des pieges dangereux, les conſeils qu'on lui donne, pour ne ſe pas livrer à ſon aveuglement : dites-lui qu'il faut „ laiſſer croître la mauvaiſe herbe parmi le „ bon grain, & qu'il ſeroit nuiſible à la bonne ſemence de la „ fouler aux pieds, pour arracher

Math.

„ quelques plantes vitieuſes. “ La parole de Dieu & les conſeils de J. C. ne feront aucune impreſſion ſur ce prétendu dévot, il croira qu'on le trompe par des ſophiſmes, il n'en ſera pas moins déterminé à éclater. Il troublera la paix de l'Egliſe, il noircira la réputation des Paſteurs, il ſuſcitera des ennemis à ceux qui lui paroiſſent ſuſpects, il ſera le miniſtre de la vengeance & de la haine qui perſécute des ſaints Eccleſiaſtiques ſous un prétexte ſpécieux de religion: & tant de maux prendront leur ſource dans la fauſſe perſuaſion où il eſt, que non ſeulement il peut ſans ſcrupule décréditer les Miniſtres des Autels: mais qu'il honore Dieu, en les écartant avec force par toutes ſortes de moyens pour procurer à l'Egliſe des Miniſtres ſaints.

On ne ſauroit prendre trop de

précautions pour détruire le faux zéle, & pour l'empêcher de s'étendre ; & en vain eſſayeroit-on de lui preſcrire des bornes ; dès qu'on l'authoriſe à agir, il ne manquera pas de ſervir toutes les paſſions humaines, & de cauſer des ravages dans l'Egliſe.

Ceux qui écrivent pour le peuple, doivent éviter ſur-tout de laiſſer dans leurs inſtructions aucuns germes d'une doctrine ſi pernicieuſe : il faut qu'à l'exemple de J. C. ils inſiſtent ſur l'obligation indiſpenſable de ménager la réputation de ceux qui s'oublient, & de prendre les voyes douces & inſinuantes que la prudence & la Religion preſcrivent, pour faire rentrer dans le devoir les pécheurs : & particuliérement d'épargner les oints du Seigneur, & ceux qui ſont aſſis ſur la Chaire de Moyſe.

Mais quelle leçon l'Auteur de

cette Hiſtoire donne-t'il à ſes Lecteurs ! quel contraſte entre ſes maximes cruelles, & la charité que J. C. nous enſeigne ? Le P. B. n'a pas honte d'apprendre à *décréditer ſans ſcrupule* les Paſteurs de mœurs corrompuës, & d'une religion équivoque : où eſt la charité duë à tous les hommes ? où eſt le reſpect dû au Sacerdoce ? on comprend d'abord que cette morale eſt oppoſée aux grands principes du Chriſtianiſme.

En effet quelle eſt la régle de conduite qu'il nous preſcrit, à l'égard des vices qui viennent à notre connoiſſance ? eſt-ce de les rendre publics ? de diffamer celui qui y eſt ſujet ? de le montrer au doigt, de le perdre dans l'eſprit de ceux qui en avoient une idée avantageuſe ? Ecoutons le grand Maître de la Morale chrétienne : & confondons par ſes paroles, la

témérité de ſes commentateurs fanatiques : „ Si votre frére péche, & „ que ſon péché vous ſoit connu, „ reprenez-le en ſecret, & s'il ſe „ rend à vos remontrances, vous „ gagnez votre frére " voilà donc la premiere démarche preſcrite à un Chrétien, c'eſt de cacher un vice dont il a connoiſſance, & d'en avertir en ſecret, *ſi autem peccaverit in te frater tuus ; vade & corripe eum inter te & ipſum ſolum : ſi te audierit, lucratus eris fratrem tuum.*

Matth. c. 19.

Si un avertiſſement ſecret ne ſuffit pas, & ſi cet homme continuë à ſuivre les déſirs de ſon cœur pervers ; il eſt permis alors de le reprendre en préſence d'une ou de deux perſonnes, *ſi autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum vel duos :* enfin s'il ne ſe rend pas, l'ordre eſt d'en avertir l'Egliſe, *quod ſi non audierit eos, dic Eccleſiæ.*

Ibidem.

La correction fraternelle eſt un précepte ſage, doux, modéré, & qui rend aimable la Religion chrétienne ; elle ménage la reputation du pécheur, elle travaille efficacement à le faire ſortir de ſes déſordres ; mais le conſeil imprudent de *décréditer ſans ſcrupule*, les Paſteurs qui ſeroient repréhenſibles, ou dans leurs mœurs, ou dans leur foi, reſpire la vengeance, il revolte les eſprits, & n'eſt propre qu'à cauſer du trouble, à avilir le Sacerdoce, & à donner naiſſance aux ſcandales les plus éclatans.

La réputation des Prêtres eſt une choſe ſacrée & il y a une obligation ſpéciale de la ménager : ce n'eſt plus ſeulement en vertu du précepte général de la charité qui défend ces diffamations des crimes cachés ; mais c'eſt un devoir particulier qui prend ſa ſour-

ce dans la qualité de la perſonne des Prêtres : & ſi les Evêques, qui ſont les premiers Paſteurs & les Peres ſpirituels de ceux qui travaillent ſous leurs yeux, doivent n'écouter pas facilement les plaintes qu'on leur porte, s'ils ſont obligés d'y procéder avec une grande réſerve, à plus forte raiſon ſera-t'il défendu aux ſimples Fideles d'accuſer légérement, & ce qui eſt plus horrible *de décréditer ſans ſcrupule* les Miniſtres ſaints.

Ne recevez pas, diſoit S. Paul à Timothée, ne recevez aucune plainte contre un Prêtre, à moins qu'elle ne ſoit atteſtée de deux ou
1. Tim. c. 5. de trois témoins : *adversùs Presbyterum accuſationem noli recipere, niſi ſub duobus aut tribus teſtibus.* Précaution ſage qui met à couvert tout à la fois l'honneur du Sacerdoce, & qui rend les accès difficiles à la médiſance & à la calom-

nie : or ſi un Evêque ne peut pas ſe décider ſur une ſeule plainte pour interdire un Miniſtre, comment ſera-t'il permis à un ſimple fidéle, quelquefois prévenu, ſouvent trompé, & qui ne juge pour l'ordinaire que ſur des apparences équivoques, *de décréditer* ſon Paſteur : tout au plus il lui ſeroit permis d'avertir ſes Supérieurs : mais la diffamation que le P. B. lui permet ſans ſcrupule eſt un crime & un ſcandale.

Le reſpect qui eſt dû au ſaint Miniſtere doit rejaillir ſur la perſonne, quand même le Miniſtre manqueroit à la ſainteté de ſon état. Paul avoit répondu avec force à celui qui avoit ordonné qu'on le ſoufletat ; il l'avoit traité de muraille blanchie : mais quand Paul eut appris qu'il parloit au Grand-Prêtre il s'en excuſa : *neſciebam*, *Act. c. 23.* *Fratres, quia Princeps eſt Sacerdo-*

tum : ſcriptum eſt enim Principem populi tui non maledices.

On a loué cent fois la piété de Conſtantin qui jetta au feu des mémoires qu'on lui avoit préſenté contre pluſieurs Evêques, & qui contenoient probablement pluſieurs faits certains & des plaintes fondées. Il aſſura en les brulant, qu'il n'en avoit pas lu un ſeul, parce que les fautes des Evêques ne devoient pas être publiées, crainte de ſcandaliſer le peuple : il ajouta que s'il voyoit de ſes yeux un Evêque commettre un adultere, il le couvriroit de ſa pourpre. Cet Empereur ne penſoit pas qu'on dût *décréditer ſans ſcrupule* les Paſteurs de mauvaiſes mœurs.

Sozomen. l. 1. cap. 17. Theodoret. l. 1. cap. 11.

S. Jerôme ſi rempli de reſpect pour le Sacerdoce, étoit bien éloigné de ces principes : il ſuppoſoit qu'il étoit indécent de reprendre un Prêtre, & qu'il étoit défendu

de le diffamer : voici comme il s'en exprimoit ; *abſit ut de his quidquam ſiniſtrum loquar qui Apoſtolico gradui ſuccedentes, Chriſti corpus ſacro ore conficiunt, per quos & nos Chriſtiani ſumus, qui quodammodo ante diem judicii judicant :* Hieron. ep. ad Heliod.

Permettez une fois de cenſurer la conduite des Paſteurs, quels deſordres n'en réſulteront pas ? en premier lieu on accuſera, & pour me ſervir des termes énergiques du P. B. *on décréditera* pluſieurs innocens ; parce que la haine, l'averſion, la jalouſie, la prévention, la calomnie aveügleront & feront voir dans les Paſteurs des vices qui n'y ſont pas : y a-t'il rien de plus ordinaire que les mépriſes & les ſoupçons téméraires ? or quel malheur ſi un Eccléſiaſtique vertueux vient à perdre cette fleur de réputation ſi neceſſaire pour réuſſir dans ſon miniſtere ? quand il ne la

perdroit que dans l'eſprit de ſon Supérieur, ce ſeroit déja un grand mal : mais en ſuivant les principes hardis du P. B. il la perdra dans le public. En vain nous dira-t'il qu'il ne permet de décréditer ſans ſcrupule les Paſteurs, que quand on ſait *certainement* leurs vices : quand il l'auroit dit, auroit-il remédié au ſcandale ? ſi vous exceptez quelques ames noires & abominables, qui inventent des horreurs pour en charger avec effronterie : la plûpart des accuſateurs ne croyent-ils pas ſavoir, & même ſavoir certainement ; or combien de ces médiſans qui ſe trompent dans leurs jugemens.

D'ailleurs, qui ſont ces juges de la doctrine, pour entreprendre de décréditer les Paſteurs qu'ils ſavent être d'une *religion équivoque* ? que veut dire ici le P. B. car il affecte lui-même d'être obſcur pour don-

ner plus d'étenduë à la calomnie, & pour multiplier les accuſateurs des Prêtres, il léve les ſcrupules, & il donne une liberté abſolue. Son conſeil ſéditieux ne regarde pas les Supérieurs des Paſteurs, puiſqu'il eſt auſſi indécent de leur permettre de decréditer les Paſteurs qu'il ſeroit inutile de le faire: les Evêques ont une juriſdiction reconnuë ſur les Paſteurs, & ſans procéder par la voye du diſcrédit, ils ont droit de juger de la conduite, des mœurs & de la foi de leurs Prêtres: c'eſt donc aux oüailles mêmes que le P. B. permet de décréditer les Paſteurs, & conſéquemment il les rend juges des raiſons qui doivent les porter à cette médiſance: ainſi ce ſera à eux à examiner ſi leur Paſteur eſt d'une foi équivoque ou non: s'ils n'y entendent rien, ils s'en rapporteront à des diſcours calomnieux: une

ſimple femme qui croira ſon Curé dans des principes faux, parce qu'on lui aura ſuggéré que ſa religion eſt équivoque, ſera l'inſtrument dont la paſſion ſe ſervira pour le persécuter : la piété, le zéle & la charité de ce Prêtre ne le mettront pas à couvert des embuches qu'on lui tend : c'eſt aſſez qu'on ſache, ou qu'on croye qu'il eſt d'une doctrine équivoque : voilà qui eſt fait on le perdera, & ſi on ne peut *l'écarter par force*, on employera des moyens plus ſurs pour *le décréditer* : je demande combien n'a-t'on pas vû de ſaints perſonnages devenir les victimes de ces principes abominables ?

Tom. 6. pag. 365.

CHAPITRE VI.

Réfléxions indécentes, hardies & puériles.

PREMIERE REFLEXION.

„ MAric & Eliſabeth s'en-
„ tretenoient ſouvent avec
„ Dieu ; *mais* elles avoient
„ des converſations familieres ;
„ elles ſe déroboient au monde,
„ pour ne vivre que dans le Ciel ;
„ *mais* elles ne ſe refuſoient pas
„ toujours à leur famille, dont el-
„ les pouvoient faire les innocen-
„ tes délices. La priere étoit
„ l'ame & le principe de leur vie ;
„ *mais* le commerce ordinaire n'y

„ perdoit rien d'une honnête li-
„ berté. Leurs actions étoient
„ saintes & parfaites, *mais* leurs
„ manieres étoient bonnes, affa-
„ bles, complaisantes ; la Mere
„ de Dieu ne crût pas qu'il fût
„ de sa grandeur ou de son de-
„ voir de géner ou de contrain-
„ dre. On avoit pour elle *des at-*
„ *tentions*, & elle ne manquoit
„ pas d'y répondre par un air de
„ *satisfaction* qui étoit le gage de
„ sa gratitude.

Quel babil ! qu'il convient peu dans une Histoire si sérieuse ! que ce détail est ennuyeux ! d'où est-il pris ? est-ce des livres de l'Evangile ? car *c'est des seuls Livres saints*, que le nouveau Peuple de Dieu doit être tiré. Ce trait seul est suffisant pour donner une idée de la maniere dont le P. B. a écrit la Vie de J. C. on diroit qu'il a voulu

voulu lui donner l'air d'une fable, tant il a travaillé d'imagination.

II. Reflexion.

» LE divin enfantement arri- Tom. 2.
» va le vingt-cinq Décem- p. 69.
» bre. C'étoit un jour de Sabbat,
» & *de là vient apparemment* l'u-
» ſage ſi ancien & ſi religieuſe-
» ment obſervé de conſacrer le
» ſamedi au culte de la Vierge.

Une anecdote auſſi incertaine & auſſi frivole, ne doit pas trouver place dans l'Hiſtoire du nouveau Teſtament, tirée des ſeuls Livres ſaints. Et quant à l'uſage de conſacrer le ſamedi au culte de la Vierge, parce que la Vierge mit au monde le Sauveur des hommes un ſamedi, on n'aura

pas de peine à croire que le P. B. a puisé ce trait ſavant d'hiſtoire, dans les révélations de ſainte Brigitte, ou dans quelques autres mémoires auſſi reſpectables. (*a*)

III. REFLEXION.

Tom. 2. p. 69. „ COmme Marie avoit enfanté ſans aucune *des ſuites humiliantes* & douloureuſes „ qui accompagnent la maternité des autres femmes, elle ſe „ trouva en état de ſervir ſon „ Fils, &c.

C'eſt une croyance fondée ſur une tradition conſtante, que Marie a été Vierge dans l'enfantement: le P. B. le dit auſſi. Mais

(*a*) Peperit Filium ſuum, *die 25. Decembris* nocte mediâ quæ Sabbatum apud Judæos erat. *Hard. in Luc. p. 156.*

ne le fait-il pas trop ſentir, ou pour mieux dire, n'en parle-t'il pas trop ſavamment? il eſt certains ſujets ſur leſquels il faut paſſer légérement, pour ne point faire naître des idées indécentes. Le P. B. doit ignorer quelles ſont *les ſuites humiliantes* de la maternité des femmes, ou au moins il n'en doit pas paroître inſtruit. L'Hiſtoire de Jeſus ne ſouffre pas des détails qui tiennent de l'anatomie.

IV. Reflexion.

„ SImeon s'approcha de la Ste. Famille; ſans préjudice de ſa profonde vénération, il crût pouvoir *ſe familiariſer* avec l'enfant, & uſer d'une eſpéce d'authorité paternelle convenable à ſon grand âge, il le prend entre ſes bras. Tom. 2. p. 110.

Il y a trop de familiarité à faire careſſer le Sauveur du monde, par Simeon, comme s'il étoit un enfant ordinaire : l'Evangéliſte nous le préſente pénétré d'amour, & ſaiſi de l'empreſſement le plus vif, pour voir le Meſſie avant de mourir. Et le P. B. le montre comme un vieillard qui uſe d'une *authorité paternelle*, envers un jeune enfant qu'il flatte & qu'il ſaute.

V. REFLEXION.

Tom. 3. P. 343. „ IL ſemble que les diſciples „ de Jean ont cet avantage „ ſur les vôtres ; leur Maître leur „ a enſeigné *de longues & belles „ formules qui les aident beaucoup.* „ procurez nous la même facilité.

C'eſt-à-dire, enſeignez-nous à

prier comme Jean l'a enſeigné à ſes diſciples : *doce nos orare, ſicut docuit & Joannes diſcipulos ſuos.* Luc. c. 11. Admirez cet avantage qu'avoient les diſciples de Jean ſur ceux de J. C. ils prioient avec facilité, ſans que leur mémoire travaillât, & même que leur eſprit fût fort occupé. Ils n'avoient qu'à lire de *longues & belles formules.* Il faut avouer que rien n'eſt mieux trouvé que ces formules, la longueur y ajoute un nouveau mérite : ils avoient ſans doute une belle paire d'Heures, & l'un d'eux en demandoit d'une autre façon à J. C. mais ſur-tout de *belles formules* pour lui donner de la facilité. Qui peut douter que la nouvelle Hiſtoire ne donne la plus haute idée de la priere ; elle conſiſte dans des formules ; en voilà l'eſſence & l'eſprit.

VI. REFLEXION.

Tom. 3. pag. 83.

„ NOus verrons dans la
„ ſuite que les deux Sœurs
„ (Marthe & Marie) n'eurent
„ pas lieu de ſe repentir de leur
„ hoſpitalité. Le divin Maître
„ touché de leur attention, ne
„ craignit point de donner aux
„ hommes, en faiſant à la priere
„ de ces deux ferventes Iſraëlites,
„ le plus grand de ſes miracles,
„ des exemples *d'une amitié ſain-*
„ *te, & des* leçons de reconnoiſ-
„ ſance.

La réſurrection de Lazare, ce grand miracle opéré par J. C. ne prit pas ſa ſource dans des motifs auſſi légers & auſſi humains. Si J. C. fut ſenſible à *l'hoſpitalité* qu'il reçut chez Marthe & Marie, il

ne paya pas ce ſervice par des miracles ; l'amitié ni la reconnoiſſance ne ſont pas des raiſons aſſez fortes, pour engager Dieu à renverſer l'ordre de la nature, puiſqu'il s'eſt obligé en quelque ſorte à en faire ſubſiſter les loix invariables, il n'y déroge que pour une fin digne de lui, comme ſont la manifeſtation de ſa gloire, l'établiſſement de ſa Religion, ou quelques autres fins dignes de Dieu.

J. C. a reſſuſcité Lazare, mais eſt-ce parce qu'il avoit été bien reçu chez lui ? il auroit donc dû changer l'eau en vin, aux nôces de Cana, préciſément pour donner une marque d'amitié à ſa Mere ? les Peres nous enſeignent que la réponſe qu'il lui fit : *Quid mihi & tibi mulier* ? n'étoit que pour apprendre aux conviés que Dieu n'accordoit pas des miracles par

Joann. c. 2.

des motifs humains. J. C. a bien voulu s'expliquer ſur ce qui le détermina à reſſuſciter Lazare; c'étoit pour manifeſter la gloire de Dieu, & pour que le Fils de Dieu fût connu par cette réſurrection : *Joann. c. 11.* *infirmitas hæc non eſt ad mortem, ſed pro gloriâ Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam :* & non pas pour s'acquitter envers ſes Hôtes.

VII. REFLEXION.

Tom. 2. p. 96. „ PLus elle s'eſt reconnuë criminelle, plus elle a aimé, „ *en vuë de la grande miſéricorde* „ qu'elle eſpéroit d'un Maître infiniment aimable; & voilà pourquoi s'étant préſentée avec „ beaucoup d'amour, beaucoup „ de péchés lui ſont remis. "

Ibid. P. 99. „ Vous avez crû, lui dit Jeſus, „ que je pouvois vous accorder

„ la rémiſſion de vos péchés ;
„ *vous avez eſpéré* que je le vou-
„ drois ; dans cette confiance,
„ vous avez beaucoup aimé ; j'ai
„ vû vos ſentimens, & j'ai été
„ touché de vos larmes.

L'Ecole de Théologie eſt partagée en deux ſentimens ſur les diſpoſitions requiſes dans le Pénitent, pour qu'il reçoive dans le Sacrement de Pénitence la remiſſion de ſes péchés. Les uns demandent qu'il ſoit touché d'un commencement d'amour de charité, qui ſe rapporte à Dieu, & qui ait Dieu principalement pour motif. Les autres exigent ſeulement du Pénitent, un amour de Dieu, qu'ils appellent amour d'eſpérance, fondé ſur la grande miſéricorde de Dieu, & ſur la confiance où il eſt, qu'il ſera pardonné. La queſtion eſt indéciſe, & l'une &

l'autre opinion a ſes partiſans. Le P. B. ſe déclare pour l'amour d'eſpérance, & on n'y trouve pas à redire. Mais ſon ſentiment eſt-il une raiſon pour donner des ſens à l'Ecriture, à ſa fantaiſie ? il affecte ici d'expliquer cet amour de la femme péchereſſe, comme s'il eût été un amour d'eſpérance : il diminuë l'idée qu'on s'eſt fait de cette illuſtre Pénitente, & comme s'il avoit peur qu'on ne prît ces mots : *quia dilexit multùm*, tout ſimplement pour un amour de Dieu pur, & par rapport à lui; il répéte juſqu'à deux fois, qu'elle aima *en vûë de la grande miſéricorde de Dieu.*

Luc. c. 7.

VIII. REFLEXION.

Tom. 4. „ LEs queſtions de la Samari-
„ taine tenoient toutes du gé-
„ nie de ſa nation envenimée con-

„ tre les Juifs, & un peu de celui
„ de ſon ſexe *qui aime à paroître*
„ *ſavoir.*

On ne voit pas que la Samaritaine fit la femme ſavante ; elle cherchoit à s'inſtruire, & Jeſus l'amenoit inſenſiblement, par diverſes queſtions ménagées, au point de lui faire ſentir qu'il ſavoit tout ce qu'il y avoit de plus caché dans ſa conduite, & qu'il étoit le Meſſie : il eſt hors de propos & peu convenable au Pere B. à cette occaſion de parler de l'eſprit des femmes, & ſur-tout d'en dire du mal.

IX. REFLEXION.

„ LA parabole fut ſuivie dans le cours du repas d'une autre leçon importante, par où Tome 4. pag. 123.

„ le divin Maître voulut *payer en*
„ *quelque ſorte l'hoſpitalité* que le
„ chef des Phariſiens exerçoit à
„ ſon égard. "

On pourroit faire cette remarque en parlant d'un paraſite qui amuſe ſon hôte pour être bien venu, & qui paye ſon échot par les charmes d'une agréable converſation.

X. REFLEXION.

Tome 4. p. 280. „ LAzare fit ſervir *un grand*
„ *ſouper* à ſon bienfaiteur; il
„ eſt des occaſions où un peu de
„ *profuſion* eſt bien placé, & Je-
„ ſus ne parut pas la condamner. "

Qu'il ſoit permis quelquefois de donner à manger *avec profuſion*, c'eſt ce que je ne crois pas

devoir discuter ici ? le P. B. décide que J. C. ne parut pas la condamner : & il suppose sans examen que Lazare donna dans le luxe en priant à manger Jesus ; on ne voit pourtant pas ailleurs que dans la nouvelle Histoire, que ce fut un *grand souper* qu'il lui fit servir. *Fecerunt autem ei cœnam ibi, & Martha ministrabat ; Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.* Joann. cxii

XI. Reflexion.

„ Jesus-Christ qui par *l'origine de sa Maison*, & par le lieu de sa naissance, étoit membre de la tribu de Juda, en même tems que par la demeure de sa famille, & par *l'élection de son domicile* il étoit Galiléen. “ Tom. 5. p. 139.

Parle-t'on ici d'un grand Sei-

gneur, des titres de ſa Nobleſſe, de ſa Maiſon, de ſes établiſſemens conſidérables, ou du Fils de l'Homme qui n'avoit pas ſeulement de quoi repoſer ſa tête? ſi le P. B. fait faire à J. C. *élection de domicile*, il lui donne ailleurs des oreillers pour dormir? „ Jeſus étoit étendu ſur la „ pouppe de la barque, la tête ap- „ puyée ſur un *oreiller*. “

Tom. 2. P. 379.

XII. REFLEXION.

T. 5. p. 71. „ ARrêtez-vous un moment, „ Maître, conſidérez avec „ nous ce ſuperbe édifice; quelle „ ſolidité! quelle grandeur! quel „ choix de matériaux! *quelle ré-* „ *gularité d'Architecture*! “

Les diſciples peu inſtruits des ſciences & des arts, ayant contemplé la beauté du Temple, avoient

dit ſimplement, *aſpice quales lapides, qualis ſtructuræ:* il eſt certain que ces pauvres pécheurs n'entendoient rien à l'Architecture au lieu d'en admirer *la régularité;* ils s'écrioient ſeulement ſur la grandeur des pierres, comme en peuvent parler les gens ſimples qui n'ont aucune teinture des Arts. Le P. B. fait les Apôtres des connoiſſeurs, premier défaut de bon ſens, qui devient encore plus ſenſible, parce qu'immédiatement après il traite ces habiles connoiſſeurs de bonnes gens, „ il ſemble que *ces bonnes gens* zélés „ vouloient lui faire entendre que „ cet ouvrage méritoit bien d'être conſervé. “ *Marc. c. 13.* *Ibid.*

XIII. REFLEXION.

„ DE l'impuiſſance abſolue où le Tout-puiſſant vouloit *Tom. 5. p. 362.*

„ paroître réduit dans le cours de
„ ſa paſſion, ils en concluoient,
„ *pour le repos de leur conſcience*,
„ que leur déïcide étoit un acte
„ de religion... *ces mauvaiſes con-*
„ *cluſions* ne ſurprennent pas dans
„ le ſimple peuple, mais que les
„ Princes des Prêtres peu contens
„ de ſavoir leur ennemi ſur la
„ Croix, ayent voulu inſulter à
„ ſes douleurs, c'eſt à quoi l'on
„ n'auroit pas dû s'attendre, & ce
„ que des hommes de *leur carac-*
„ *tere* ne feront jamais *ſans ſe des-*
„ *honorer*.

Se ſeroit-on attendu à cette *mauvaiſe concluſion*? la belle chute! les gens du caractere des Docteurs de la Loi ne pourront jamais faire une action ſemblable à la leur quand ils inſulterent J. C. ſur la Croix ſans *ſe deshonorer*; on diroit qu'il ne s'agit ici que d'une action

action peu convenable à un honnête homme, & par laquelle on manqueroit ſeulement aux principes de la politeſſe & de l'éducation.

XIV. REFLEXION.

„ DE ce diſcours de morale... Tom. 4.
„ on paſſa inſenſiblement à P. 125.
„ ce qu'il y avoit *de plus délicat à manier* dans la doctrine du
„ Meſſie, & au point *le plus critique* de ſa prédication. "

Sur quel ton le P. B. parle-t'il donc du myſtere de l'Incarnation ? c'eſt ce qu'il y avoit *de plus délicat à manier*, c'étoit là *le point le plus critique* ? un incrédule qui raconteroit les converſations que J.C. eut avec les Phariſiens au ſujet de ſa miſſion, pourroit s'expliquer auſſi indécem-

ment ſur cet article, & il pourroit dire que c'étoit là le point *le plus critique & le plus délicat à manier*, comme s'il eût fallu employer des ſubtilités & des ſophiſmes pour ébloüir les Phariſiens : mais un hiſtorien catholique qui croit de cœur, & qui confeſſe de bouche le Meſſie, a mauvaiſe grace de ſe ſervir de ces termes quand il en parle, & de faire entrevoir qu'il étoit difficile à J. C. de prouver qu'il étoit le Fils de Dieu, comme ſi c'eût été un paradoxe qu'on étaye avec peine, & qui ne ſe ſoutient que par des ruſes d'une dialectique ſéduiſante.

XV. REFLEXION.

Tom. 5. p. 350. „ LA cruelle flagellation avoit
„ réduit ſon corps délicat à
„ un ſi grand épuiſement, qu'il ſuc-

„ comba ſous la péſanteur de ſa
„ Croix ; il en parut accablé ; *il*
„ *gémit*, *il s'arrêta*, ſans qu'il lui
„ fût poſſible de faire *un pas en*
„ *avant* : on peut juger de quel
„ œil *ſes bourreaux* regarderent ſa
„ défaillance, & avec quelle in-
„ humanité ils inſúlterent à ſa
„ foibleſſe. "

Nous ne ſavons rien des circonſtances de la Paſſion du Sauveur, que ce que les Evangéliſtes nous en ont appris : S. Luc dit que pendant qu'on conduiſoit Jeſus au Calvaire (où il portoit ſa Croix, *bajulans ſibi Crucem*) on prit de force un étranger, appellé Simon, à qui on fit porter l'inſtrument du ſupplice, *& impoſuerunt illi Crucem portare poſt Jeſum* : on ne ſait pas ſi ce fut par humanité, ou pour ſoulager Jeſus fatigué : le P. B veut émouvoir les cœurs, & il ſe croit

Joann. c. 20.

Luc. c. 23.

tout permis pour y parvenir : n'importe, que ce ſoit par des fauſſetés : il vous dit d'un ton aſſuré que Jeſus *gémit*, qu'il *s'arrêta*, & qu'il étoit ſi épuiſé, qu'il ne lui étoit pas poſſible de faire un pas *en avant* : ſi on lui ſoutient qu'il n'accuſe pas vrai, quelle réponſe nous donnera-t'il ? ſans doute il n'oſera renvoyer au titre de ſon hiſtoire, comme étant tirée *des ſeuls Livres ſaints*.

XVI. REFLEXION.

Tom. 6. p. 24. „ PLuſieurs ſaintes femmes „ voulurent *être de la partie* „ (pour enſevelir Jeſus) les me- „ ſures furent priſes, *& le ren-* „ *dez-vous* aſſigné pour partir du- „ rant la nuit. Effectivement on „ ſe mit en marche, mais ſoit qu'il „ fallut attendre quelques-unes

„ des compagnes qu'on avoit aſ-
„ ſociées à *la bonne œuvre*.....,
„ ſoit que les ténébres euſſent *fait*
„ *peur*, dès qu'on s'y vit engagé..
„ ſoit même qu'on eût jugé à pro-
„ pos d'envoyer quelques-unes de
„ la troupe *à la découverte*, pour
„ reconnoître la ſituation des
„ lieux, & pour en rendre *bon*
„ *compte*, il eſt certain que le *gros*
„ *de la bande* fut très long-tems
„ en route. "

Ne ſemble-t'il pas voir des folles qui courent les champs pendant la nuit ? ou bien un détachement de Vagabondes qui va à *la découverte* pour s'inſtruire des démarches de l'ennemi, & qui doit revenir rendre *bon compte* de ce qu'il a remarqué. Le P. B tourne en partie de plaiſir l'empreſſement des ſaintes Femmes, pour aller au Sépulchre : c'eſt un *ren-*

dez-vous qu'on aſſigne ; il arrive des avantures quand on eſt en marche, il faut s'attendre les unes les autres ; ce ſont les ténébres qui font *peur*. Enfin *le gros de la bande* eſt très long-tems en route : quelle idée prendra ici le Lecteur de la piété de ces Femmes ? diſons mieux, de ce pélerinage ridicule ! eſt-il poſſible de diſſimuler ſes ſentimens, & de paſſer ſous ſilence des traits ſi ſcandaleux !

XVII. REFLEXION.

Tom. 6. p. 44. „ A L'égard des apparitions, „ ſoit des Anges, ſoit de Je- „ ſus, on n'en avoit pour garants, „ que quelques *femmes dévotes*, „ on fit dès lors à leur Séxe, l'in- „ juſtice de ne les pas croire. Et „ Magdeleine vit traiter ſes com- „ pagnes, comme elle l'avoit été

„ elle-même ; *de femmes viſion-*
„ *naires*, dont des hommes ſa-
„ ges ne pouvoient adopter les
„ réveries *ſans ſe dèshonorer.*

Cette réfléxion eſt dèshonorante pour les premiers témoins de la réſurrection de J. C. elle jette du ridicule ſur les ſaintes femmes, qui rapporterent aux Apôtres qu'elles avoient vû le Seigneur ; il eſt vrai qu'ils ne crurent pas d'abord ce qu'on leur apprenoit de cette réſurrection, & que cette nouvelle leur paroiſſoit comme un ſonge : *& viſa ſunt ante illos ſicut deliramentum verba iſta.* Luc. 24.

Mais il y a bien de la différence, comme je crois, entre ces deux choſes : ne pas croire, ou s'échapper juſqu'à traiter Magdeleine de *femme viſionnaire*, & marquer pour elle un mépris

qui aille juſqu'à ſe *croire déshonoré*, en ajoutant foi à ſon témoignage, n'en déplaiſe au P. B. c'eſt à contretems qu'il imagine qu'on diſputoit, qu'on conteſtoit, qu'on ſe diſoit des injures dans un moment où les Apôtres étoient partagés entre des ſentimens de crainte, de joye, d'eſpérance, qui les tenoient plutôt dans l'agitation que dans l'incrédulité: *non credentibus, & mirantibus præ gaudio*: on pourroit ſupporter des converſations plaiſantes, boufonnes, en forme d'épiſode dans une méchante tragédie de la Paſſion. Si ce ſpectacle étoit encore permis, je conſeillerois aux nouveaux Confréres de puiſer dans l'Hiſtoire du P. B. les traits les plus comiques.

Ibid. ℣. 14.

XVIII. REFLEXION.

„ LE disciple bien-aimé vit en se baissant, que les lin- „ ges étoient à terre ; c'étoit bien „ de quoi piquer *la sainte curio-* „ *sité de son amour* pour son Maî- „ tre ; il en réprima l'empresse- „ ment *par respect pour son Supé-* „ *rieur*. Il jugea qu'il convenoit à „ l'authenticité du témoignage „ que *le Chef* du Collége apostо- „ lique, s'instruisît le premier de „ toutes les circonstances ; afin „ que rapportant le fait des pré- „ dictions qui l'annoncoient ; *il* „ *décidât avec authorité ce qu'il en* „ *falloit croire*. "

Tome 6. page 28.

Tous les interprétes n'ont pas reçu avec une égale abondance, le don des Ecritures, & je suis per-

ſuadé qu'avant le P. B. aucun d'eux n'avoit vû ſi loin dans
Joann. 20. ces paroles : *vidit linteamina poſita, non tamen introivit.* Il faut en effet, beaucoup de pénétration & de ſubtilité, pour déviner que St. Jean n'entra pas *par reſpect pour ſon Supérieur ;* & que c'eſt ce reſpect profond, dont il étoit pénétré pour *ſon Supérieur*, qui réprima *la ſainte curioſité de ſon amour.* Cela s'appelle voir clair dans l'Evangile, & s'en ſervir utilement pour montrer que les Apôtres reconnoiſſoient la primauté de Pierre. Jean en étoit ſi occupé alors, qu'il jugea qu'il falloit attendre la déciſion *ex cathedrâ* du Chef des Apôtres, avant qu'il crût que J. C. fût reſſuſcité ; c'étoit en plein Concile que la queſtion devoit être terminée ; il n'oſoit s'en inſtruire par lui-même. Réveries toutes pures & imagination échauffée.

CHAPITRE VII.

Stile burleſque.

Juſqu'ici nous n'avons conſidéré l'Hiſtoire du nouveau Teſtament, que par rapport au dogme & à la morale; ces remarques n'ont tombé juſqu'ici, que ſur des parties détachées de l'Hiſtoire. Ces points iſolés les uns des autres, n'ont fourni matiere qu'à des diſcuſſions de Théologie très diſparates, & qui n'ont entr'elles aucun rapport.

Mais l'enſemble de l'ouvrage n'avoit pas encore été touché, quoi que ce ſoit cet enſemble, qui caracteriſe un ouvrage, & qui

l'apprétie ſelon ſa juſte valeur. On peut réduire ſous trois queſtions générales, les obſervations qui peuvent être faites ſur tout le corps de l'ouvrage : 1o. L'Hiſtoire eſt-elle fidéle ? en ſecond lieu, eſt-elle écrite convenablement au ſujet que l'Auteur a entrepris de traiter ? & enfin eſt-elle écrite avec pureté & nobleſſe.

La fidélité de l'Hiſtorien à ne ſuppoſer aucuns faits, à préſenter les événemens comme ils ſont arrivés, à expoſer ſans déguiſement, les réponſes, les maximes, comme les actions de ceux qu'il fait parler, doit être la baſe fondamentale de ſon ouvrage : en vain enchanteroit-il par des récits ; s'ils ſont faux, il perd la qualité de l'Hiſtorien : il n'eſt plus qu'un Fablier.

Cette premiere qualité de l'Hiſtorien eſt preſque auſſi rare à ren-

contrer, qu'elle eſt néceſſaire; mais ſouvent c'eſt moins la faute de l'Auteur, que celle des mémoires ſur qui il travaille: le P. B. ne doit s'en prendre qu'à lui même de ſa négligence à nous rendre avec ſincérité l'Hiſtoire de J. C. Le texte des quatre Evangéliſtes expliqué par les ſaints Peres, conſervé dans ſa pureté par l'Egliſe, lui fourniſſoit une matiere toute préparée. Les erreurs & les mépriſes ſont d'une conſéquence d'autant plus grande, que la vérité de l'Hiſtoire ſainte intéreſſe le dogme, & qu'elle concerne la Morale: s'il étoitdéfendu de s'écarter du vrai, c'étoit ſur-tout en matiere de Religion, qui régle notre croyance, & la conduite de notre vie.

Il ne ſera pas difficile de compter plus de cinquante traits d'Hiſtoire altérés, falſifiés, ajoutés,

ou ſupprimés dans la nouvelle Hiſtoire, ſi on veut s'en donner la peine; & il ne ſera pas néceſſaire d'aller les prendre dans l'ouvrage: notre Critique les rapporte fidélement; ſi elle eſt défectueuſe cette Critique, c'eſt parce que l'Auteur ayant craint de paſſer pour un homme paſſionné, s'eſt contenu dans les bornes de la plus grande modération, & qu'il a fait grace à cette hiſtoire ſur pluſieurs autres chefs qui ne manqueront pas d'être relevés par d'habiles gens, & qui ne ſeront pas ſi réſervés.

La ſeconde obligation d'un hiſtorien, eſt d'écrire d'un ton convenable au ſujet qu'il traite, & de ne pas s'enfler pour des détails communs, comme de ne pas ramper dans le ſtile burleſque quand il traite de grands événemens: il faut ſur tout qu'il faſſe parler les hommes dans leur natu-

rel, qu'il ne défigure pas leurs caracteres,& qu'on puiſſe les reconnoître tels qu'ils étoient : ſi l'hiſtorien qui a entrepris de nous donner l'hiſtoire de la vie des premiers Patriarches, les fait agir & parler comme des hommes nourris à la Cour ou au milieu de Paris, je rirai du ridicule qu'on leur prêtera.

male ſi mandata loqueris, aut dormitabo, aut ridebo.

Appliquez ces principes à l'hiſtoire du nouveau Teſtament, c'eſt J. C. & ſes Apôtres qui y agiſſent & qui y parlent : l'hiſtorien doit donc me repréſenter J. C. tel qu'il a paru à Jeruſalem & à toute la Judée ; les hiſtoriens contemporains & témoins oculaires n'en parlent que comme d'un homme rempli de grace & de ſageſſe, ſerieux, modeſte, humble, ſimple dans ſes réponſes : un Auteur moderne de la même hiſtoire eſt donc obligé

de faire paſſer ce caractere de ſageſſe & de ſimplicité dans ſon ouvrage, & j'aurai raiſon de me plaindre ſi je ne puis reconnoître le même Jeſus que les Evangéliſtes m'ont annoncé.

Quelles plaintes n'a-t'on pas à faire du peu de ſoin qu'a eu le P. B. à garder inviolablement cette loi que les principes d'hiſtoire lui impoſoient, & que le reſpect pour les Livres ſaints exigeoit ſpécialement de lui. Qu'eſt-ce que l'hiſtoire nouvelle du nouveau Teſtament? une eſpéce de Comédie, où chacun joue ſon rôle: le ſtile bouffon en fait comme la baſe, & le ridicule en eſt l'accompagnement: j'entend dire à quelques perſonnes prévenuës, & qui n'ont peut-être pas pris la peine de lire cette hiſtoire, qu'elle eſt écrite noblement & avec dignité; que Jeſus y parle avec majeſté & en Dieu, que rien n'eſt

rien n'eſt plus raviſſant que ſes diſcours : que cette hiſtoire eſt touchante, qu'elle attendrit, & qu'elle inſpire de ſentimens de religion! une lecture réfléchie & ſuivie de ce livre, m'a fait naître des idées bien oppoſées à ce mérite prétendu de la nouvelle Hiſtoire.

Je prétends au contraire qu'il ſeroit difficile de l'écrire d'un ton plus ridicule, & ſi on n'étoit bien informé d'ailleurs de la piété & de la religion de l'Auteur, (dont il vient de donner une preuve ſi autentique en abandonnant ſon ouvrage,) on le ſoupçonneroit d'avoir écrit dans le deſſein de rendre l'Evangile mépriſable. Que peut-on en effet imaginer de plus choquant que de donner pour ainſi dire le démenti aux Evangéliſtes, en affoibliſſant ou en exagérant ſans ceſſe ce qu'ils ont aſſuré avoir été dit par J. C. Pourquoi le P. B. s'é-

carte-t'il de la ſimplicité de l'Evangile ? quelle affectation inſenſée a-t'il eu à nous donner la Comédie en prêtant des mœurs françoiſes au Sauveur du monde : il le fait parler comme un homme ordinaire élevé parmi nous, & encore quelle éducation lui donne-il ? un ton bas, comique, & burleſque, ce qui rabaiſſe les maximes du Sauveur, ce qui leur fait pour ainſi dire perdre leur force & leur vérité : ici il me ſemble entendre un Théologien qui diſpute ſur les bans ; là, c'eſt un Prédicateur qui diviſe un ſermon & qui prouve chaque partie ; tantôt c'eſt un beau parleur qui amuſe & qui divertit ; & juſques ſur la Croix il conſerve le défaut de parler trop : je prie les Lecteurs de ſe convaincre de la vérité de ces défauts par une lecture ſuivie de l'Hiſtoire, & pour en épargner la peine à ceux

qui s'ennuyeroient d'une Hiſtoire ſi mal faite, je ferai paſſer ſous leurs yeux des exemples qui juſtifieront ma critique.

La derniere qualité d'un Hiſtorien conſiſte dans la nobleſſe & dans la pureté du langage; on ſera étonné que j'oſe en parler, & que j'aye la témérité de cenſurer un homme qui paſſe pour une des meilleures plumes de notre ſiécle. Je conviens que le P. B. a une belle imagination, qu'il eſt heureux à faire des portraits, & qu'il plait: j'ajoute qu'il a fait ſes preuves il y a vingt-cinq ans: je ne ſaurois cependant m'empêcher de dire que ſon dernier ouvrage eſt très négligé.

Je demande qu'on ne me juge point moi-même, & que l'on attende pour décider, que l'on ait lu ce que j'ai rapporté, qui m'a paru répréhenſible & défectueux dans

ſon ſtile : c'eſt par où ces remarques finiront. J'aurois pû omettre ces dernieres, qui ne doivent pas entrer en comparaiſon avec celles qui concernent le dogme & le fond de l'Hiſtoire.

ARTICLE PREMIER.

Paroles, Réponſes & Actions de JESUS-CHRIST.

„ VOus pouvez vous autres
„ vous montrer à Jeruſalem
„ quand il vous plait, vous n'y
„ courez aucun danger..... *j'ai*
„ *des meſures à garder* dont vous
„ pouvez vous diſpenſer impu-
„ nément.

Quand J. C. déclaroit à ſes Apôtres qu'il n'iroit pas à Jeruſalem avec eux pour y aſſiſter à la célé-

bration de la fête, il accompliſſoit la volonté de ſon Pere: & c'eſt cette volonté ſuprême qui régloit tous ſes pas : l'Écrivain ſacré nous inſtruit de la raiſon qui lui fit différer de quelques momens ce voyage : *Vos aſcendite ad diem feſtum hunc, ego autem non aſcendo ad diem feſtum iſtum ;* & pourquoi ? eſt-ce parce que J. C. a *des meſures à garder* ? c'eſt parce que le moment marqué par ſon Pere n'etoit pas encore arrivé, *quia meum tempus nundum impletum eſt.* Les hommes ordinaires & ſur-tout les politiques *ont des meſures à garder :* ils ménagent leurs intérêts avec ſoupleſſe, ils étudient les momens favorables ; ils ne ſe livrent pas ſans connoiſſance ; mais l'Homme-Dieu n'avoit *nulles meſures à garder* avec les Juifs ; il ne craignoit pas les excès de leurs paſſions & de leur jalouſie ; c'étoient les dé-

Joann. c. 7.

Ibidem.

crets de la providence de Dieu qui décidoient de toutes ſes démarches ; la volonté de ſon Pere en étoit la ſeule régle. *Meum tempus nundum adimpletum eſt.*

II.

Tom. 4. pag. 274.

„ Puis adreſſant la parole à „ Pierre, retirez-vous loin de moi: „ lui dit-il, avec menaces, *vous „ me forcez de vous traiter en en- „ nemi.* Les diſcours que vous te- „ nez me ſcandaliſent, je ne les „ entends *qu'avec horreur.* "

Les Paraphraſes du P. B. dégénérent toujours en bas comique; il pouvoit rendre ſimplement la parole de J. C. *Vade retrò Satana, ſcandalum mihi es*, „ retirez vous „ tentateur, vous m'êtes un ſujet „ de ſcandale. " Mais comme ces paroles s'adreſſent à Pierre, il adou-

Math. c. 16.

cit cette Apoſtrophe, & il ſemble que J. C. ne la fait qu'à regret, & qu'il en fait quelque ſorte d'excuſe : *vous me forcez de vous traiter en ennemi* ; toute la réprimande ne tombe plus ſur la perſonne de Pierre, comme le texte ſacré le fait voir ; mais ſur des diſcours que J. C. ne pouvoit entendre qu'*avec horreur*. C'eſt ainſi que parlent les petits maîtres, quand quelque choſe leur déplait, *cela eſt horrible ; le cœur me léve ; je ne vous entends qu'avec horreur.*

III.

„ Un homme riche vivoit au Tom. 4.
„ milieu de votre Peuple, un pau- pag. 158.
„ vre mandiant *que je nomme*
„ *Lazare*, demeuroit à la porte
„ du riche. “

Il ſemble d'abord que Jeſus rapporte un trait d'Hiſtoire, puis il lui donne auſſi-tôt l'air d'une fable, en

imaginant des perſonnages ; (a) *un pauvre mandiant que je nomme Lazare* : l'Evangile nous fait ap-

Luc. c. 16. percevoir un fait réel. *Homo quidam erat dives... & erat quidam mendicus nomine Lazarus.*

IV.

Tome 5. pag. 235. „ En vertu de l'union *hypoſtatique* de mon humanité, avec „ le Verbe de Dieu, j'ai une gloire qui m'eſt propre.

Le Sauveur parle grec à des Galiléens, il ſe ſert du mot ὑποστάσις pour leur expliquer le myſtére de ſon Incarnation : groſſiere bévuë, & fauſſeté.

V.

Tom. 4. p. 256. „ Jeſus marchoit *avec tant de*

(a) Cum nomen ipſum ſtatum illius mendici deſignet, datum iſtud ei fuiſſe à Chriſto Domino quoniam cum argumento congrueret manifeſtum eſt ; atque adeò meram hanc parabolam non hiſtoricam narrationem eſſe. *Hard. in Luc. p.* 213.

„ *viteſſe*, qu'il laiſſa ſes Apôtres
„ aſſez loin de lui.

Ces paroles, *& his dictis præcedebat aſcendens Jeroſolymam*; veulent-elles dire que Jeſus couroit les champs ? à quel propos le P. B. donne-t-il à J. C. une marche ſi précipitée ? *præcedere* n'a jamais ſignifié marcher *avec une grande* viteſſe.

V I.

„ Je vous ſubſtitue à moi, pour Tom. 6.
„ reconcilier les hommes avec pag. 75.
„ mon Pere céleſte ; vous les ju-
„ gerez *ſur leur propre confeſ-*
„ *ſion* ; vous examinerez les diſ-
„ poſitions intérieures de leur
„ conſcience.

Il eſt auſſi certain que ces paroles *quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis, & quorum retinueritis, retenta ſunt*, ſuppoſent l'o- Joann. 20.

bligation de la Confeſſion auriculaire, qu'il eſt faux que J. C. en ait fait une mention expreſſe & ſpéciale, & qu'il ait parlé de l'examen que les Confeſſeurs doivent faire des diſpoſitions intérieures de la conſcience de leurs pénitens: c'eſt mal entendre les intérêts de la Religion, que vouloir en appuyer les dogmes par des menſonges. Nous déclarons hautement à tous ceux qui pourroient s'en ſcandaliſer, que le P. B. n'a point pris dans l'Ecriture ſainte, que J. C. ait ordonné aux Apôtres de juger les hommes *ſur leur propre confeſſion*, & d'examiner leurs diſpoſitions *intérieures*: c'eſt un homme guidé par un faux zéle, qui ſubſtitue ſes réfléxions à la parole de Dieu, & qui s'eſt imaginé qu'elles étoient admirables pour confondre l'héréſie; mais les hérétiques n'auront-ils pas occa-

ſion de reprocher au P. B. qu'il altére l'Ecriture à laquelle il eſt defendu de rien ajouter, ni de rien retrancher : *ſi quis apposuerit ad hæc, apponet Deus ſuper illum plagas ſcriptas in libro illo.* Apoc. p. 22

VII.

„ Le diſciple bien aimé lui dit tout bas : Seigneur, *fiez-vous à moi*, ouvrez votre cœur à un diſciple que vous aimez & qui vous aime, dites-moi quel eſt le malheureux qui va vous trahir ? *je le veux bien*, répondit Jeſus, mais à la maniere dont je vais vous l'apprendre, vous verrez aſſez que c'eſt pour vous ſeul, & que je ne vous rends pas *le Maître de mon ſecret.* Tom. 5. pag. 163.

Quand j'aurois la voix de Stentor, je m'en ſervirois pour me faire entendre de plus loin : je dirois, je ne reconnois plus ni l'E-

criture ſainte, ni ſa noble ſimplicité, ni la Majeſté de mon Sauveur. Il ne parle que comme un vain diſcoureur & ennuyeux, il reſſemble à ces grands cauſeurs qui n'ont jamais fini: quo veulent dire ces fadeurs, *je le veux bien; mais à la maniere dont je vais vous l'apprendre, vous verrez aſſez que c'eſt pour vous ſeul, & que je ne vous rends pas Maître de mon ſecret?* le beau ſecret à garder que la trahiſon de Judas, pour que Jean n'en fût pas rendu le Maître! la voix de Stentor eſt peut-être une éxagération; mais il ſeroit utile à préſent qu'il y eût de ces hommes, pour crier contre les abus qu'on fait ici du Texte ſacré. J'inſiſte de plus ſur l'air fabuleux de ce récit: Jeſus occupé à donner les dernieres preuves de ſon amour à ſes diſciples, en inſtituant le Sacrement de l'Eucha-

riſtie, rempli des penſées de notre rédemption qu'il alloit opérer ſur la Croix, n'auroit pas tenu des diſcours ſi légers, & ſi peu convenables à la circonſtance dans laquelle il ſe trouvoit.

VIII.

„ Moins d'une heure a laſſé
„ votre patience, & je vous trou- Tom. 5. pag. 257.
„ ve plongés dans un *honteux aſ-*
„ *ſoupiſſement.* Eveillez-vous,
„ croyez-moi.... l'heure eſt ve-
„ nuë où le Fils de l'Homme ſe-
„ ra livré entre les mains des
„ Gentils, ce moment n'eſt-il pas
„ bien propre au ſommeil de ſes
„ diſciples ? *rougiſſez de votre pa-*
„ *reſſe*, levez-vous ſans différer. "

Ce ton grondeur n'eſt pas du Fils de Dieu, qui ſupporta avec patience toutes les foibleſſes des Apôtres: on ne voit pas qu'il leur ait dit de rougir de *leur pareſſe*, & qu'il ait

traité leur ſommeil de *honteux aſſoupiſſement* : il ſavoit que c'étoit la triſteſſe qui les avoit abbatu ; il leur fait des reproches plus doux
Math. 26. & plus touchans ; *ſic non potuiſtis unâ horâ vigilare mecum... dormite jam & requieſcite.*

IX.

Tom. 5. pp. 258. 259.
„ Déterminé & réſolu, *quoique toujours tourmenté*, il re-
„ vient à ſes Apôtres, ils dormoient
„ encore... Jeſus les éveille... il
„ retourne à la priere..., *vous le*
„ *voulez mon Pere, vous ſerez*
„ *obéi.* Je mourrai dans les op-
„ probres, & j'expirerai ſur la
„ Croix.

Il ſemble que J. C. tourmenté, ne conſent à boire le Calice de ſa Paſſion que par dépit ; il y a, je ne ſais, quelle indécence à ren-
Luc. c. 22. dre ces paroles, *verumtamen non mea voluntas, ſed tua fiat*, qui

expriment une volonté paiſiblement ſoumiſe, par ces mots hardis, *vous le voulez mon Pere, vous ſerez obéi*; il faut être tourmenté & agité d'une paſſion violente, pour exprimer ainſi ſon obéiſſance à Dieu.

X.

„ Jeſus voyant auprès de lui, Tom. 5.
„ ſa Mere & ſon diſciple, leur pag. 375.
„ dit ces *trois courtes paroles*: vous
„ m'allez perdre, dit-il à Marie,
„ aſſurez-vous cependant de re-
„ trouver toujours ici bas, *des*
„ *ſoins & des attentions*, dans
„ mon diſciple. Je vous donne un
„ Fils, voilà celui qui déſormais
„ vous en tiendra lieu. Pour vous,
„ dit-il à Jean, vous êtes mon
„ diſciple, je vous aime & je
„ vous quitte; mais je vous laiſſe
„ une Mere, ſouvenez-vous que
„ c'eſt la mienne. "

Le P. B. oublie qu'il vient d'avertir que Jeſus ne dit à ſa Mere & à ſon diſciple, que *trois courtes paroles*, car auſſi-tôt après il fait prononcer un long diſcours à l'Homme-Dieu, que la rigueur du ſupplice de la Croix, devoit empêcher de parler beaucoup. Dans le Texte de l'Evangile, ce ne ſont que deux mots qu'il prononce avec effort, & avec peine; *ecce Filius tuus, ecce Mater tua.* Mots énergiques & plus expreſſifs que le vain babillage du Commentateur.

Joann. 19.

Ainſi de deux Hiſtoriens dont l'un rapporte que Jeſus n'a dit que ces mots: *Femme voilà votre Fils*, & l'autre, qu'il parla en ces termes: *vous m'allez perdre, aſſurez-vous cependant de retrouver toujours ici bas des ſoins & des attenſions dans mon diſciple; je vous donne un Fils, voilà celui qui déſormais*

ſermais vous en tiendra lieu. Je demande au quel devons-nous ajouter foi ? eſt-ce à un Auteur qui écrit comme il lui plaît, ſans authorité, ſans principes, ſans vraiſemblance ; ou à celui qui dit ce qu'il a entendu, & qui ne l'a écrit que par inſpiration de l'Eſprit ſaint ? en vain le P. B. nous repréſentera-t'il que ſa longue période contient en ſubſtance les paroles de J. C. je ſuis toujours en droit de lui demander ſi J. C. a prononcé ces paroles comme il me les rapporte ? S'il a aſſuré à Marie qu'elle ne *manqueroit ici bas, ni de ſoins ni d'attentions*, ou s'il lui a ſeulement donné un Fils en la perſonne de Jean. Il faut répondre juſte, & il faut convenir que l'Hiſtoire nouvelle n'eſt pas fidéle. Le P. B. ne conviendra pas qu'il y a du ridicule & du comique, à faire faire des complimens

à Marie par Jeſus, & que ces complimens ont tout l'air d'une fable; il n'en conviendra pas, dis-je; mais le Lecteur judicieux appercevra aiſément *que ces ſoins & ces attentions* qui ſont promiſes à Marie, ici bas, ſont une puérilité miſérable.

Ibid. p. 375. Autre bévuë priſe d'après le Pere Hardouin, (*a*) „ Jean „ retira Marie dans ſa Maiſon “ comme ſi l'Apôtre qui avoit renoncé à tout, pour ſuivre Jeſus, & qui n'avoit peut-être que ſes filets avant qu'il le ſuivît, eût eu une Maiſon & un ménage à la *¶. 27.* mort de J. C. ces paroles de ſaint Jean *& ex illâ horâ accepit eam diſcipulus in ſua*, avoient toujours été priſes en ce ſens, qu'il la prit

(*a*) Dicit matri ſuæ Mulier iſtum deinceps habebis pro filio, ego enim jam à te auferor: deinde dicit diſcipulo: tu hanc ut matrem colito. Et ex illa hora accepit eam diſcipulus *in ſuas ædes*, ut ſecum ſemper eſſet. *Harduin. Paraph. pag.* 316.

& l'adopta pour ſa Mere : ou bien comme dit ſaint Auguſtin, il la prit pour lui rendre les devoirs d'un Fils à ſa Mere, *ſuſcepit eam non in ſua prædia, quæ nulla propria poſſidebat, ſed officia quæ propria diſpenſatione curabat :* & en effet, indépendemment de cette circonſtance remarquée par ſaint Auguſtin, que Jean n'avoit rien, & avoit renoncé à tout ; le texte Grec ne déſigne pas que Jean ait une Maiſon, par ces mots εἰς τὰ ἴδια : la verſion Syriaque & Arabe rendent ces mots par les ſuivans, *apud ſe.*

Auguſt. in Joann.

XI.

„ Mon Pere, s'écrie-t'il, voyez ce que ſont ſouffrir à votre Fils, *ces hommes impitoyables* ; je vous conjure de regarder *ce cruel ſpectacle*, avec moins d'indignation contre *leur cruauté*, que de compaſſion pour leur ignoran-

Tom. 5. pag. 336.

„ ce ! les *malheureux* ne ſavent
„ ce qu'ils font !

Oüi, cette Priere eſt adorable & ſainte, elle eſt un modéle de la patience de Jeſus dans ſes ſouffrances, & de ſa tendreſſe pour ſes ennemis. Elle diminuë le péché des Juifs, elle en ſollicite le pardon ; mais eſt-ce celle que le P. B. ſuppoſe que Jeſus adreſſa à ſon Pere? non : cette Priere eſt plutôt un reproche, une plainte amere, & une éxagération des ſouffrances de l'Homme-Dieu : on n'y parle que *de cruel ſpectacle*, *de cruauté*, *d'hommes impitoyables & de malheureux*. Mais je reconnois la douceur de Jeſus dans les paroles de ſaint Luc : *Pater, dimitte illis, neſciunt enim quid faciunt.* Luc. 23.

Si Jeſus avoit réclamé ſur la Croix, la Juſtice de ſon Pere, pour punir l'attentat des Juifs, & qu'il

l'eût engagé, en lui repréſentant l'atrocité du crime, auroit-il employé d'autres termes que ceux-ci, pour ſolliciter la vengeance du Ciel contre les Juifs ? *vous voyez ce que font ſouffrir à votre Fils, ces hommes impitoyables* : car tous ces mots portent : c'eſt le *Fils de Dieu* qu'ils crucifient ; ils ſe livrent à leur déïcide avec cruauté ; *c'eſt un cruel ſpectacle ;* Dieu en eſt témoin : *vous voyez* : autant de circonſtances qui doivent déterminer Dieu, non pas à pardonner à *ces hommes impitoyables*, mais à uſer envers eux de la même rigueur qu'ils exercent ſur le Fils de Dieu.

Ce n'eſt pas la peine de faire obſerver que cette paraphraſe eſt trop longue, que J. C. n'avoit pas la force de parler ſi long-tems ſur la Croix, & qu'il eſt faux qu'il l'ait fait. Il ſuffit de remarquer que

c'eſt la paſſion & la haine plutôt que l'amour pour les ennemis, qui parlent dans la nouvelle Hiſtoire de J. C.

XII.

Tome 6 pag. 68. „ Magdeleine dont vous connoiſſez la ferveur & *le courage*, „ m'avoit vûë la premiere, elle „ eſt venuë vous le dire de ma „ part, vous ne l'avez pas crû... „ un nombre conſidérable de „ Femmes *vertueuſes*, *honorées* „ *de ma confiance*, *dignes de votre eſtime*, envoyées par mes „ Anges, & chargées par moi-„ même de mes ordres, les exé-„ cutent avec promptitude, & „ vous traitez leurs diſcours *d'imagination & de réveries*. J'ap-„ parois à deux de vos Compagnons, *ils viennent de trois lieuës* vous rendre compte de „ tout; vous ne vous ſoumettez „ pas.

C'eſt le touchant Commentaire de ces paroles : *& exprobravit incredulitatem eorum, & duritiam cordis, quia iis qui viderant eum reſurrexiſſe, non crediderunt.* Remarquez toujours, & ne perdez pas de vuë que J. C. eſt habillé à la Françoiſe. Cela plaît au Lecteur qui aime à trouver des phraſes qu'il eſt accoutumé d'entendre dans ſa converſation ; peu importe au P. B. que la choſe ſoit vraye ; ſi le récit plaît, il eſt content. Les Auteurs comiques ſe ſoucient peu du vrai Hiſtorique, le vraiſemblable & l'amuſant leur ſuffit. Marc. 16.

Je ne finirois pas s'il falloit relever tous les travers, les bévuës & les expreſſions boufonnes qu'on rencontre preſque à chaque page ? & je puis en dire, ce qu'Homere diſoit des Nations & des Chefs qui ſe trouverent au Siége de

Troye. Je ne pourrois les nombrer, ni les détailler ſuffiſament, quand j'aurois dix bouches & dix langues, & une voix d'airain.

Iliad. B. πληθὺν δ' οὐκ ἂν ἐγὼ μυθήσομαι οὐδ' ὀνομήνω
Οὐδ' εἰ μοι δέκα μὲν γλῶσσαι δέκα δὲ στόματ' εἶεν
φωνὴ δ' ἄρρηκτος χάλκεον δέ μοι ἦτορ ἐνείη

ARTICLE II.

Récits faux, hardis & comiques.

Tome 2. page 173. „ LEs Anges trop honorés de „ ſe voir les Miniſtres (de J. „ C.) lui préſenterent *les rafraî-* „ *chiſſemens* dont il avoit beſoin.

Jeſus avoit jeûné pendant quarante jours dans le déſert, & après quoi il eut faim, *poſteà eſuriit.* Or

Math. c. 4.

préſente-t'on *des rafraichiſſemens* à un homme qui n'a pas mangé depuis long-tems ? l'Ecriture dit que les Anges ſervoient Jeſus. *Miniſtrabant ei.* Miniſtere qui ne peut ſe rapporter qu'à la néceſſité qu'il avoit bien voulu reſſentir de prendre des alimens. *Ibid.*

I I.

„ Nous venons pour apprendre ſi c'eſt en qualité de Meſſie, „ que vous aſſemblez le Peuple ? „ au nom du Meſſie, Jean-Baptiſte fut ſurpris & indigné ; *moi le Meſſie !* reprit-il avec force. „ Non, *je ne le ſuis pas*, je vous „ le déclare en vérité ; non, je ne „ ſuis point le Chriſt. Tome 2. page 201.

Ton des Poiſſardes de la Place Maubert.

I I I.

„ Pour l'Enfant, il ſouffroit, il „ étoit ſenſible comme les autres * Tome 2. page 79.

„ à la douleur *de l'opération* ; il
„ laiſſoit appercevoir dans ſes lar-
„ mes & dans ſes cris, la condi-
„ tion de la nature.

L'Ecriture n'en parle pas. Ce détail des douleurs de *l'Opération*, eſt de l'Hiſtoire du P. B. tirée *de ſa ſeule imagination.*

IV.

Tome 3. page 18. „ Ceux qui tenoient des diſ-
„ cours à peu près ſemblables
„ contre le Fils de Dieu, blaſ-
„ phémoient impunément, ils ré-
„ pétoient le langage des Maî-
„ tres, *ils faiſoient leur cour*, *ils*
„ *méritoient des graces.*

Réfléxion puérile & ſotte.

V.

Tome 3. page 263. „ Pluſieurs habitans de Jeruſa-
„ lem, étoient venus voir Mar-
„ the & Marie, pour faire aux
„ deux Sœurs, *leur compliment de*
„ *condoléance*, ſur la mort de leur

„ Frére. " *Ut conſolarentur.*

Nous ne ſavons pas ſi les Juifs faiſoient des complimens de condoléance à la Françoiſe : il eſt choquant de leur donner les mœurs de nos jours.

V I.

„ Le Docteur ſentit bien que Tome 3.
„ *le terrein ne lui étoit pas avan-* page 342.
„ *tageux*, (celui qui avoit queſ-
„ tionné J. C. ſur le plus grand
„ précepte de la loi.) *il abandon-*
„ *na la partie*, & il laiſſa, ſi on
„ peut parler ainſi, *le champ libre*
„ *à ſon vainqueur.*

Oüi, on peut parler ainſi dans la ruë ſaint Jacques, & non pas dans une Hiſtoire, & moins encore dans une Hiſtoire ſacrée.

V I I.

„ Jeſus-Chriſt répliqua au nou- Tome 2.
„ veau Soldat qu'il vouloit *enrô-* page 375.

„ *ler dans ſa Milice*, laiſſez aux
„ morts, le ſoin d'enſevelir leurs
„ morts.

On enrôle les Soldats, mais J. C. convertiſſoit les pécheurs, & il les appelloit par la force de la grace.

VIII.

Tome 2. page 37. „ Vous ſavez qu'Eliſabeth eſt
„ avancée en âge, & que *n'ayant*
„ *jamais eû d'enfant*, elle ne pou-
„ voit naturellement devenir Me-
„ re. "

La conſéquence eſt-elle juſte ? mais on peut pardonner à un Religieux de mal conclure, quand il s'agit de maternité ; il eût été cependant plus ſage de s'en tenir au Texte ſacré.

IX.

Tome 2. page 39. „ L'étoile s'arréta en cet en-
„ droit, & elle s'abaiſſa ſur la
„ Maiſon.

Le P. B. ne connoit donc pas la grandeur des étoiles : il n'y a que les perſonnes ſimples, & le petit peuple, qui pourra comprendre comment l'étoile s'eſt abaiſſée ſur la Maiſon où étoit Jeſus : d'ailleurs, l'Ecriture ne dit rien de cette circonſtance ; l'Autheur a pû prendre cette opinion en conſultant quelque gravure.

X.

„ Les Bergers contemplerent Tome 2. page 75.
„ à loiſir le divin Enfant, qui
„ ſans ſe découvrir, les voyoit à
„ ſes pieds ; avec *une efficace* com-
„ plaiſance ; ils reçurent ſans dou-
„ te, ſes premieres *faveurs*.

Sans doute il les prit au menton ; car quelles autres *faveurs* l'Enfant pouvoit-il leur donner avec *une efficace* complaiſance ?

X I.

„ Jeſus ſongea à rappeller ſes Tome 2. page 102.

„ Apôtres auprès de lui, il leur
„ donna *le rendez-vous* à Caphar-
„ naum.

Tom. 6. page 24. „ Pluſieurs ſaintes Femmes,
„ compagnes ordinaires des voya-
„ ges du Sauveur, *voulurent être*
„ *de la partie* ; (pour enſevelir
„ Jeſus : belle partie de plaiſir !)
„ les meſures furent priſes, *& le*
„ *rendez-vous* aſſigné pour par-
„ tir durant la nuit. "

On donne *le rendez-vous* pour un divertiſſement ; & on dit que ce terme eſt employé auſſi par des Auteur libres, pour ſignifier des entrevuës criminelles : il eſt donc très indécent de trouver des rendez-vous dans l'Evangile.

XII.

Tome 3. page 247. „ Le bon Publicain, (c'eſt Za-
„ chée) ne ſe contenoit pas de
„ joye, en voyant à ſa table le
„ Chriſt envoyé de Dieu pour le

„ ſalut d'Iſrael. *Il le regardoit avec*
„ *une ſainte curioſité* ; il *gravoit*
„ *profondément* dans ſon eſprit,
„ tous les traits de *ce viſage ado-*
„ *rable.*

Réfléxion intéreſſante ! Zachée mangeoit Jeſus des yeux : c'eſt le P. B. qui vous le dit ; il l'a vû, *comme il gravoit* dans ſon eſprit, *les traits du viſage adorable.*

XIII.

„ Vous voilà devenu Galiléen ? Tome 4,
„ rien ſans doute ne convenoit page 47.
„ davantage *à un vieux Sénateur*
„ *de Jeruſalem.*

Le Sénat étoit à Rome, & le Sanhedrin à Jeruſalem : Nicodéme vieux *Sénateur* à Jeruſalem, eſt auſſi déplacé qu'un Scribe, ou un Phariſien au Senat.

XIV.

„ C'étoit peu pour ces indi- Tome 5,
page 301.

„ gnes *Sénateurs*, de tourmenter
„ l'innocent par les mains d'une
„ *vile canaille*. "

La canaille eſt un terme ſi vile, qu'on l'a abandonné à cette partie des hommes dont parle le P. B. il n'eſt pas plus propre à exprimer les ſoldats qui inſulterent J. C. que celui de *Senateurs*, pour ſignifier les Princes des Prêtres.

XV.

Tome 5. page 378. „ Les Soldats diviſerent ſes vêtemens en quatre parties, *c'étoit là tout ſon bien*. "

Tome 5. page 139. Tome 2. page 379. N'oubliez pas que J. C. avoit fait *élection de domicile* à Nazareth, & qu'il avoit *des oreillers* pour y repoſer ſa tête :

XVI.

Tome 5. page 128. „ La ſomme (de 30. deniers) étoit bien modique pour un *ſervice ſi important*; mais un ſervice

„ vice à quoi on s'offre, eſt tou-
„ jours aſſez payé pour ceux qui
„ l'achettent ; on n'eſt plus en état
„ de la faire valoir.

La réflexion eſt judicieuſe : Judas n'étoit pas un bon Marchand ; & le ſervice qu'il rendit aux Phariſiens à qui il donna occaſion de commettre un déïcide, devoit être mieux payé. Le P. B. aſſure que 30. deniers étoient trop peu de choſe.

XVII.

„ Maître, que m'annoncez- Tome 5, page 244.
„ vous de pénitence & de con-
„ verſion ? comme ſi j'étois de *ca-*
„ *ractere à oublier mes devoirs, & à*
„ *vous manquer dans le beſoin* ?

Fanfaronade. Pierre auroit parlé comme dans l'Evangile, s'il eût dit : „ Seigneur, quand il faudroit
„ que je meure avec vous, je ne

„ vous renierai pas. " Mais cette façon eſt trop ſimple, Pierre n'auroit plus un caractere décidé ; & dans les Comédies, il faut donner à tous les perſonnages des caracteres frappans.

XVIII.

Tome 5. Page 279. „ Jean ne doutoit pas que Pierre „ ne l'eût ſuivi, mais l'ayant inutilement cherché dans la foule, „ il fut mortifié qu'on n'eût pas eu „ pour un homme qu'il honoroit, „ *comme ſon chef*, les égards qu'on „ avoit eu pour lui ; il pria la ſervante de laiſſer entrer un *particulier de ſes amis*, auquel il s'intéreſſoit.

Quelle mortification pour Jean, de ce qu'on avoit manqué à ſon *Supérieur* ! à ce *Chef ſi honoré*, à ce *particulier de ſes amis* !

XIX.

T. 5. p. 291. „ Les Valets diſoient du pri-

„ ſonnier tout le mal qu'ils avoient
„ coutume d'en entendre dire à
„ leur maître. *L'occaſion étoit belle*
„ *pour un Apôtre.* Pierre la laiſſa
„ échapper, & ſe voyant ſeul de
„ *ſon ſentiment*, il n'oſa ſe décla-
„ rer, il prit le parti de laiſſer di-
„ re, & de ſe chauffer indifférem-
„ ment avec les autres.

Je ne ſais comment expliquer le ridicule que j'apperçois dans ce récit. Je ſuis choqué d'abord qu'on faſſe de Pierre un Dom Guichotte toujours prêt à rompre des lances. Puis quand j'entends que Pierre *ſe voyant ſeul de ſon ſentiment*, prend le parti du ſilence, je crois qu'il ne s'agit plus que d'une diſpute de mots, ou d'une querelle de rien, dans laquelle Pierre a raiſon de ne pas entrer. C'eſt pourquoi il prend le parti de ſe chauffer & de laiſſer dire.

Pierre ſe voit ſeul de ſon ſentiment, pour ſignifier qu'il étoit le ſeul de l'aſſemblée qui fût attaché à Jeſus, & qui crut en lui. Quelle expreſſion ſcandaleuſe ! doit-on appeller *un ſentiment* la croyance de Pierre au Meſſie ? ce terme ne convient que quand il ſignifie des opinions de l'Ecole.

X X.

Tome 5. page 293. „ Il s'éloigna du feu, & il s'approcha de la porte, *à deſſein de s'échapper*. Une autre ſervante ſe préſenta, & l'ayant *repouſſé* dans l'intérieur du veſtibule ; voyez-vous cet homme, dit-elle, c'eſt un diſciple de Jeſus ; c'eſt un de ces *Galiléens vagabonds*, dont nos Pontifes veulent *purger le Pays*. (a)

(a) Etiam tu ex comitibus hominis iſtius es, ex illorum numero quos *exterminare Pontifices noſtri volunt*. *Hard. Paraph. p.* 232.

Convenez que le P. B. manque beaucoup à ſon tour *au Chef* de Jean, & qu'il n'a nuls égards pour lui, qu'il le fait traiter par la ſervante comme un poliſſon ; elle le pouſſe, le heurte, & l'appelle *vagabond de Galilée* dont on va purger le pays. L'Apôtre perd contenance, cherche à s'échapper.

XXI.

„ Le *pauvre* Apôtre *obſedé* de „ tous cotés, *confondu* par tant „ d'indices, ne ſe rendoit point.. „ je veux être anatheme, dit-il, „ *& réputé pour infâme*, ſi je con- „ nois l'homme dont vous me „ parlez. “ Tom. 5. pag. 295.

On nous repréſente Pierre tout honteux, & comme un petit maître qui vient d'être hué. Enſuite on plaint *ce pauvre Apôtre* : & après tout, n'eſt-il pas digne de compaſſion ? car il eſt *obſedé* de

tous cotés ; on le met au nombre des diſciples de Jeſus, c'eſt-à-dire de *ces vagabonds* dont on va purger le pays. Pierre tâche de ſe tirer d'affaire, en jurant ſur ſon honneur ; & il conſent à être réputé *pour infâme*, s'il connoît Jeſus. C'eſt ainſi que le P. B. augmente le ridicule qu'il prête à Pierre. A propos de ce ſerment, je veux être réputé *pour infame*, le P. B. ne s'eſt pas ſouvenu dans ce moment du mot de la Comédie de Lazare,

Dieu me damne, Marthe ma mie,
Si Je ſavois qu'il fût en vie.

Peut-être l'auroit-il fait jurer d'une autre façon ?

XXII.

Tome 5. pag. 279.

» Pour peu qu'on ſe rappelle » *le caractere* de Pierre, on prévoit dabord que c'eſt lui qui va » *commencer la charge*, de deux

„ épées qu'avoient les Apôtres, il
„ en portoit une.

C'eſt le caractere de fanfaron qu'il a dans l'Hiſtoire du P. B. & il eſt aiſé de ſe le rappeller, puiſque c'eſt le rôle qu'il joue continuellement.

XXIII.

„ Le divin Maître permettoit Tom. 5.
„ à Jean *une ſorte de familiarité* pag. 163.
„ *reſpectueuſe*, qui le mettoit en
„ droit de *riſquer bien des démar-*
„ *ches*, que Pierre qui étoit le
„ Chef des Apôtres, ſe feroit *crûës*
„ *interdites*... il lui dit tout bas,
„ Seigneur, *fiez-vous à moi*, ou-
„ vrez votre cœur à un diſciple
„ que vous aimez & qui vous ai-
„ me.

C'eſt le P. B. qui met de lui-même Jean *en droit de riſquer bien des démarches avec Jeſus*.

XXIV.

Tom. 5. pag. 156. „ Souffrez que j'oſe vous le dire, *vous ne ſauriez avoir de bonnes raiſons* de vous abaiſſer „ juſques là, jamais je n'y conſentirai.

Pierre ne peut conſentir à voir Jeſus dans la poſture d'un domeſtique, & s'humilier juſqu'à lui laver les pieds ; il s'excuſe donc par humilité. *Non lavabis mihi pedes in æternum.* Joann. 13. Le P. B. va plus loin que l'Evangile, & pour faire rire ſes Lecteurs, il lui met dans la bouche une impertinence. *Vous ne ſauriez avoir de bonnes raiſons.* La réplique eſt bien vive, direz-vous ? eſt-ce le langage d'un diſciple qui avoit connu la divinité de J. C. Le P. B. a prévû la difficulté ; c'eſt pour quoi Pierre demande à J. C. la permiſſion de l'inſulter ; *ſouffrez que j'oſe vous le*

dire, vous ne ſauriez avoir de bonnes raiſons.

XXV.

„ Caïphe avoit ordonné que Tome 5. page 277.
„ dès qu'on ſe ſeroit ſaiſi *du Na-*
„ *zaréen*, on le conduisît chez
„ Anne, afin qu'on l'intérogeât
„ le premier, s'il vouloit *s'en don-*
„ *ner le plaiſir.*

Quel divertiſſement ! qu'il eſt bien trouvé !

XXVI.

„ Néanmoins ajouta Hérode, Tome 5. page 329.
„ ne traitons pas un malheureux,
„ comme on traiteroit un crimi-
„ nel, *cet homme n'a pas l'eſprit*
„ *de l'être.*

Ce trait n'eſt pas deſtiné à faire rire, & j'ai tort de le mettre parmi les Brouhaha du P. B. Il fera naître de l'indignation contre celui qui met cette impertinence dans la bouche d'Hérode ; s'il a

fait revêtir J. C. d'une robbe blanche, s'il l'a mépriſé, *& ſprevit eum*; il n'a pas pouſſé l'inſolence, juſqu'à dire, *que J. C. n'avoit pas l'eſprit d'être criminel.*

XXVII.

Tome 5. page 339. „ Les quatre bourreaux appellent à leur ſecours tous les Soldats de la garde: ils dépoüillent Jeſus.... ils expoſent *brutalement* à leurs regards *inſolens*, le Corps *divin* du Fils d'une Vierge.... comment regarder ſon ſilence, dans le fort de cette ſanglante *boucherie*?

On veut exciter ici la compaſſion, je le vois bien; mais je ne ſaurois pleurer à des récits empoulez: les grands mots ne m'émeuvent pas, & *le fort* de la ſanglante *boucherie*, eſt une idée ſi bizare, qu'elle cauſe des diſtractions à ma douleur.

XXVIII.

„ Jesus lié *de grosses* cordes, & Tom. 5. pp. 298. 299.
„ *honteusement confiné* dans un
„ coin du vestibule, est l'objet
„ adorable de vénération des An-
„ ges... ceux-ci lui donnent des
„ soufflets, les autres le chargent
„ *à coups de pieds.*

Belles images dignes du sujet ! vous voyez que le P. B. est mieux instruit des circonstances de la flagellation, que saint Jean témoin oculaire.

Je sens que je tombe dans des redites ennuyeuses, en avertissant que l'Evangile ne dit rien de ce détail ; mais peut-être qu'on ne me pardonnera pas, de n'en avoir pas averti plus souvent.

XXIX.

„ Deux disciples (d'Emmaüs) Tome 6.
„ frapercnt à la porte ; *on les in-* page 57.
„ *troduisit.* Ils marquerent un si

„ grand empreſſement de parler
„ aux Apôtres, qu'on *leur donna*
„ *volontiers audience.*

C'eſt ainſi qu'on traite les Ambaſſadeurs à la Cour; on les introduit, on leur donne Audience. Comment ces pauvres Galiléens, dipersés & ſaiſis de frayeur à la mort de Jeſus, tiennent-ils dans un moment l'état d'une Maiſon Souveraine? c'eſt la magie blanche du P. B. qui éléve des Châteaux & des Palais comme il veut.

X X X.

Tome 5. page 251. „ Jeſus-Chriſt n'uſoit pas de
„ ſon privilége, (de ne pas éprou-
„ ver les foibleſſes de l'humani-
„ té;) qu'à proportion de la lu-
„ miere intérieure qui lui décou-
„ vroit que c'étoit le bon plaiſir
„ de ſon Pere, pour l'œconomie
„ de ſa Religion. Dans toute au-
„ tre circonſtance, il ſe ſoumet-

„ toit aux loix communes. *Il vi-*
„ *voit en homme paiſible & mortel.*

La belle chute ! J. C. s'étoit aſſujetti aux miſeres de l'humanité, donc *il vivoit en homme paiſible & mortel.*

XXXI.

„ Avec quelle allégreſſe ces eſ- Tome 6, page 23.
„ prits bienheureux (les Anges)
„ *qui avoient pleuré amérement*
„ ſur les horreurs de ſa mort, ne
„ s'empreſſerent-ils pas de con-
„ tribuer à la magnificence de
„ ſon triomphe. "

Le Ciel prit part à la mort de J. C. mais la figure eſt pouſſée trop loin dans une Hiſtoire, quand on dit que les Anges pleurerent amérement.

XXXII.

„ Marie Magdeleine avoit pour Tome 64
„ Simon Pierre, la vénération page 27.

» profonde qu'éxigeoit ſa digni-
» té de Chef des Apôtres de Je-
» ſus. Elle crût qu'il devoit être
» le premier inſtruit.... vous ne
» ſavez pas, dit-elle, *la triſte nou-*
» *velle* que je vous apporte ? je
» ſuis allée au Tombeau de Je-
» ſus ; *très aſſurément*, on a en-
» levé le Seigneur de ſon Sépul-
» chre.

Que Marie raconte joliment & avec grace ! quelle prend adroitement le ton des Commères ! vous ne ſavez pas la triſte nouvelle ? aſſurément : vous rappellez-vous ici, ce mot de la fontaine?

La Femme & le ſecret. Ma Commére, un cas eſt arrivé !

XXXIII.

Tome 6. page 44. » A l'égard des apparitions,
» ſoit des Anges, ſoit de Jeſus,
» on n'en avoit pour garents que
» *quelques Femmes dévotes*, & on
» fit dès lors *à leur ſexe, l'injuſtice*

„ *de ne les pas croire* ; & Magde-
„ leine vit *traiter* ſes compagnes,
„ comme elle *l'avoit été elle-mê-*
„ *me*, de Femmes *viſionaires*,
„ dont des hommes ſages ne pou-
„ voient adopter les réveries ſans
„ ſe *dèshonorer*.

La pauvre Magdeleine, malgré ſa vénération profonde, eſt reçuë comme une folle parmi les Apôtres ; & en effet, elle s'y étoit ſi mal priſe en racontant *ſa triſte nouvelle*, elle en paroiſſoit ſi peu touchée, que l'on s'attend à la réfléxion du P. B. Magdeleine ne parle pas comme dans l'Evangile, pour quoi voudriez-vous que les Apôtres ne s'écartâſſent pas auſſi de ce même Evangile ? ils ſe ſeroient *dèshonorés*, s'ils euſſent adopté les réveries de Magdeleine ?

XXIV.

Voici des fadeurs : je les entaſſe les unes ſur les autres.

Tome 5. page 131. „ A ces traits & à toute la ſuite de l'action, on crût voir encore la *ſainte Amante* du Sauveur.

Ibid. p. 357. „ Aux pieds de la Croix, il voit Magdeleine la plus *fidéle* & la plus *généreuſe* de ſes *chaſtes Amantes.*

Tome 2. page 102. „ Nous croyons donc ſans déroger en rien à la gloire de la pénitente de Naïm, qu'elle n'eſt point *cette Amante du Sauveur*, connuë par les Chrétiens ſous le nom de Magdeleine.

Tome 6. page 38. „ Magdeleine, ſa *fidéle Amante*, pénétrée de la plus pure joye.

Tom. 5. p. 287. „ Judas n'avoit pas le cœur *d'une fervente & généreuſe diſciple.*

P. 288. „ Jeſus voyoit le motif ſecret de l'aigre réprimande que ſon avare diſciple avoit fait à *ſa généreuſe Amante.*

XXXV.

XXXV.

Les ſuivantes ſont d'un autre gout, mais ce ſont toujours des fadeurs.

„ C'étoit beaucoup pour les *fi-* Tome 6.
„ *déles Servantes*, que les aſſu- page 40.
„ rances que leur donnoient de
„ la réſurrection de leur cher Maî-
„ tre, les paroles de l'Ange.

„ Comme *la troupe dévote &*
„ *timide* marchoit avec précau- *Ibidem.*
„ tion.

„ Jeſus ne leur fit point les
„ *mêmes difficultés* qu'à Magde- page 41.
„ leine, il approuva *leur dévo-*
„ *tion*, & il leur permit de la ſa-
„ tisfaire. "

XXXVI.

„ Les Apôtres apprirent à ne
„ plus mépriſer la ſimplicité d'un page 45.
„ ſexe *naturellement porté à la dé-*
„ *votion*, qui pour être *crédule*,
„ n'eſt pas indigne de croyance
„ même ſur les graces ſingulieres

„ dont Dieu le favorise, quand
„ à des *lumieres suffisantes*, il joint
„ une modestie exacte, beaucoup
„ de dépendance, & une parfaite
„ humilité. "

Le P. B. nous donne des régles pour discerner les véritables révélations d'un sexe *crédule*, & qui pourtant mérite *d'être crû*; c'est le sexe *naturellement porté à la dévotion*: c'est son penchant naturel. On prie dans l'Eglise, *pro devoto fœmineo sexu*, & le P. B. ajoute *naturaliter*.

page 57. De tems en tems la conversa-
„ tion se tournoit en dispute: les
„ timides appuyoient sur le re-
„ tardement de Jesus à se mon-
„ trer, & *décréditoient à leur or-*
„ dinaire les témoignages des
„ Femmes *dévotes*.

Il est juste que le P. B. répare tout le mal qu'il vient de dire des

Femmes, & qu'il détruiſe la mauvaiſe idée que les Apôtres avoient conçu d'elles; c'eſt Jeſus qui le fera pour lui, en reprochant aux Apôtres leur incrédulité.

XXXVII.

„ Un nombre *conſidérable* de page 68.
„ Femmes *vertueuſes*, *honorées*
„ *de ma confiance*, *dignes de vo-*
„ *tre eſtime*, envoyées par mes
„ Anges, & chargées par moi-
„ même de mes ordres pour vous,
„ les exécutent avec promptitu-
„ de, & vous traitez leurs diſ-
„ cours d'imagination & de ré-
„ verie.

Au reſte ce ſont réveries toutes pures, que J. C. ait tenu ce langage à ſes Apôtres : & c'eſt pour donner du vraiſemblable, que le P. B. accommode ſon Hiſtoire; j'ai preſque dit ſa comédie, tant il l'a changée : examinez-la de près, elle auroit pû fournir des

actes entiers pour les inſérer dans les comédies ſaintes, que les Troubadours & les Jongleurs repréſentoient il y a deux ſiécles, dans les Cimetieres, pour délaſſer agréablement le peuple au ſortir de nos Egliſes.

Il eſt néceſſaire de revenir encore une fois au récit de la Paſſion du Sauveur, les fautes & les ridicules ſont ſi multipliés dans cette partie de l'Hiſtoire, qu'il a été impoſſible de les montrer toutes ſous le même point de vuë; remarquez ici toutes les expreſſions du ſtile criminel.

XXXVIII.

Tome 5. page 128. „ Le parti fut pris de ſe ſaiſir „ de Jeſus, de *lui faire ſon procès*, & de porter la Sentence.

page 280. „ Pierre pour ſon malheur ſe „ joignit à la troupe, & ſe mit à „ ſe chauffer avec les autres, en „ attendant *la déciſion du procès.*

„ Pilate attendoit que *le pro-* page 315.
„ *cès vînt à lui.*

„ Nicodéme qui dans *les com-* Tome 6.
„ *mencemens, du procès* avoit dé- page 13.
„ fendu Jesus contre la violence
„ des Juifs. "

Ne voilà encore que les premiers débuts; parcourons tous les termes de procédure.

XXXIX.

„ On commença par faire prê- Tome 5.
„ ter à Jesus un humiliant *interro-* pages 281.
„ *gatoire*; l'Officier du Pontife 283.
„ méritoit d'être sévérement puni
„ du mauvais traitement qu'il
„ avoit fait à Jesus *contre l'ordre*
„ *judiciaire*: le conseil devoit s'y
„ porter avec d'autant plus de zé-
„ le, qu'il est assez peu impor-
„ tant à la République, qu'un ac-
„ cusé n'observe pas toutes les ré-
„ gles d'une *scrupuleuse civilité*.

Pourquoi le P. B. insinue-t'il que

J. C. n'avoit pas répondu avec civilité ? nous allons voir que J. C. étoit appellé le *Prédicateur* quand il inſtruit : il change de nom ſelon la fantaiſie du P. B. Dans le cours de ſon procès il l'appelle *le priſonnier*, & ſur la Croix, il ſera *le crucifié*.

X L.

Tom. 5. pag. 302. „ Les Juifs n'avoient plus qu'à „ préſenter au Magiſtrat Romain „ l'inſtruction du Procès, *faire arbitrer la peine*, & pourſuivre „ ſans délai *l'exécution de l'Arrêt*.

Ibidem. page 266. page 272. „ Craignez que votre *priſonnier* ne vous échappe, dit Judas. „ Le Tribun approche, mais „ aucun n'entreprend encore de „ mettre les mains ſur lui, chacune de leur démarche étoit „ modérée pat la *volonté adorable de ce priſonnier*.

page 294. „ Je ne connois pas ce *priſonnier*, bien loin que je lui appartienne.

„ Les Magiſtrats ſe rendirent page 303.
„ chez Caïphe : on prit *ſeance* &
„ on cita *le priſonnier*... ces mau-
„ vais Juges ſe propoſerent de fai-
„ re une *réviſion ſommaire du pro-*
„ *cès.*

„ Le *priſonnier* n'avoit rien per- pages 304.
„ du de ſa conſtance... on ſe pro- 307. 313.
„ poſoit de faire enviſager aux 315. 328.
„ miniſtres de Céſar les prétendus 378.
„ blaſphémes *du priſonnier*... les
„ membres du Conſeil accompa-
„ gnoient en perſonne leur *priſon-*
„ *nier*.... répondez-moi leur dit
„ Pilate ; quel chef d'accuſation
„ formez-vous contre *ce priſon-*
„ *nier*... toute l'attention d'He-
„ rode ſe tourna vers *le priſonnier*
„ .... Pilate commanda à ſes gar-
„ des de ſe ſaiſir du *priſonnier.*

Je pourrois citer plus de trente autres endroits où ce terme choquant & indécent eſt rapporté ;

mais j'en éviterai l'ennui au Lecteur : paſſons au Crucifié.

XLI.

Tom. 5. pag. 364. Tome 6. pages 4. 31. 33.

„ Puiſqu'il eſt notoire que *ce* „ *crucifié* durant le cours de ſa „ prédication avoit guéri des ma- „ lades.... tant de circonſtances „ miraculeuſes réunies à la gloire „ *du crucifié*... la jalouſie des Juifs „ n'auroit pas pardonné à deux „ hommes les principaux confi- „ dens *du crucifié*... ah Seigneur, „ (diſoit Marie en parlant à Jeſus „ qu'elle croyoit être un jardi- „ nier,) ſi c'eſt vous qui l'avez en- „ levé, ſi vous avez cru votre ter- „ re *deshonorée* par le corps d'un „ *crucifié*, dites-le moi !

Remarquez encore que le P. B. ajoute au texte, quand il commente ces paroles ; *ſi tu ſuſtuliſti eum*, en diſant : *ſi vous avez cru votre terre deshonorée par le corps d'un crucifié.*

Joann. 20.

Le Lecteur ſera ſans doute indulgent, & il pardonnera le peu d'ordre qui ſe trouve dans cet article, je le finirai par un detail des endroits où le P. B. nous dépeint le Sauveur du monde comme un Prédicateur ordinaire à qui il prête de l'éloquence, du débit, de la méthode, une maniere de prêcher des ſujets de ſermon, un ſtile, un auditoire : affectation puerile, qui déplaira aux Lecteurs inſtruits, quand ils verront J. C. transformé en un Orateur en titre : parcourons les articles.

Les Galiléens étoient plus accoutumés que les autres à la divine *éloquence du Prédicateur* qui depuis trois ans exerçoit *ſes fonctions* parmi eux, ils en étoient toujours charmés. Tome 1. page 20.

XLII.

„ On étoit ſi fait *à ſa maniere* Ibidem.
„ *de prêcher*, que tout le monde page 35.

„ ſentit d'abord qu'il y avoit quel-
„ que grand myſtere enveloppé
„ ſous cette métaphore.

J. C. n'eſt jamais monté en Chaire, & il ne prêcha que dans les Synagogues de Galilée, & c'eſt le confondre mal à propos avec nos Sermonaires, que de l'appeller ſans façon le *Prédicateur*. Ses inſtructions étoient preſque toujours des converſations familieres, des réponſes aux demandes qu'on lui faiſoit, & non pas *des Prédications*. On ne diſtinguoit pas *ſa maniere de prêcher*; il n'affectoit pas un ſtile comme nos Orateurs.

XLIII.

Tome 3. page 40. „ La multitude qui eut le bonheur d'entendre ſes inſtructions, „ ſe partagea en differentes opinions, au *ſujet du Prédicateur*.

page 43. „ Les Princes des Prêtres

„ avoient réſolu qu'on enverroit
„ des Officiers du Temple, pour
„ arrêter *le Prédicateur* de Naza-
„ reth.

„ Les Miniſtres des deux grands page 46.
„ Prêtres... pénétrés de vénéra-
„ tion, *& enchantés de ſes diſ-*
„ *cours*, furent les plus attentifs,
„ & les plus reſpectueux de *ſes*
„ *Auditeurs.*

„ Jeſus entra dans la Maiſon page 50.
„ de Dieu; dès qu'on le ſut, il en
„ profitat, il s'aſſit, & *ſe mit à*
„ *prêcher.*

Ramarquez que ces citations ſont priſes page après page, & c'eſt ce qui rend l'Hiſtoire plus ennuyeuſe & plus ridicule.

XLIV.

„ La femme *adultére congédiée*, page 55.
„ Jeſus ſortit du Temple, où il
„ revint le lendemain: le Peuple
„ l'y ſuivit en foule, au grand re-

„ gret des Phariſiens, qui ne ſe
„ conſolerent de ce Concours,
„ que par l'eſpérance de ruiner
„ en plus nombreuſe compagnie,
„ *la réputation du Prédicateur*...de
„ tous les Auditeurs de J. C. ils
„ furent les plus attentifs.

Croyeriez-vous que J. C. ſavoit l'art des diviſions, & qu'il compoſoit avec méthode ?

page 61. XLV.

„ Les Phariſiens voyoient aſ-
„ ſez quelle étoit *ſa méthode*, &
„ *quel ordre* il vouloit mettre dans
page 197. „ ſes enſeignemens.

„ Jeſus avoit *préché* au milieu
„ de Jeruſalem, *les adorables Myſ-*
„ *teres* qui devoient être le grand
„ objet de la Foi de tous les Peu-
„ ples.

J. C. ſe vante qu'il eſt exact dans ſes diſcours, & qu'il préche avec ſolidité.

XLVI.

„ Si vous m'aviez ſurpris en page 81.
„ menſonge & *en défaut*, je vous
„ excuſerois de vous défier *de ma*
„ *Prédication.* “

XLVII. page 87.

„ Les Juifs crierent au blaſ- Tom. 3.
„ phéme *contre le Prédicateur.* page 1.

„ Jeſus paſſa d'abord à la Mai-
„ ſon de Dieu, il fut environné
„ d'une foule de peuples, à qui *il*
„ *ſe mit à prêcher les vérités du*
„ *ſalut*... les ſeuls Scribes voulu-
„ rent s'oppoſer *à l'exercice de ſon*
„ *miniſtére.* page 131.

„ Jeſus ſe propoſa de forcer les
„ Prêtres jaloux à le laiſſer conti-
„ nuer *en paix ſes fonctions.* page 75.

„ Ne vous effrayez pas à ces
„ nouvelles, continuez de pré-
„ cher, & *de faire vos fonctions.* page 160.

„ N'oubliez pas ce que vous
„ m'avez entendu *prêcher.* “ page 227.

„ Vous m'avez chargé du mi-
„ niſtére *de la prédication*: (*opus*

„ *consummavi quod dediſti.*

page 272. „ C'eſt ainſi qu'ils m'ont haï

„ moi-même : *ma Prédication* con-

„ fondoit leur erreur.

ARTICLE III.

Barbariſmes, expreſſions baſſes.

QU'importe, dira-t'on, que le P. B. ait péché contre la langue, dans un ouvrage de religion ? ce défaut devient ſi petit, après ceux qui intéreſſent la vérité, la parole de Dieu, les dogmes & la morale, qu'il ſemble que cette critique de mots, devienne ſuperfluë & un hors d'œuvre.

J'avouë que j'aurois pû négliger ce dernier objet, & je ne l'ajoute que pour un petit nombre de Perſonnes à qui ces remarques pourront plaire : Si le P. B. n'a-

voit bleſſé que les régles de la Grammaire, je n'euſſe jamais penſé à relever ces minucies ; je l'aurois laiſſé jouir en paix de la réputation de premier Ecrivain de France ; quoique je ſois perſuadé qu'il ne la mérite pas ; y auroit-il eû un ſi grand mal après tout, qu'il profitât de la prévention &, qu'il en joüit ? voyons pourtant ſi elle eſt ſi bien fondée qu'on ne puiſſe en rabbattre beaucoup.

I.

„ C'eſt votre *deſcendance* d'A- Tome 4. P. 85.
„ braham par Iſaac & par Jacob,
„ qui fait votre confiance. "

Le terme *deſcendance* n'eſt pas encore connu.

II.

„ Les Lépreux allerent aux Prê- Ibid. P. 84.
„ tres, & ils firent *authentiquer*
„ leur guériſon. "

On dit en terme de Palais qu'u-

ne Femme eſt authentiquée dans un ſens très différent : mais *Authentiquer* pris pour certifier, eſt un mot mal tiré d'une baſſe latinité.

III.

Ibidem p. 69. „ C'étoit là une de ces prédictions énigmatiques, dont „ les événemens devoient donner „ l'intelligence à l'eſprit, en préſentant aux yeux *ſon exécution.*

Les Prophéties *s'accompliſſent*, les projets ſont mis *à exécution.*

IV.

Ibidem p. 189. „ Si vous êtes le Chriſt, dites „ nous le ſans *biaiſer.* "

Le Verbe *biaiſer* n'eſt françois que quand il eſt terme de maçonnerie, hors de là, il n'eſt que dans la bouche du bas peuple.

V.

„ Cet Homme qui a ouvert les yeux

„ yeux d'un aveugle né, ne pou-
„ voit-il pas empêcher que ſon
„ ami ne mourût ? nous a-t'il
„ trompé dans le premier prodi-
„ ge ? ou, d'où vient que *les forces*
„ lui manquent dans le beſoin. "

Les *forces* ſont néceſſaires pour lever un fardeau, & en général pour toute action du corps ; mais on ne fait pas de miracles ſans en avoir *le pouvoir*.

VI.

„ Cet homme qu'après quatre Tom. 4.
„ jours on inſultera ſur la Croix, pag. 4.
„ ne trouva perſonne aſſez hardi
„ pour lui réſiſter, ou qui oſa ſe
„ plaindre *de la hauteur* de ſes dé-
„ marches.

„ Des démarches *ſi hautes* & Ibid. p. 5.
„ ſi ſages, tout enſemble, aug-
„ mentoient la vénération des Fi-
„ déles. "

J. C. ne montra point *de hauteur* dans ſes démarches, quand il chaſſa du Temple les prophanateurs ; mais il fit connoître ſon zéle pour la gloire de ſon Pere, & ſa fermeté. *La hauteur dans les démarches* eſt un vice, elle eſt une démonſtration d'orgueil.

VII.

Ibid. p. 42. „ Ce n'eſt pas par violence ni
„ par pratiques ſecrettes, *qu'il ſollicite* notre foi ; avec de l'attention & des *ſoins indiſpenſables*,
„ dans une conjoncture de cette
„ importance, on eut reconnu
„ que les oracles ſe réuniſſoient
„ dans ſa perſonne. "

L'accompliſſement des Prophéties, eſt un motif qui nous convainc & qui *nous porte* à croire ; *qu'il ſollicite notre Foi*, cela ne s'eſt jamais dit. Ces *ſoins indiſpenſables* ne préſentent pas une idée nette.

VIII.

„ Les députés gens de confian- *Ibid.* p. 43.
„ ce, s'étoient rendus dans la Mai-
„ ſon de Dieu, *en réſolution d'é-*
„ xécuter leur ordre. "

C'eſt-à-dire, réſolus.

IX.

„ Le *cortege* de J. C. étoit nom- *Ibid.* p. 26.
„ breux... il n'y avoit que Jeſus
„ qui marchât avec cette *eſcorte.*

Le *cortege* eſt ce qui accompagne les Perſonnes qu'on honnore, & *l'eſcorte* ſuit les Convois. Jamais ces deux termes n'ont été ſynonimes.

X. *Ibid.* p. 186.

„ Où ſont donc les neuf autres,
„ *que* je n'en vois paroître qu'un.

Conſtruction monſtrueuſe.

XI.

„ Ordonnez-lui, je vous prie, de Tom. 2. page 15.
„ venir m'aider à ſervir *mon mon-*
„ *de* : nous préſumons qu'après

„ les avoir *congédiés* (les Juifs,)
„ Marie eut le bonheur de ſervir
„ l'Homme-Dieu.
Ibid. p. 55. „ La femme adultére *congédiée*,
„ Jeſus ſortit du Temple. "

On *congédie* un domeſtique, on fait *retirer* la compagnie, on *renvoye* une perſonne.

XII.

Tom. 2. p. 84. „ Hérode n'étoit pas peut-être *fort crédule* aux Prophéties. "

Les perſonnes *crédules*, croyent ſans ſavoir pour quoi, toujours par foibleſſe d'eſprit, & très ſouvent à l'erreur : on peut employer ce terme à propos, en diſant qu'on n'eſt pas *crédule* à l'Hiſtoire du Pere B.

XIII.

Ibid. p. 34. „ Ne craignez rien, lui dit-il,
„ (l'Ange à Marie,) je ne viens
„ point ici pour vous tendre des

„ piéges, ni pour *vous impoſer*. “

On *impoſe* les mains & on *en impoſe* à quelqu'un.

XIV.

„ Marie ſeule pourroit dire ce *Ibid.* p. 35.
„ qui ſe paſſa dans ſon cœur, à
„ la *propoſition d'une nouvelle* peu
„ attenduë. “

Les nouvelles *s'apprennent*, elles ne ſont pas *propoſées*.

XV.

„ Qu'on *le ſaiſiſſe*, ordonne Tom. 5.
„ le Prince à ſes Officiers, qu'on page 29.
„ lui mette les fers aux pieds. “
„ Lorſqu'ils ont ſaiſi leur en- *Ibid.* p. 217.
„ nemi.

Le verbe ſaiſir n'eſt actif, que quand il eſt terme de Palais, *on ſaiſit* des meubles, *on ſe ſaiſit* d'un voleur.

XVI.

Ibid. p. 199. „ Le ſeul moyen eſt d'humi-
„ lier les impies ; les cris en ap-
„ parence, ſi édifians, de chari-
„ té, de tolérance, *de ſupport*,
„ ſont les indices d'une perver-
„ ſion ſecrette. “

Une colonne eſt le *ſupport* d'une voûte ; les armoiries ont encore des *ſupports* ; mais la tolérance en matiere de religion, n'a jamais été dite *ſupport*.

XVII.

Ibid. p. 203. „ Je ne vous recommande rien
„ avec plus *d'envie*, que d'être
„ obéi. “

L'Auteur vouloit dire avec plus *d'ardeur*, plus *d'empreſſement*.

XVIII.

Ibid. p. 7. „ Que jamais tu ne portes de
„ fruit, arbre *infidéle*. “

C'eſt à un figuier *ſterile*, que J. C. adreſſoit cette malédiction.

X. I X.

„ Le Maître de la vigne, dé- *Ibid.* p. 24.
ſolé de tant *d'avanies inutiles*.

Ces *avanies inutiles* ſont les violences que les Vignerons avoient exercé contre les domeſtiques du Maître.

X X.

„ Si le Serviteur dit dans ſon *Ibid.* p. 100.
„ cœur, mon Maître *n'eſt pas*
„ *pour revenir ſi-tôt*. "

C'eſt un valet qui parle, il n'eſt pas obligé de s'exprimer corectement.

X X I.

„ La République des Juifs étoit *Ibid.* p. 302.
„ *ſujette*, il falloit en paſſer par
„ l'examen d'un Magiſtrat étran-
„ ger. "

Sujet n'eſt adjectif que quand il ſignifie habitude. Elle eſt *ſujette* à ſe mettre en colére.

XXII.

Ibid. p. 221. „ Ce ſont ſes divines leçons „ qui nous fourniſſent *la garentie* „ & la *canoniſation* de notre Foi.

Garentie eſt terme de Palais, la *canoniſation de la Foi*, n'a pas encore vogue.

XXIII.

Tom. 1. page 169. „ La voye de preſcription ne „ doit-elle pas avoir lieu, dans la „ cauſe que nous traitons? & certes, s'il y en a une dont on „ puiſſe uſer avec avantage, c'eſt „ celle que fourniſſent plus de „ dix-ſept ſiécles d'une *crédulité* „ générale.

Tom. 5. p. 364. „ A l'abri d'une pareille défenſe, on inſulte à la foi des ſimples, on triomphe de leur *crédulité*: mais au fond raiſonnement pitoyable. "

„ Je ne ſais ſi leur prompte & pieuſe *crédulité* (des Stes. Femmes) n'avoit pas quelque choſe de plus ſage dans ſa ſimplicité. Tom. 6. page 30.

Il y a une différence immenſe entre la *croyance* & la *crédulité*, l'une ſuppoſe une révélation connuë, l'autre part d'une foibleſſe d'eſprit, & ſe rapporte à l'erreur.

XXIV.

„ Il falloit que ce Juſte, ce Saint, ce *Thaumaturge*, fût ainſi qu'il le publioit, le Fils de Dieu. " Tome 5. pag. 366.

Le Centurion ignoroit très certainement, ce que c'étoit qu'un *Thaumaturge*; ce terme a été fait pour ſaint Grégoire de Neocezaré.

XXV.

„ Pouvoit-il (le larron) ne pas recevoir l'abolition des crimes *Ibid.* p. 372.

„ qu'il déteſtoit, *l'indulgence* des „ peines qu'il pouvoit meriter. "

Le terme *d'indulgence* eſt bon, & on s'en ſert en Théologie, mais n'eſt il pas nouveau de faire *gagner les Indulgences* au bon Larron ?

XXVI.

Ibid. p. 277. „ Il faut ſe ſouvenir qu'Anne „ & Caïphe étoient tous deux „ Grands-Prêtres, mais ils *rouloient* par année.

Expreſſion militaire.

XXVII.

Ibid. p. 100. „ Le maître a pris ſoin d'avertir ſon portier d'être toujours „ *alerte*. "

Etre *alerte* qui vient de l'Eſpagnol *alerta*, ne ſauroit bien trouver ſa place que dans le ſtile badin & enjoué.

Il eſt *alerte* & fringuant comme un Barbe,

XXVIII.

„ Les maux de Jeſus étoient *Ibid.* p. 250.
„ effectivement l'objet unique de
„ ſes deſirs *au regard* de ſa volon-
„ té raiſonnable.

„ *Au regard* des connoiſſances Tom. 1.
„ même naturelles. " p. 266.

„ Je demande ſi *au regard* de 22.
„ la vérité réelle des propoſitions.

„ *Au regard* des vérités même 50.
„ les plus conformes à la raiſon.

„ *Au regard* de la charité & de 54.
„ la juſtice.

Au regard veut dire *en comparaiſon*: il n'eſt pas ſynonyme avec ce mot *à l'égard*.

XXIX.

„ *Maudit argent*, reprit Judas, Tome 5.
„ que je voudrois n'avoir jamais pag. 309.
„ touché!

Langage de portefaix.

XXX.

„ Pilate qui connoiſſoit les Juifs *Ibid.* p. 318.
„ n'en fut point *la dupe*.

Moliere s'eſt ſouvent ſervi de ce terme dans ſes Comédies, & il convient dans le langage familier.

Par ma foi voilà une grande dupe. *Mol.*

XXXI.

Bid. p. 323. „ Pilate eût fort deſiré que Je-
„ ſus par des défenſes fortes, &
„ par des *répliques vigoureuſes* l'eût
„ aidé à ſe tirer d'embarras.

Les répliques *vigoureuſes* peuvent trouver place dans le ſupplément du Dictionnaire Néologique.

XXXII.

Tom. 7. pag. 10. „ C'étoient des diſciples *diſcoles* dont je prévoyois le langage.

Diſcole eſt un mot grec dont S. Pierre s'eſt ſervi dans ſes Epîtres; l'Auteur de la Vulgate l'a latiniſé, il n'a pas encore fait fortune dans notre langue.

XXXIII.

„ S. Paul *accabloit* les Juifs des *Ibid.* p. 105.
„ oracles prophétiques.

Etienne fut *accablé* de pierres, Paul *preſſoit* ſes adverſaires par les oracles prophétiques.

XXXIV.

„ Le Géolier leur fit un petit *Ibid.* p. 64.
„ *régal.*

Ce terme tient trop du langage familier.

XXXV.

„ Paul venoit heureuſement de *Ibid.* p. 47.
„ recevoir du *renfort.*

Expreſſion militaire qui ne va pas aux Prédicateurs de l'Evangile.

XXXVI.

„ Paul entra dans une maiſon *Ibid.* p. 111.
„ *attenante* au lieu de l'aſſemblée.

Il a voulu dire dans la maiſon qui touchoit, ou la maiſon la plus voiſine.

XXXVII.

Ibid. p. 165. „ Paul ne jugeoit pas convenable d'être lui-même l'*exécuteur* des charités.

On eſt *exécuteur* d'un Teſtament, d'un reſcrit apoſtolique ; il y a auſſi un exécuteur de la Juſtice ; les aumônes trouvent des *diſpenſateurs*.

XXXVIII.

Ibid. p. 166. „ On travaille ſans relâche à „ l'affaire de la collecte & du *recouvrement* des aumônes.

Le verbe *recouvrir* ſe rapporte à une choſe duë ; ainſi on recouvre une dette, une choſe volée, des tailles, & non pas des charités qu'on n'exige pas.

XXXIX.

Tom. 5. pag. 294. „ Que voulez-vous faire de nos „ *bêtes ?*

Quid ſolvitis pullum ; les pâtres

ne parlent pas différemment.

X L. *Ibid.* p. 138.

„ Judas dès le matin rejoignit
„ Jesus avec les autres Apôtres; il
„ ne parut *rien de dérangé dans*
„ *ſes manieres.* “

C'eſt une façon baſſe de dire qu'il ne laiſſa rien échapper au dehors de ſes criminels projets.

Mauvaiſe conſtruction.

I. T. 4. p. 52.

„ Ainſi ſe *comportent* autant
„ qu'il dépend d'eux, envers les
„ plus grands pécheurs, à l'exem-
„ ple de leur Maître, *les vrais*
„ Miniſtres de J. C.

La langue Françoiſe n'a pas d'inverſion, ſur-tout en proſe, & le nominatif n'a bonne grace à la fin d'une phraſe qu'en latin.

II.

Ibid. p. 60. „ C'étoit-là, ce que prétendoient les Phariſiens, *& à quoi ils tournoient* toutes leurs queſtions ! "

Ne faut-il pas dire *à quoi ils rapportoient ?*

III.

Ibid. p. 71. „ Illuſion groſſiere d'un peuple charnel, *qui expoſée* pour la premiere fois par les Juifs de ſon tems, s'eſt perpétuée de ſiécle en ſiécle. "

Ici on peut s'écrier *fiat lux.*

VI.

Ibid. p. 86. „ Abraham a ſouhaité avec ardeur, voir le jour de mon arrivée dans le monde : jour ſi déſiré *à lui & à ſes* yeux ; il l'a vû.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire ici aucune réfléxion.

VII.

VII.

„ *Bien mieux vaudroit* encore *Ibid.p.151.*
„ de ne ſe point mettre dans la
„ néceſſité de faire ces répara-
„ tions. “

„ *Mieux vaudroit* pour le ſcan- page 175.
„ daleux qu'on lui eût attaché au
„ col une meule de moulin.

„ *Bien mieux ſeroit* pour cet Tom. 5.
„ infidéle, de n'avoir jamais vû page 147.
„ le jour, & d'avoir été étouffé
„ dans le ſein de ſa mere. “

Tour Latin, & qui n'eſt pas reçu dans notre langue.

VIII.

„ Ce que j'ai reçu de mon Pe- Tome 4.
„ re, *me communique* ſur le trou- page 191.
„ peau une puiſſance égale à la
„ ſienne. “

Phraſe louche.

IX.

„ Comme J. C. avoit par-tout *Ibid.p.192.*
„ le même *but de ſes travaux.* “

C'eſt-à-dire, J. C. ſe propoſoit le même but dans tous ſes travaux.

X.

Ibid. p. 276. „ Le Pontife ne parloit pas de „ lui-même... ſon cœur étoit paſ„ ſionné, mais le ſouverain Maî„ tre *s'étoit réſervé le domaine de* „ *ſa langue*, il fut Prophéte ſans „ le vouloir. "

Le P. B. dit en mauvais François, que Dieu faiſoit parler Caïphe.

X I.

Ibid. p. 279. „ On prit le parti de faire mou„ rir le Chriſt... on appuya ſur les „ motifs les plus propres de ren„ dre *ſes jours reſpectables*, & de „ le faire adorer comme le Fils de „ Dieu. *Qu'attendre* après cette „ épreuve, ou plutôt *que ne pas* „ *craindre* des conſeils des hom„ mes.

Il eſt difficile de racommoder

cette période obſcure : il falloit dire, *que ne doit-on pas attendre : combien n'a-t'on pas à craindre.*

XII.

„ Dans la matiere de la con- *Ibid.* p. 278.
„ troverſe préſente, cette aſſem-
„ blée n'avoit pas de quoi impo-
„ ſer...les procédés violens de la
„ Synagogue, contre ſon vérita-
„ ble Roi, ne formoient pas *une*
„ *preſcription recevable contre ſes*
„ *légitimes prétentions.*

Je n'ai pû comprendre le ſens de cette période.

XIII.

„ Les Juifs aveuglés par leurs *Ibid.* p. 280.
„ paſſions, ne firent pas *leur de-*
„ *voir* dans l'examen néceſſaire
„ des motifs de crédibilité, dont
„ ils furent *inveſtis.* "

A-t'on jamais oui dire qu'on eſt *inveſti de motifs de crédibilité.*

Qu'on fait ou qu'on ne fait pas *ſon devoir* en les examinant ?

XIV.

Tome 5. page 326. „ Cette réſolution *à quoi* perſonne ne s'attendoit. "

Subſtituez, *à laquelle.*

XV.

Ibid. p. 359. „ Durant cet amuſement ſi digne, de quatre Soldats (qui partageoient la Robbe de Jeſus) les Juifs orgueilleux étoient *occupés d'une attention* bien conforme à leur génie. "

S'occuper d'une attention, eſt un pléonaſme inſoutenable.

XVI.

Tom. 5. pag. 142. „ Le ſouper légal ſe fit avec toute *la régularité qu'annonce le Chef divin qui y préſide.* "

Expreſſions Monachales : le P. B. avoit dit plus haut pag. 139.

que les Apôtres s'attendoient que J. C. *les préſideroit* dans la célébration de la Fête.

XVII.

Le repas *trainoit* encore, mais *Ibid.* p. 152.
„ il étoit prêt de finir lorſque Je-
„ ſus parut ſe recueillir. "

On ne dit guerre qu'un repas *traine*, je ne reconnois plus d'ailleurs à ces mots, ce repas dont le P. B. vantoit *la régularité*, il y a un moment.

XVIII.

„ Le diſciple bien aimé vit en Tome 6.
„ ſe baiſſant que les linges étoient page 26.
„ à terre ; c'étoit bien de quoi
„ piquer *la ſainte curioſité de ſon*
„ *amour*, pour ſon Maître ; mais
„ il en réprima l'empreſſement
„ *par reſpect, pour ſon Supérieur.*

Nous avons remarqué plus haut la politeſſe de Jean : il étoit

ſi fort occupé des titres de préé-minence de ſon Supérieur, qu'il n'oſoit faire un pas devant lui: je ne veux obſerver ici que la rencontre de deux ſubſtantifs qui ne s'étoient jamais vus enſemble; c'eſt la *ſainte curioſité de l'amour*.

XIX.

Tom. 6. pag. 52. „ Ce n'eſt pas ainſi qu'on procéde dans les tribunaux, où la „ paſſion a *préjugé avant* l'exa- „ men de la cauſe.

Autre pléonaſme.

XX.

Tome 7. page 54. „ Ce fut là qu'on vit ſe former cette ſociété de Fidéles, *à „ qui* dix ans après leur converſion, lorſque la multitude étoit „ conſidérablement accruë, & „ qu'ils avoient pluſieurs Evêques parmi leurs Diacres, *Paul „ captif, écrivit de Rome*.

Il faut reprendre haleine avant de rencontrer le mot par lequel la phraſe devroit commencer.

XXI.

„ Perſonne *n'entendoit* comme *Ibid.* p. 170.
„ Paul, *à ſoutenir* les priviléges
„ de ſon miniſtere. "

Phraſe vitieuſe.

XXII.

„ *Pour de crimes* qui méritent *Ibid.* p. 240.
„ la mort, je n'en ai pas décou-
„ vert de veſtiges.

XXIII.

„ Un Apôtre de J. C. nous pa- *Ibid.* p. 292.
„ roit étrangement déplacé, *avec*
„ une ſi mauvaiſe compagnie.

Ces exemples ſont pris au hazard, & je n'ai pas entrepris de rapporter ni de citer toutes les expreſſions nouvelles, les ſoléciſmes & le néologiſme dont l'Hiſtoire eſt remplie; ce n'étoit pas mon

objet, & il ſeroit à déſirer qu'on n'eût rien de plus eſſentiel à reprocher au P. B. que d'avoir choqué les principes du langage: on diroit pour lors avec raiſon :

Horat. Verùm ubi plurima nitent in carmine, non ego paucis,
Offendar maculis quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

AVANT-PROPOS.

Déclaration du Pere Provincial des Jéſuites.

Mandement de Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

Acte de ſoumiſſion des Supérieurs des Jéſuites.

Acte de ſoumiſſion du Pere Berruyer.

CHAPITRE PREMIER.
Propoſitions téméraires.

Premiere Propoſition, page 1
II. *Propoſition*, 9
III. *Propoſition*, 30
IV. *Propoſition*, 37
V. *Propoſition*, 45
VI. *Propoſition*, 53
VII. *Propoſition* 68

TABLE

CHAPITRE II.

Propositions erronées.

Premiere Proposition, pag. 75
II. *Proposition*, 78
III. *Proposition*, 91
IV. *Proposition*, 99
V. *Proposition*, 108
VI. *Proposition*, 114
VII. *Proposition*, 120

CHAPITRE III.

Interprétations fausses.

Premier Passage, pag. 127.
II. *Passage*, 136
III. *Passage*, 144
IV. *Passage*, 160
V. *Passage*, ibid.
VI. *Passage*, 171
VII. *Passage*, 178
VIII. *Passage*, 186
IX. *Passage*, 193
X. *Passage*, 197
XI. *Passage*, 210
XII. *Passage*, 223
XIII. *Passage*, 230

DES MATIERES.

CHAPITRE IV.

Propoſitions ſcandaleuſes.

Premiere Propoſition, pag. 243
II. *Propoſition*, 245
III. *Propoſition*, 247
IV. *Propoſition*, 249
V. *Propoſition*, 251
VI. *Propoſition*, 253
VII. *Propoſition*, 254
VIII. *Propoſition*, 258
IX. *Propoſition*, 260
X. *Propoſition*, 263

CHAPITRE V.

Propoſitions contraires à la Morale Chrétienne.

Premiere Propoſition, pag. 266
II. *Propoſition*, 272
III. *Propoſition*, 274
IV. *Propoſition*, 277
V. *Propoſition*, 281
VI. *Propoſition*, 284
VII. *Propoſition*, 287
VIII. *Propoſition*, 289

TABLE

CHAPITRE VI.

Réfléxions indécentes, hardies & puériles.

Premiere réfléxion, pag. 303
II. *Réfléxion*, 305
III. *Réfléxion*, 306
IV. *Réfléxion*, 307
V. *Réfléxion*, 308
VI. *Réfléxion*, 310
VII. *Réfléxion*, 312
VIII. *Réfléxion*, 314
IX. *Réfléxion*, 315
X. *Réfléxion*, 316
XI. *Réfléxion*, 317
XII. *Réfléxion*, 318
XIII. *Réfléxion*, 319
XIV. *Réfléxion*, 321
XV. *Réfléxion*, 322
XVI. *Réfléxion*, 324
XVII. *Réfléxion*, 326
XVIII. *Réfléxion*, 329

CHAPITRE VII.

Style Burleſque.

Article premier, Paroles, Réponſes & actions de J. C. pag. 340
Art. II. *Récits faux, hardis & comiques,* 360
Art. III. *Barbariſmes, expreſſions baſſes,* 398
Mauvaiſes conſtructions, 415

Fin de la Table.

00565630

Digitized by Google